

Etudes et Thèses



**CARACTÉRISTIQUES
DES MIGRATIONS ET DE LA NUPTIALITÉ
EN PAYS LOBI DAGARA (HAUTE VOLTA - 1976)**

D. BENOIT
P. LEVI
M. PILON

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

D. BENOIT
P. LEVI
M. PILON

**CARACTÉRISTIQUES
DES MIGRATIONS ET DE LA NUPTIALITÉ
EN PAYS LOBI DAGARA (HAUTE VOLTA - 1976)**

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection **ÉTUDES et THÈSES**

PARIS 1986

NOTA :

La République de Haute Volta est devenue, le 4 Août 1983, le BURKINA FASO.

Ce travail ayant cependant été mené en 1976, l'ancienne dénomination a été conservée dans le texte.

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal ».

RESUME

Cette étude issue de l'analyse de questionnaires spécifiques, migration et nuptialité, d'une enquête renouvelée réalisée en 1976 dans le sud ouest de la Haute Volta où sont principalement représentées les ethnies Lobi et Dagara apporte des précisions sur les caractéristiques des migrations temporaires ainsi que sur les pratiques matrimoniales et la fécondité. Les migrations temporaires de travail se font surtout vers l'étranger (Côte d'Ivoire et Ghana), sont le fait d'hommes jeunes et célibataires. Si les durées d'absence sont assez longues (4 ans), l'intensité du phénomène reste faible (1,6).

Le mariage demeure la règle pour toute la population avec un célibat définitif quasi inexistant. Mais des modifications importantes se sont produites : l'âge moyen au premier mariage a augmenté entre 1961 et 1976 (de 3 à 4 ans) la polygamie a baissé, tant en fréquence qu'en intensité. Quant à la fécondité, son calendrier s'est retardé.

Mots clés :

- Migration, migrations temporaires, flux migratoires,, stocks migratoires
- Nuptialité, âge du mariage, polygamie
- Fécondité masculine, fécondité féminine, stérilité
- Afrique de l'Ouest, Haute Volta, Dagara, Lobi.

INTRODUCTION

Ce document fait suite au document de travail n° 13, "Enquête démographique en pays lobi-dagara (Haute Volta 1976)", qui est consacré à l'analyse des données recueillies par la fiche collective lors de cette enquête.

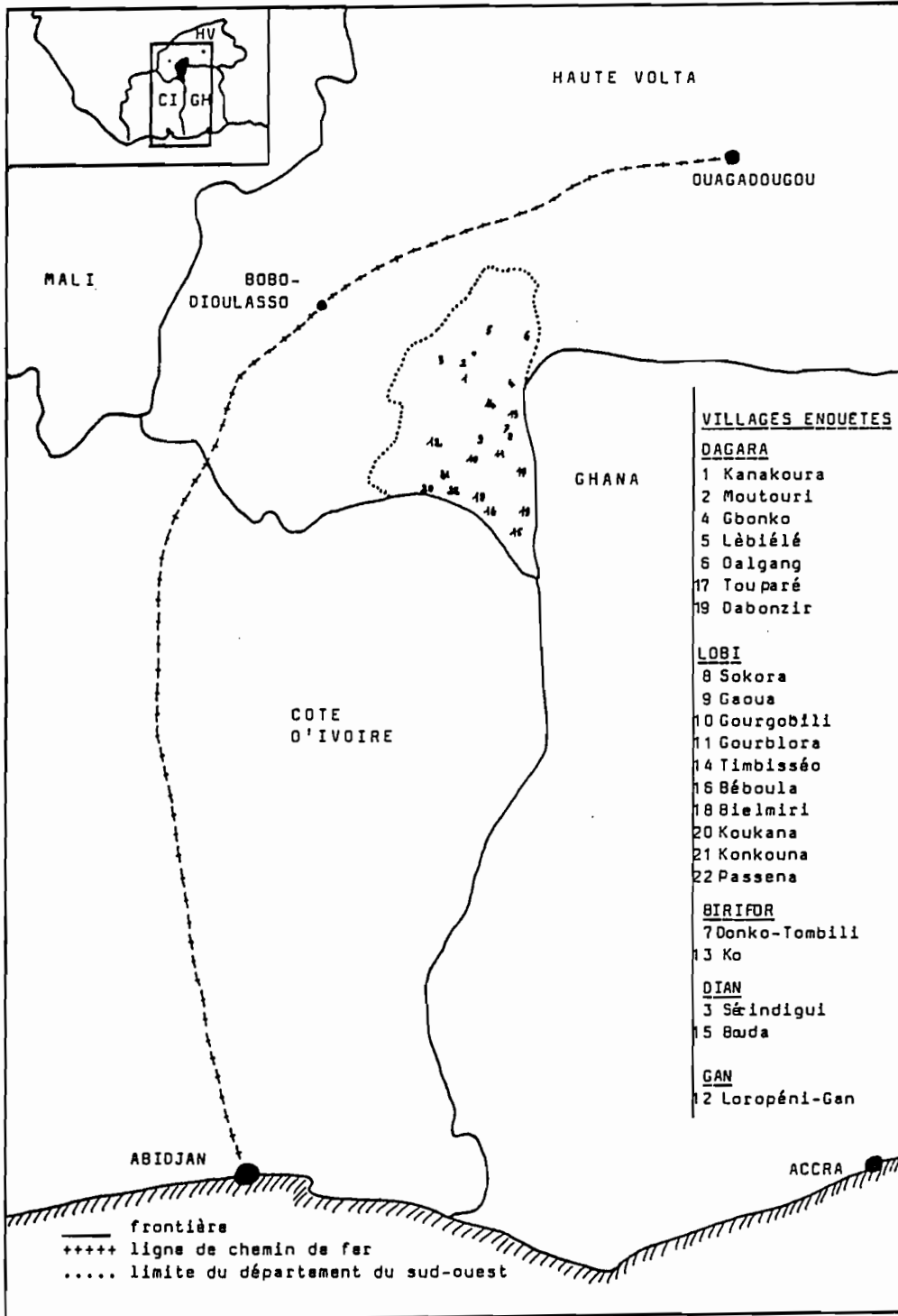
Il s'agissait d'une enquête renouvelée, effectuée en 1976, reprenant l'échantillon de la strate du sud-ouest de l'enquête nationale démographique de 1960-61 (CLAIRIN, 1961), et portant sur 22 villages (figure 1.).

Nous ne reviendrons pas sur la méthodologie de l'enquête, déjà présentée dans le premier document (BENOIT et al., 1981).

Il est par contre nécessaire de rappeler brièvement quelques uns des principaux résultats :

- malgré un accroissement naturel élevé, la croissance globale de la population sur la période a été faible, 10,8 % en 15 ans, ce à cause d'une très forte émigration, touchant souvent des concessions entières notamment chez les Lobi ;
- un vieillissement de la population est apparu, dû essentiellement à un déficit migratoire des femmes en âge de procréer. L'émigration féminine pour cause matrimoniale n'a pas été compensée par une immigration de même importance ;

FIGURE 1 : LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'ENQUETE



- le stock des hommes absents n'a que faiblement augmenté sur la période, et est resté stable chez les femmes. Le motif principal d'absence est le mot "travail" pour les deux sexes ; mais pour les femmes il s'agit dans ce cas presque exclusivement de migrations "passives" : elles accompagnent leur mari ;
- ces migrations temporaires se font essentiellement (64%) vers l'étranger, en Côte d'Ivoire principalement et au Ghana ;
- le calendrier de la nuptialité s'est fortement modifié entre 1961 et 1976, tant pour les hommes que pour les femmes. Cette évolution s'est accompagnée chez les hommes d'une baisse de la polygamie ; elle a entraîné un rétrécissement de la base de la pyramide par une diminution du nombre des naissances.

Les deux questionnaires complémentaires à la fiche collective : une "fiche résumé migration" et une "fiche mariage" (annexes 3 et 4), permettent une analyse plus approfondie :

- d'une part, des migrations temporaires de travail chez les hommes âgés de 15 ans et plus (infra, 1ère partie),
- d'autre part, de la nuptialité, masculine et féminine, et notamment de la polygamie ; et de la fécondité féminine et masculine (infra, 2ème partie).

En outre, cette analyse s'appuie sur une enquête qualitative effectuée en 1983.

* * *

I

Première partie

LES MIGRATIONS TEMPORAIRES
DE TRAVAIL

I.1. NATURE DES DONNEES

Une fiche "résumé-migration" (annexe 3), fut remplie pour tout individu, homme et femme, âgé de 15 ans ou plus, ayant effectué depuis 1960 au moins une migration active (jugé responsable de sa migration de plus de 6 mois, quelle que soit sa situation de résidence au moment de l'enquête en 1976 (présent, absent ou émigré).

Ce questionnaire retrace, pour chaque individu concerné, la vie migratoire, relative aux migrations temporaires de travail; il permet une analyse longitudinale du phénomène. Cependant les cheminements géographiques et professionnels des migrants n'ont pu être appréhendés, peu d'individus de l'échantillon ayant effectué plusieurs migrations. D'autre part peu de femmes ayant été "responsables" d'une migration de travail, l'analyse n'a porté que sur les migrations masculines.

Certaines variables du questionnaire nécessitent quelques remarques :

- la variable relative à la nature du lieu de migration, distinguée selon le milieu urbain ou rural, a été écartée de l'analyse, car interprétée de manières très différentes par l'enquêté et par l'enquêteur, elle a perdu toute signification,

- concernant les variables "emploi" et "lieu", il convient de préciser qu'il s'agit du dernier emploi exercé et du dernier lieu occupé par le migrant durant une migration. Les éventuelles mobilités professionnelle et géographique au cours d'une même migration n'ont pas été considérées.

Les migrations définitives, immigrations et émigrations, qui ne sont pas l'objet de cette étude seront évidemment prises en compte lors du chapitre traitant des flux et stocks migratoires, en utilisant les données fournies par la fiche collective.

L'évaluation de la qualité de l'enregistrement des migrations fermées est difficile. Pour celles effectuées durant la période concernée 1961-1976 (départ après l'enquête de 1960-61 et retour avant celle de 1976), l'évaluation est impossible. Par contre, une confrontation des données est possible pour les individus déclarés absents en 1961, revenus et présents en 1976, que la fiche collective a recueillis. Ainsi il est apparu que pour cette catégorie 115 individus n'ont pas été soumis au questionnaire migration. La procédure d'appariement des fichiers nous a permis de les prendre en compte dans la présente analyse pour les variables communes aux deux fichiers. Mais le gain d'informations n'est pas total. D'une part, étant issus de la fiche collective, on ne sait rien du reste de la vie migratoire de ces individus, notamment s'ils ont migré plusieurs fois. D'autre part, les informations relatives à une migration recueillies par le questionnaire complémentaire demeurent inconnues. C'est pourquoi, ces 115 migrants seront exclus des analyses intégrant le nombre de migrations, la durée de vie migratoire, l'âge au premier départ...

I.2. LES FLUX ET STOCKS MIGRATOIRES SUR LA PERIODE 1961-1976, ET
 CARACTERISTIQUES GENERALES DES ABSENTS. (1)

Le niveau du stock d'absents de 1961 (25,4 %) n'est retrouvé qu'au milieu des années soixante-dix, alors qu'il est plus faible et à peu près constant de 1964 à 1969 (autour de 14 à 15 %), certainement à cause d'un problème de sous-enregistrement (tableau 1., annexe 1.1). Globalement le stock d'absents a cru de 30 % en effectif entre 1961 et 1976, mais en pourcentage de la population présente la progression a été faible : de 25,4 % à 28,3 %. Cependant, comme le suggèrent les séries des flux de départs, et de retours, cette évolution des stocks peut aussi traduire, d'une part, une diminution du phénomène migratoire dans les années qui ont suivi l'indépendance (les flux de retours apparaissent les plus importants à ce moment), d'autre part, une légère reprise de ces migrations temporaires de travail durant les années soixante-dix, particulièrement vers le milieu de la décennie (les flux de départs sont à cette époque les plus élevés). Si l'on calcule la proportion du stock d'absents toujours par rapport à la population présente, mais en début d'année et au moment de l'enquête, on obtient pour les dernières années : 1975 (27,1 %), 1976 (29,6 %), et au moment de l'enquête, soit à peu près mi-76 (32 %) ; des chiffres qui corroborent l'hypothèse d'un accroissement du phénomène, du reste ressenti et exprimé par la population lors d'entretiens au cours de l'enquête qualitative de 1983.

- (1) Le calcul des flux et des stocks migratoires a été réalisé à partir du questionnaire "migrations" donnant toutes les migrations temporaires de travail des individus sur la période considérée ; et à partir de la fiche collective, fournissant toutes les autres informations : population présente en 1961, stock d'absents en 1961, émigrations, immigrations, hommes atteignant 15 ans chaque année, décès à 15 ans et plus chaque année. Les données brutes laissent apparaître un sur-enregistrement des déclarations, tant des dates de départ que de retour, pour l'année 1966. Cette date correspond à une ancienneté de 10 ans par rapport à la date de l'enquête, et le sur-enregistrement peut s'expliquer par le phénomène attractif des chiffres ronds.

Tableau 1 : Evolution des stocks migratoires et des flux de départs et de retours (Ces données sont exprimées en p.100, en milieu d'année par rapport à la population présente moyenne de l'année considérée). (1)

Année	Stocks d'absents	Flux de départs	Flux de retours
1961	25,4	2,0	8,0
62	19,3	1,4	5,0
63	16,1	1,2	2,9
64	14,1	1,7	3,1
65	13,7	2,0	0,7
66	14,6	2,6	1,8
67	14,1	1,2	1,9
68	13,8	2,0	0,8
69	14,6	2,1	1,0
70	15,4	2,0	1,1
71	16,6	2,9	1,3
72	18,0	2,8	1,2
73	20,4	4,2	0,8
74	24,7	5,2	0,6
75	28,3	4,5	1,9

Un autre biais lié à la nature de l'enquête rétrospective induit un sous-enregistrement des migrations fermées, effectuées entre 1961 et 1976, d'autant plus marqué que l'évènement est ancien, et qui n'affecte ni le calcul du stock d'absents que l'évènement est ancien, et qui n'affecte ni le calcul du stock d'absents en 1961 ni celui du stock d'absents en 1976. Ce biais est ainsi impossible à mesurer. Les explications sont sans doute multiples : oubli d'une ou plusieurs migrations, problème d'interprétation de la définition de la migration (notamment sur la notion de "responsable" de migration "active") par l'enquêté et l'enquêteur, refus non exprimé de déclarer telle migration pour diverses raisons...

 (1) Le choix de la population présente comme population de référence plutôt que celle des résidents a semblé mieux adapté au type d'activité économique de la région étudiée.

Mais si les explications avancées sont possibles, il convient de rester très prudent quant à l'interprétation de l'évolution des stocks et flux migratoires de 1961 à 1976.

La faiblesse des effectifs ne permet pas de procéder à ces mêmes calculs en différenciant selon l'ethnie. On peut cependant comparer l'importance relative du stock d'absents en 1961 et en 1976, selon l'appartenance ethnique et aussi selon la situation matrimoniale à ces dates (tableau 2). La proportion d'absents chez les Dagara, qui était la plus importante en 1961, a peu augmenté sur la période. L'accroissement des départs en migration a par contre fortement touché la population lobi, tant celle des villages que celle de Gaoua, la préfecture du département du Sud-Ouest (les proportions d'absents sont passées de 1961 à 1976 respectivement de 13 % et 23 % à 26 % et 52 %). Les Birifor présentent à l'opposé un tassement des départs.

L'on constate par ailleurs, une diminution de la proportion d'absents chez les célibataires et par contre une augmentation chez les hommes mariés, surtout chez les monogames. Ces résultats peuvent être dûs pour partie au phénomène de recul de l'âge du mariage (qui augmente l'effectif des célibataires), et à une intensité accrue de la relation entre mariage par rapt et départ en migration pour les hommes célibataires (phénomène constaté lors de l'enquête qualitative).

Tableau 2 : Proportions d'absents en 1961 et 1976 selon l'ethnie et la situation matrimoniale (par rapport à la population présente).

		1961	1976
ETHNIE	Dagara	31,7	32,0
	Lobi - villages	13,1	26,2
	Lobi - gaoua	23,3	52,4
	Birifor	48,3	28,3
SITUATION MATRI- MONIALE	Célibataire	50,2	44,5
	Monogame	14,8	30,0
	Polygame	8,1	9,4
	Veuf - divorcé	7,9	13,6

Cette évolution sur la période dans les proportions d'absents selon l'ethnie et la situation matrimoniale se reflète dans la modification de la structure de la population absente selon ces mêmes critères (annexe 1. 2.).

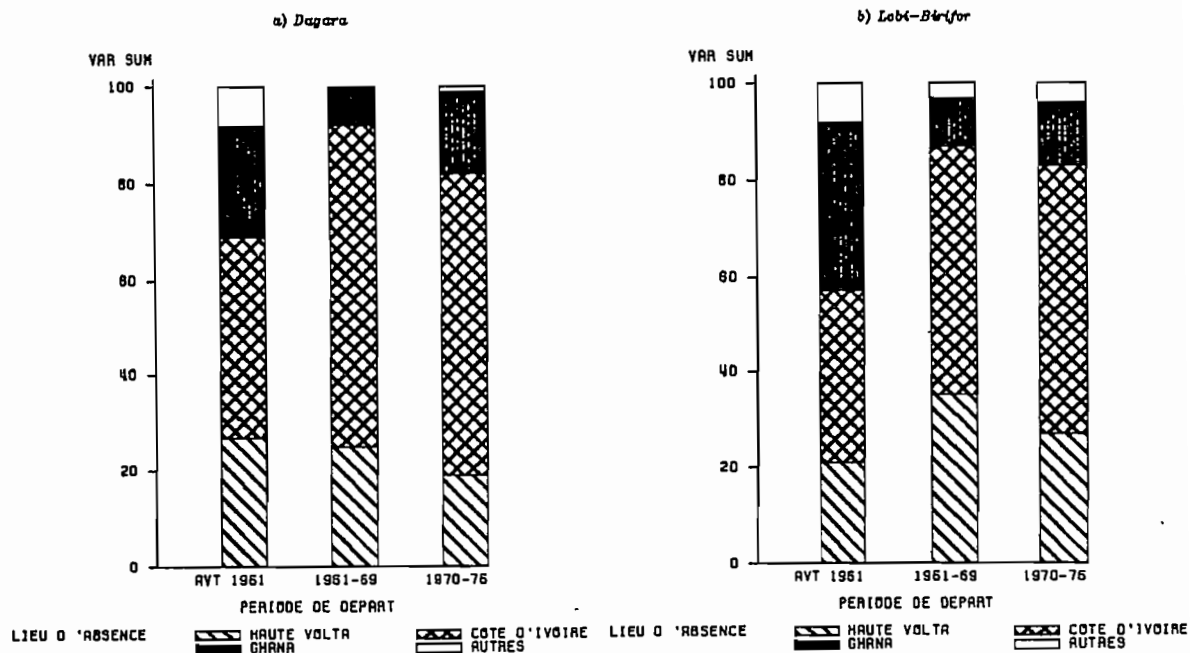
La structure par âge montre un net vieillissement des absents, dû essentiellement à une forte diminution de la proportion des 15-19 ans (de 29 % à 9 %) et à une forte augmentation de celle des 30 ans et plus (de 23 % à 43 %). Ce glissement s'est sans doute accentué par une plus forte fréquence parmi les absents en 1976 de migrants partis depuis au moins quinze ans, mais traduit aussi un probable allongement de la durée d'absence.

I.3. - LES LIEUX D'ABSENCE ET LES EMPLOIS EXERCES.

I.3.1. - Les lieux d'absence.

L'analyse selon les périodes et l'appartenance ethnique, de la répartition des lieux d'absence conduit aux constatations suivantes (figure 2, annexe 1.3).

FIGURE 2 : REPARTITION (P.CENT) DES LIEUX D'ABSENCE SELON LA PERIODE DE DEPART ET L'ETHNIE



Quelle que soit l'ethnie, la part de la Côte d'Ivoire a sensiblement augmenté dans les années soixante (environ de moitié), se stabilisant par la suite. Cet attrait accru pour la Côte d'Ivoire tient essentiellement au "boom" économique qui s'y est produit.

Dans un même temps, l'évolution inverse s'est produite pour le Ghana, avec une chute d'environ des deux tiers dans les années soixante par rapport à la période précédente. Ce déficit est la conséquence des difficultés économiques du Ghana, et des expulsions en 1960 et en 1969, de migrants voltaïques. Depuis 1970, s'opère un redressement, particulièrement pour les Dagara avec un doublement de la part du Ghana (de 8 à 17 %) par rapport aux années soixantes qui fait presque retrouver le niveau d'avant 1961 (23 %). Cette évolution s'est faite au détriment de la Haute Volta et dans une moindre mesure de la Côte d'Ivoire.

Pour les Lobi et les Birifor, la reprise des mouvements migratoires vers le Ghana a été plus faible (de 10 à 13 %), laissant le niveau des années soixante-dix très inférieur à celui d'avant 1961 (13 % contre 35 %). Le changement s'est fait globalement au profit de la Côte d'Ivoire (dont la part a toujours augmenté), et aussi de la Haute Volta durant les années soixante (de 21 % à 35 %). La présence de Gaoua dans le groupe lobi-birifor explique très probablement cette évolution : d'un centre déjà important, l'indépendance a fait de Gaoua la préfecture du département du sud-ouest, entraînant ainsi une forte augmentation de la catégorie des fonctionnaires, dont les migrations concernent le territoire voltaïque. Très forte au départ, la croissance du corps de ces fonctionnaires s'est sans aucun doute ralentie par la suite. On note effectivement une baisse de la part des migrations internes dans les années soixante dix.

A propos du mouvement de rattrapage observé pour le Ghana dans les années soixante-dix, on peut noter qu'il fut également constaté pour les migrations mossi (QUESNEL, VAUGELADE, 1975).

Avec l'indépendance en 1960, les fonctionnaires, civils et militaires, sont passés de la tutelle coloniale à celle de l'état voltaïque. Leurs affectations n'ont alors concerné

que le territoire national, ce qui explique la chute depuis 1961 de la catégorie "autres lieux" (qui concernait principalement les autres pays d'Afrique de l'Ouest et la France).

L'analyse de la répartition des lieux d'absence doit également être faite en fonction des lieux de départ, de l'ethnie. Pour permettre une analyse plus fine, l'ensemble des flux de départ ont été pris en compte.

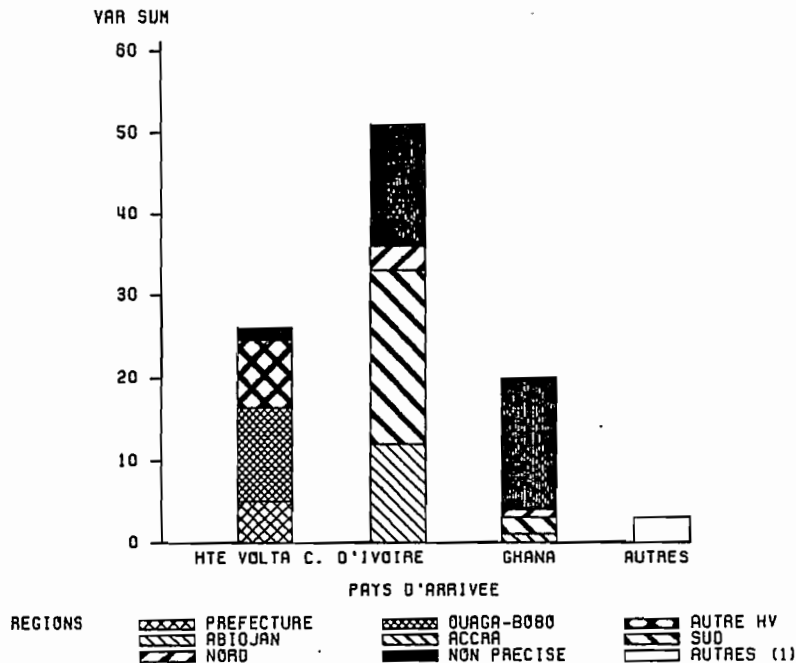
Les migrations de travail s'effectuent essentiellement (74 %) vers l'étranger (figure 3 et tableau 3). La Côte d'Ivoire est le principal pays d'accueil (51 % des migrations), et notamment la région du sud avec Abidjan. Le Ghana attire beaucoup moins les migrants (20 %) ; la part des autres pays, africains ou européens (la France surtout) est très faible (3 %).

Si le pourcentage de réponses non précisées au niveau du pays est très faible (3,4 %), il en va autrement de la situation à l'intérieur de chaque pays. Près de 30 % des migrations en territoire ivoirien n'ont pas de lieu précisé ; ce pourcentage passe à 80 % pour le Ghana, ce qui rend impossible une analyse géographique plus détaillée. L'une des explications de cette imprécision est qu'elle concerne souvent des migrations ouvertes récentes, le migrant n'ayant pas donné de ses nouvelles, et que bon nombre de migrants partent pour un pays donné, mais sans toujours savoir plus précisément où ils iront dans ce pays.

Les migrations internes à la Haute Volta, qui représentent le quart (26 %) des migrations, se font essentiellement (80 %) à l'extérieur du département du sud-ouest, notamment vers les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Quant aux migrations internes au département, la plupart s'effectuent dans la sous-préfecture du village de départ ; elles sont surtout le fait des fonctionnaires.

FIGURE 3 : REPARTITION (p.cent) DES LIEUX D'ABSENCE

-pour l'ensemble des flux de départ



Les Dagara migrent vers la Côte d'Ivoire, en plus grande proportion que les Lobi et Birifor (55 % contre 46 %), et principalement vers le sud ivoirien. Ils migrent par contre en moindre proportion que les lobi et birifor, tant à l'intérieur de la Haute-Volta que vers le Ghana. Mais cette distinction ethnique induite par le poids de Gaoua dans l'effectif des lobi-birifor, dissimule d'autres réalités plus complexes. Aussi la prise en compte séparée de Gaoua (la préfecture) et un regroupement géographique des villages de départ (ceux de la moitié nord du département et ceux du sud), conduisent-ils à des résultats quelque peu différents (tableau 3).

Les individus du nord du département, essentiellement dagara, migrent plus que ceux du sud, à l'intérieur de la Haute Volta (25 % contre 5 %), ces migrations sont surtout le fait de fonctionnaires (infra chap. I.4), catégorie socio-

professionnelle plus représentée chez les dagara en raison d'une scolarisation plus élevée, issue de la forte pénétration des missions catholiques parmi eux. Cette prédominance des fonctionnaires dans les migrations internes caractérise aussi Gaoua, dont la majorité (56 %) des migrations s'effectuent à l'intérieur de la haute-Volta.

La Côte d'Ivoire reçoit dans les mêmes proportions (55% et 57 %) les migrants originaires du nord et du sud du département, mais les migrants des villages du nord (essentiellement dagara) vont davantage dans le sud ivoirien, et ceux du sud (lobi et birifor principalement) dans le nord de la Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne le Ghana, les migrations en provenance des villages du sud sont deux fois plus nombreuses que celles en provenance du nord du département (38 % contre 17 %).

Tableau 3 : Répartition (p.cent) des lieux d'absence selon l'ethnie et la région de départ.

Lieu d'absence	Ensemble	Ethnie		Région des villages de départ		
		Dagara	Lobi-Borifor	Nord	Sud (sauf Gaoua)	Gaoua
Arrondissement	2	2,5	1,5	2	1	1
Sous-préfecture	4	4,5	4	4	1	7
- Préfecture	5	5,5	6	5	2	11
- Ouaga/Bobo	11,5	10,5	11	13	0	24
- Autre HV	8	3,5	10	6	2	21
- Non précisé	1,5	1,5	0	1	1	0
TOTAL HAUTE-VOLTA	26	21	27	25	5	56
- Sud CI (Abidjan)	33 (12)	43 (15)	22 (7)	43 (16)	22 (6)	26 (12)
- Nord CI	3	0	5	0	7	1
- Non précisé	15	12	19	12	28	7
TOTAL COTE D'IVOIRE	51	55	46	55	57	34
- Sud GH (Accra)	3 (1)	2,5 (1,5)	2 (0)	2 (1)	4 (0)	0 (0)
- Nord GH	1	0	2	0	4	0
- Non précisé	16	18,5	19	15	30	1
TOTAL GHANA	20	21	23	17	38	1
AUTRES PAYS	3	3	4	3	0	9
TOTAL EFFECTIF	100 736*	100 305	100 367	100 348	100 227	100 161

* 26 non précisés (soit 3,4 %) que l'on a négligés.

Si on distingue parmi les villages du sud du département - dont les migrations se font essentiellement vers la Côte d'Ivoire - ceux proches de la frontière ivoirienne de ceux proches du Ghana, il apparaît que pour ces derniers près des trois quarts (71 %) des migrations s'effectuent vers le Ghana.

De même, pour les villages du nord tandis que la majorité des migrations se font vers la Côte d'Ivoire, Gbonko, village dagara proche de la frontière ghanéenne, présente un courant migratoire quasi-exclusif vers le Ghana. Par contre, le village de Dalgang, proche de cette même frontière ne se distingue pas des autres villages dagara du nord du département.

Cette diversité des situations, témoigne en fait de la multiplicité des causes amenant les migrants à partir vers tel ou tel endroit.

Historiquement, les populations dagara, lobi et birifor proviennent toutes du Ghana. L'effondrement de l'économie ghanéenne, les mesures restrictives de ce pays à l'encontre des migrations voltaïques, le "boom économique" ivoirien. ont fait de la Côte d'Ivoire le principal pays de destination pour les migrants voltaïques. D'autre part, le glissement de la population lobi vers le nord de la Côte d'Ivoire est assez ancien (fin XIXe - Fiéloux, 1980) et n'est pas dû à ces seuls problèmes de conjoncture économique.

1.3.2. L'emploi durant la migration.

L'évolution de l'emploi exercé selon la période révèle essentiellement, une baisse continue de la proportion des fonctionnaires et une augmentation de la part des manoeuvres

pour la dernière période (de 30 % à 48 % - tableau 4) (1).

Tableau 4 : Répartition des emplois exercés selon la période de départ (en p.cent)*

	: Avant 1961:	: 1961-69	: 1970-76
Manoeuvre	: 30	: 30	: 48
Ouvrier	: 12	: 18	: 16
Fonctionnaire	: 32	: 24	: 12
Employé	: 6	: 8	: 6
Employé de maison	: 6	: 7	: 5
Autres	: 14	: 13	: 13
TOTAL	: 100 : (131)	: 100 : (174)	: 100 : (269)

* avec exclusion des réponses non précisées.

Cette baisse de la proportion des fonctionnaires peut être attribuée dans un premier temps à un changement de statut (d'un statut colonial au statut voltaïque) entraînant une plus faible mobilité, et dans un second temps à une moindre croissance du nombre de fonctionnaires par rapport à celle de l'ensemble des flux migratoires (si l'on compare les deux dernières périodes sur une base décennale on assiste à plus d'un doublement des flux de départs alors qu'ils n'augmentent que de 20 % pour les fonctionnaires).

 (1) La question concernant le dernier emploi exercé durant la migration ne faisant pas référence à une nomenclature déterminée à l'avance, un certain nombre d'emplois déclarés (artisan, commerçant, transporteur, puisatier,...) ont été regroupés dans la rubrique "autres", représentant environ 13 % sur l'ensemble des périodes.

La forte augmentation de la proportion des manoeuvres provient de l'accroissement des flux migratoires, vers le Ghana et la Côte d'Ivoire, pays pour lesquels ce type d'emploi est le plus exercé (voir infra).

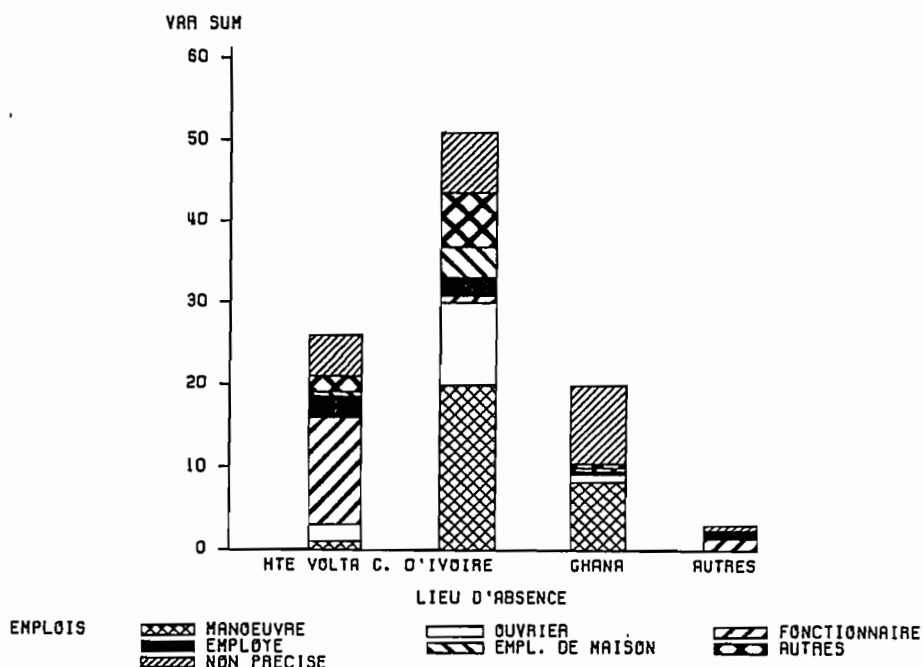
Il n'apparaît pas d'évolution significative pour les autres emplois.

Comme pour les lieux d'absence, la prise en compte de l'ensemble des flux de départs permet de caractériser les différences dans les emplois exercés selon l'appartenance ethnique, le lieu d'absence et l'état matrimonial au départ des migrations.

Les réponses non précisées sont beaucoup plus importantes que pour le lieu d'absence, représentant 22 % du total. Elles concernent des migrants absents au moment de l'enquête, pour la plupart partis récemment (52 % depuis 1972) et n'ayant pratiquement pas effectué de visites. Cette imprécision est particulièrement forte pour le Ghana, avec près de la moitié des réponses non précisées (figure 4).

Ceci conforte l'idée selon laquelle, un certain nombre de migrants décident de partir pour un pays donné, sans toujours savoir où ils iront plus précisément, ni surtout ce qu'ils y feront (cf supra 1.3.1).

FIGURE 4 : REPARTITION (P.CENT) DES EMPLOIS
SELON LE LIEU D'ABSENCE
-pour l'ensemble des flux de départs



Les cinq types d'emploi retenus se répartissent comme suit : manoeuvre (38 % des emplois déclarés) ; fonctionnaire (20 %), ouvrier (20 %), employé (7 %), employé de maison (6 %).

Cette classification des emplois se différencie selon le lieu d'absence (tableau 5, annexe 1.4.). L'emploi de manoeuvre, qui renvoie à un travail sur les plantations, se rencontre presque uniquement en Côte d'Ivoire et au Ghana et constitue l'emploi le plus exercé, respectivement 47% et 77 %.

Les ouvriers se rencontrent essentiellement en Côte d'Ivoire (pour les trois quarts d'entre eux), et notamment dans le sud, zone où les structures de production industrielle sont les plus développées. Ils représentent 23 % des emplois exercés dans ce pays, contre environ 10 % en Haute Volta et au Ghana.

Quant aux fonctionnaires, ils travaillent pour la quasi-totalité en Haute Volta, dont près de la moitié à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Les employés se répartissent à peu près également entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta (dont plus de la moitié dans les deux premières villes du pays), mais représentant pour le second pays une proportion deux fois plus importante des emplois exercés.

Les employés de maison, se rencontrent en grande majorité (77 %) dans le sud de la Côte d'Ivoire, plus particulièrement à Abidjan (53 %).

Tableau 5 : Répartition (%) des emplois déclarés, selon le lieu, l'ethnie et le statut matrimonial au départ.

Emploi	Ensemble	lieu d'absence			Ethnie		Statut matrimonial au départ	
		HV	CI	GH	Dagara	Lobi-Birifor	Célibataire	Marié
Manoeuvre	38	5	47	77	31	47	39	37
Ouvrier	16	10	23	11	23	9	19	13
Fonctionnaire	20	62	2	0	18	20	14	29
Employé	7	12	5	3	6	9	7	6
Employé de maison	6	3	8	4	9	1	7	5
Autres	13	8	15	5	13	14	14	10
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100
EFFECTIF	571	153	319	79	251	271	360	204

Note : HV = Haute Volta
 CI = Côte d'Ivoire
 GH = Ghana

La différenciation selon l'appartenance ethnique vient confirmer les conclusions dégagées précédemment (tableau 5) compte tenu des interrelations entre lieu d'absence, emploi et origine ethnique.

En ce qui concerne les fonctionnaires, on retrouve la remarque faite pour les lieux d'absence. La comparaison sur les chiffres de 18 et 20 % (tableau 5) est biaisée par la ville de Gaoua ; en excluant celle-ci, la conclusion s'inverse nettement, à savoir un pourcentage de fonctionnaires beaucoup plus important chez les Dagara.

Le statut matrimonial au départ de la migration, montre une opposition entre les fonctionnaires et les autres emplois. Les premiers sont en proportion deux fois plus importante chez les hommes mariés, tandis que les autres emplois sont davantage le fait de célibataires.

I.4. LA VIE MIGRATOIRE

I.4.1. - L'âge au départ, le nombre, la durée de migration les intervalles entre migrations, la durée de vie migratoire.

Le phénomène migratoire touche essentiellement les jeunes adultes : la vie migratoire des individus commence, en moyenne, à l'âge de 23,1 ans, mais la moitié de ces migrants est déjà partie à 21,3 ans et 86 % le sont avant 30 ans (figure 5 et annexe 1.5), cet âge au premier départ varie selon l'appartenance ethnique, le lieu d'absence, l'emploi futur.

Les dagara migrent la première fois, plus tôt que les lobi et birifor (22,2 ans et 23,6 ans), leurs départs étant particulièrement importants dans le groupe d'âges 20-24 ans (46 % du total) (figure 5a).

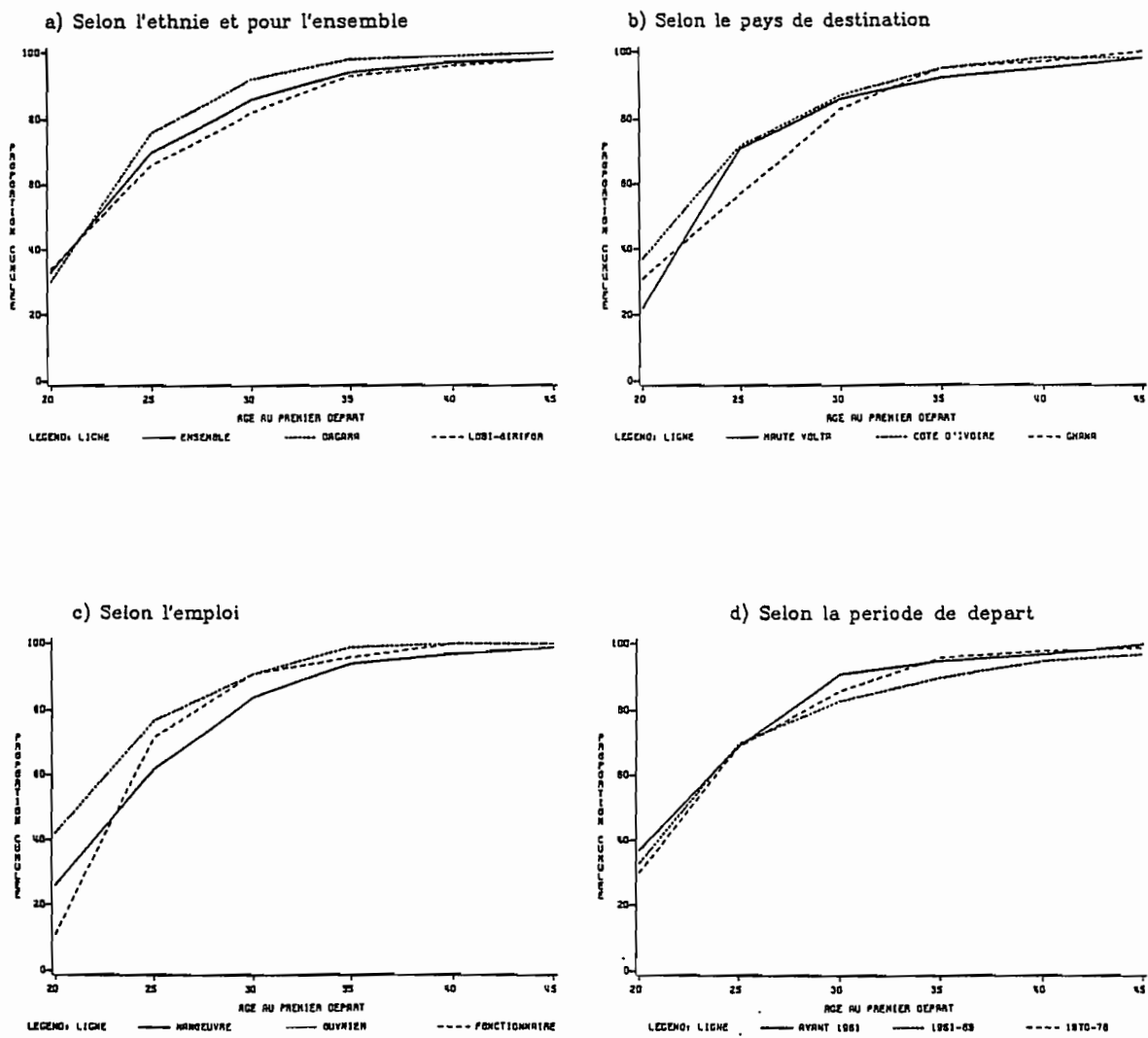
Le départ vers la Côte d'Ivoire se fait à un âge plus jeune que pour le Ghana et la Haute Volta, avec plus du tiers (37 %) des premiers départs effectués avant 20 ans (figure 5b).

Ce sont les ouvriers qui partent les plus tôt, 42 % avant l'âge de 20 ans, contre 26 % pour les manoeuvres et seulement 11 % pour les fonctionnaires dont l'âge au premier départ est concentré dans le groupe d'âge 20-24 ans (61%).

Ce sont les migrants devenant manoeuvres qui partent plus tardivement (figure 5c). Mis à part les fonctionnaires, il convient d'être prudent dans l'interprétation de ces différences de l'âge au premier départ selon l'emploi qui sera exercé et qui ne semble pas toujours, déterminé avant le départ en migration (supra 1.3.2.).

L'âge au premier départ selon la période de départ (selon les promotions des premières migrations) ne montre pas d'évolution sensible à la hausse ou à la baisse, dans le temps (figure 5d).

FIGURE 5 : PROPORTION (P.CENT) CUMULEE DES PREMIERS DEPARTS AVANT CHAQUE AGE



Pour les individus ayant effectué au moins deux migrations, l'âge au deuxième départ en migration se fait en moyenne à 28,8 ans, l'âge médian étant plus faible, 27,6 ans (tableau 6).

Tableau 6 : Proportion cumulée des deuxièmes départs en migration avant chaque âge (p.cent).

âge	20	25	30	35	40	45	50
%	9	34	65	81	88	93	99

La grande majorité (84 %) des migrants n'ont effectué qu'une seule migration, 5 % en ont effectué au moins trois (tableau 7).

Tableau 7 : Répartition des migrants selon le nombre de migrations, par groupe d'âges (p.cent).

âge	groupe d'âges							Tous âges
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-49	50 et plus	
1	98	95	91	82	69	72	88	84
2	2	3	7	13	20	21	10	11
3 et +	0	2	2	5	11	7	2	5
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Cette prédominance des individus n'ayant effectué qu'une seule migration est accentuée par la structure par âge de la population migrante, essentiellement composée de jeunes hommes, qui n'ont donc pas été exposés au risque de migration autant de temps que les plus âgés. Elle est cependant observée à chaque groupe d'âges, baissant jusqu'à un minimum de 69 % à 35-39 ans, et remontant ensuite.

Cette évolution à partir de 40 ans, (et surtout après 50 ans), se traduit par une stabilisation du nombre moyen de migrations (tableau 8).

Tableau 8 : Nombre moyen de migrations selon l'âge à l'enquête.

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45 et +	Tous âges
Tous individus	1,0	1,1	1,1	1,2	1,6	1,5	1,5	1,3
Sauf fonctionnaires	1,0	1,1	1,1	1,1	1,4	1,3	1,4	1,2

Ceci est dû au fait que le phénomène des migrations temporaires de travail concerne essentiellement les jeunes hommes et qu'au delà d'un certain âge (autour de 40 ans) les individus ne migrent plus. La sous-déclaration des migrations sans doute plus importante chez les migrants âgés accentue l'évolution jusqu'à faire baisser le nombre moyen de migrations au delà de 40 ans (de 1,6 à 1,5). L'exclusion des fonctionnaires, plus mobiles, aboutit à un nombre moyen de migrations plus faible.

Les Dagara migrent davantage que les Lobi et Birifor : respectivement 2 et 1,3 migrations en moyenne à 35-49 ans, 1,8 et 1,1 en excluant les fonctionnaires (annexe 1.6).

Le nombre moyen de migrations ne présente de différence que pour les fonctionnaires en fonction de l'emploi et que pour la Haute Volta en fonction du lieu d'absence.

Ces migrations successives s'accompagnent d'un retour au village, dont la durée varie de quelques mois à plusieurs années.

Tableau 9 : Distribution des intervalles entre migrations successives selon leur durée (en année).

Durée de l'intervalle (années)	0	1	2-4	5-9	10 et +	Total
Tous intervalles	60	12,5	11	7	9,5	100(136)
1er intervalle	52	12	12	11	13	100 (84)

Si en majorité (60 %), l'intervalle entre le retour de migration et un nouveau départ est inférieur à un an, dans 10 % des cas il est supérieur ou égal à 10 ans. La durée moyenne des intervalles est de 2,1 ans, et la moitié d'entre eux n'excède pas 4 mois, ce qui signifie des retours au village assez brefs.

La distribution de l'intervalle entre la première et la deuxième migration montre une durée un peu plus importante de celui-ci, avec une durée moyenne de 2,9 ans et une durée médiane de 6 mois.

Les migrants partent en moyenne durant 5,5 ans, mais la moitié d'entre eux sont partis au plus pendant 3,3 ans, la durée d'absence la plus fréquente est de un an et 10 % des migrations ont une durée de 15 ans et plus (tableau 10).

Tableau 10 : Distribution des durées de migration (p.cent).

(années)	Durée de migration									Total	Moyenne (années)	Médiane (années)	Mode	Maximum (années)
	0	1	2	3	4	5-9	10 -14	15 -19	20 et +					
Ensemble	10	16	14	12	7	18	13	7	3	100 (582)	5,5	3,3	1,0	28
Migrations ouvertes	9	14	12	11	6	20	15	9	4	100 (381)	6,2	4,1	1,0	28
Migrations fermées	10	21	18	14	8	15	9	4	1	100 (201)	4,0	2,5	1,0	21

La durée plus longue observée pour les migrations ouvertes (c'est à dire concernant les individus absents au moment de l'enquête) que pour les migrations fermées est la conjonction de plusieurs explications.

Le pourcentage des migrations d'une durée de 15 ans et plus est de 5 % pour les migrations fermées et de 13 % pour les migrations ouvertes. D'une part cet écart peut provenir du fait qu'une partie des migrations ouvertes, déclarées comme des absences, sont en fait des émigrations. Le fait de demander si un migrant absent a emporté avec lui ses fétiches a été utilisé comme critère lors de la collecte pour discerner les migrations définitives (émigrations) des migrations temporaires. Mais il reste qu'une absence, voulue ou déclarée temporaire au départ, peut fort bien devenir définitive par la suite ; le migrant peut revenir plus tard reprendre ses fétiches. En excluant toutes les durées de plus de 15 ans, les migrations ouvertes présentent toujours une durée moyenne plus longue que les migrations fermées (4,8 ans et 3,6 ans).

Lès durées de migration ne présentent pas de différence selon l'appartenance ethnique des migrants (tableau 11).

Tableau 11 : Durée moyenne et médiane de migration selon différentes variables - pour les durées inférieures à 15 ans.

		Moyenne	Médiane	Effectif
Ethnie	(Dagara	4,4	3,1	(245)
	(Lobi-Birifor	4,4	3,1	(298)
Etat matrimonial au départ	(Célibataire	4,6	3,3	(378)
	(Marié	4,3	3,9	(200)
Lieu	(Haute Volta	5,0	3,7	(157)
	(Côte d'Ivoire	4,5	3,1	(325)
	(Ghana	3,6	1,9	(79)
Emploi	(Manoeuvre	3,6	2,3	(210)
	(Ouvrier	4,8	3,0	(91)
	(Fonctionnaire	5,6	4,0	(100)
	(Employé	6,3	6,2	(35)
	(Employé de maison	(5,1)	(4,0)	(29)

Les célibataires partent un peu plus longtemps que les hommes mariés au départ de leur migration, ce qui affecte le calendrier de la nuptialité. L'analyse du questionnaire sur la nuptialité montre en effet un recul de l'âge au mariage des hommes (infra seconde partie).

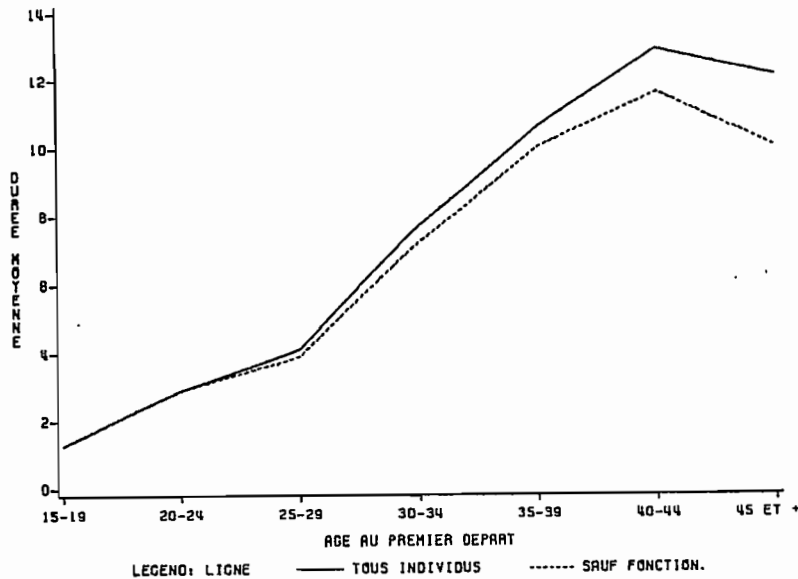
Les migrations à l'intérieur de la Haute Volta sont plus longues que celles vers le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Les migrants travaillant comme employés partent le plus longtemps (6,3 ans). Ensuite ce sont les fonctionnaires (5,6 ans), les employés de maison (5,1 ans), les ouvriers (4,8 ans), et enfin les manoeuvres (3,6 ans). Ces durées semblent liées aux niveaux de qualification, qui s'accompagnent probablement d'une stabilité différentielle des emplois.

La durée de la vie migratoire est la synthèse du nombre de migrations effectuées et de leur durée. Elle est en moyenne pour l'ensemble des migrants de 6,9 ans, et de 11,8 ans pour le groupe d'âges 35-49 ans (annexe 1.7).

A partir d'environ 40 ans, la durée de vie migratoire se stabilise (figure 6). Les remarques faites précédemment quant à l'évolution selon l'âge du nombre de migrations, s'appliquent ici également, de même celles relatives à l'exclusion des fonctionnaires.

FIGURE 6 : DUREE MOYENNE DE VIE MIGRATOIRE (EN ANNEES)
SELON L'AGE A L'ENQUETE
-tous individus et sauf les fonctionnaires



Les Dagara ayant effectué davantage de migrations que les Lobi et Birifor, pour des durées d'absence identiques, ils présentent une durée de vie migratoire plus longue : 13,2 ans à 35-49 ans contre 10,8 ans (annexe 1.8).

Le nombre moyen de migrations en Côte d'Ivoire étant identique à celui du Ghana, la durée moyenne de migration plus élevée pour la Côte d'Ivoire conduit à une durée moyenne de vie migratoire plus longue pour ce pays (respectivement

6,7 et 6,1 ans). Elle est encore plus longue pour la Haute Volta (9,5 ans), pour laquelle le nombre et la durée des migrations sont les plus élevés. Ceci est dû aux migrations de fonctionnaires qui constituent l'essentiel des mouvements internes, et qui ont la durée moyenne de vie migratoire la plus longue (13,6 ans) par rapport aux autres catégories d'emplois : 8,6 ans pour les employés, 6,4 ans pour les ouvriers et 4,6 ans pour les manoeuvres. Le classement de ces dernières catégories, en l'absence de différences entre elles quant au nombre moyen de migrations, est identique à celui des durées moyennes de migration.

I.4.2. - Migrations et relations familiales (1)

Les relations avec la famille : Pour un tiers des migrations fermées, les migrants ont effectué au moins une visite à leur famille (tableau 12).

Cette proportion est nettement plus forte chez les Dagara que chez les Lobi (respectivement 40 % et 24 %). Si le statut matrimonial au départ n'apparaît aucunement discriminant, par contre parmi les migrants mariés, ceux accompagnés de leur(s) épouse(s) effectuent plus volontiers au moins une visite, que ceux partant seuls (40 % et 22 %). Par contre le lieu d'absence est discriminant : ce sont les migrants travaillant en Haute Volta (64 %), en particulier ceux restés dans le département sud-ouest, qui sont les plus nombreux, à effectuer au moins un retour en visite.

(1) Le nombre de visites effectuées à la famille, au cours de l'absence, l'accompagnement éventuel de l'épouse ont été demandées pour chaque migration. Pour les absents des informations supplémentaires ont été recueillies : la durée écoulée depuis la dernière visite, la saison à laquelle elle fut effectuée et l'ancienneté des dernières nouvelles.

Tableau 12 : Proportion de migrations (fermées) avec au moins une visite.

Ensemble		33
Ethnie	Dagara	40
	Lobi-Birifor	24
Etat matrimonial au départ	Célibataire	33
	Marié	33
Accompagnement de l'épouse	Oui	40
	Non	22
Lieu	Préfecture	70
	Ouagadougou	70
	Bobo-Dioulasso	67
	Reste Haute Volta	50
	<u>Total Haute Volta</u>	<u>64</u>
	Sud Côte d'Ivoire	27
	Abidjan	42
	Reste Côte d'Ivoire	12
<u>Total Côte d'Ivoire</u>	<u>25</u>	
	<u>Total Ghana</u>	<u>8</u>
Emploi	Manoeuvre	10
	Ouvrier	33
	Fonctionnaire	66
	Employé	61
	Employé de maison	44
	Autres	54

L'existence de la ligne de chemin de fer Ouagadougou/Bobo-Dioulasso/Abidjan, explique en partie les forts pourcentages de visite pour les deux villes voltaïques, et surtout le pourcentage plus important d'Abidjan (42 %) que celui du Ghana (8 %).

La proportion de fonctionnaires et d'employés effectuant au moins une visite est élevée (66 % et 61 %), alors qu'elle est très faible pour les manoeuvres (10 %).

Pour les migrations ouvertes, 35 % des absents ont effectué au moins une visite depuis leur départ, proportion qui augmente avec la durée de l'absence (annexe 1.9).

La dernière visite effectuée remonte en moyenne à un an avant l'enquête, et à 6 mois pour la moitié des absents. 56 % de ces dernières visites ont eu lieu au moment de la saison des pluies ou juste avant, ce qui laisse supposer qu'un certain nombre de migrants viennent en visite pour aider aux travaux agricoles.

Près des trois quarts des migrants (73 %) ont donné de leurs nouvelles depuis leur départ, en moyenne depuis 2 mois, et pour la moitié d'entre eux depuis moins d'un mois.

L'accompagnement de l'épouse : Pour la majorité (61 %) des migrations d'hommes mariés, ceux-ci sont partis accompagner de leur épouse (tableau 13). Cette proportion est plus élevée chez les Lobi-Birifor (79 %) que chez les Dagara (51 %).

Tableau 13 : Proportion (p.cent) des hommes mariés ayant migré avec leur épouse.

Ensemble		61
Ethnie	Dagara	51
	Lobi-Birifor	79
Lieu d'absence	Haute Volta	85
	Côte d'Ivoire	53
	Ghana	-
Emploi	Manoeuvre	48
	Fonctionnaire	77
Type de migration	fermée	56
	ouverte	65

Les départs de migrants accompagnés de l'épouse sont plus fréquents pour les migrations internes à la Haute Volta (85 %). Ceci est dû aux fonctionnaires mariés, dont les trois quarts (77 %) partent effectivement avec leur épouse. La plus grande proportion de départs de migrants accompagnés de leur épouse pour les migrations ouvertes (65 %) que pour les migrations fermées (56 %), pourrait signifier qu'un certain nombre de migrations ouvertes sont à considérer comme des émigrations.

L'utilisation du train : Pour un peu plus du tiers (34%) des migrations, les migrants ont utilisé le train pour leur déplacement (tableau 14). La très nette différence observée selon l'ethnie (55 % des Dagara ont pris le train, et 11 % chez les Lobi-Birifor), s'explique par la localisation géographique des zones de départ, par rapport au tracé de la ligne de chemin de fer (figure 1).

Tableau 14 : Proportion de migrants ayant utilisé le train au départ d'une migration.

Ensemble		34
Ethnie	Dagara	55
	Lobi-Birifor	11
Lieu d'absence	Ouagadougou/ Bobo-Dioulasso	17
	Ensemble HV	15
	Abidjan	69
	Ensemble CI	52

C'est évidemment pour les destinations en Côte d'Ivoire et surtout Abidjan (69 %) que le train est le plus utilisé.

L'utilisation du train au retour de migration est plus fréquente qu'au départ (respectivement 48 % et 34 %). Pour les retours de Côte d'Ivoire le train a été utilisé dans les trois quarts des cas (74 %), et à 99 % quand il l'avait été au départ.

I.5. A PROPOS DES CAUSES DES MIGRATIONS

L'enquête ne se proposait pas d'aborder la question de la causalité des migrations temporaires de travail et de la place de ces mouvements dans la dynamique interne des sociétés.

Cependant quelques éléments d'explication peuvent être présentés à partir de l'enquête qualitative effectuée en 1983 et de travaux antérieurs de sociologues et d'ethnologues.

Les populations du rameau lobi se déplacent depuis longtemps : originaires du nord-Ghana, elles ont émigré vers la Haute Volta à partir de la fin du 18ème siècle et, pour les lobi, un glissement vers le sud s'est amorcé à la fin du 19ème siècle par la colonisation de régions du nord-ivoirien (FIELOUX, 1980). Il s'agit là d'émigrations. Le phénomène des migrations temporaires de travail est d'une autre nature, et aussi plus récent. Il trouve indiscutablement son origine dans la politique coloniale. Les recrutements militaires et de main d'oeuvre (notamment pour la construction de la ligne du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou), l'introduction du travail forcé, de la monnaie européenne, des cultures de rente, des impôts, ont entraîné des mouvements importants. Pour les migrations répondant au besoin de se procurer de l'argent, les destinations ont été le Ghana et la Côte d'Ivoire, là où les possibilités de travail, les plus favorables existaient. Ainsi en témoignent les extraits, de cette lettre de l'administration M. LABOURET au gouvernement des colonies, en Août 1914 (CNRST - archives) :

"Depuis sept ans environ des indigènes birifor, dagari, oulé, pougouli des deux circonscriptions de Diebougou et Gaoua se rendent chaque année en assez grand nombre dans la région de Koumassi, située à plus de 25 jours de marche de leurs villages. Il s'y engagent soit comme manoeuvres dans les exploitations aurifères européennes, soit comme garçons de culture chez les ashanti".

et d'une de ses études, publiée en 1958 (LABOURET, 1958) :

"... les jeunes hommes, imitant leurs voisins, sont d'abord partis chercher du travail en Gold-Coast, dans les plantations de cacaoyers, les mines, les travaux publics. ... puis la prospérité de la Côte d'Ivoire les attira à son tour..."

Les recrutements et le travail forcé abolis, l'indépendance du territoire national voltaïque prononcée en 1960, n'a pas enrayé ce mouvement migratoire temporaire, au contraire, il s'est poursuivi et même intensifié. On parle alors de mouvements "spontanés", "volontaires", en opposition à la période coloniale. La colonisation, même si elle rencontra une forte résistance de la part des Lobi, a amorcé, essentiellement par la monétarisation des échanges, le processus d'intégration des populations au système économique marchand. Le paiement de l'impôt demeure un problème pour de nombreuses familles, qui motive le départ de jeunes hommes, parfois en accord avec le chef de famille : "il est parti gagner l'argent pour aider la famille" ; la migration est alors perçue comme "une bonne chose", ou plutôt un "mal nécessaire". Par ailleurs de nouveaux besoins de consommation sont apparus et le migrant de retour au village rapporte avec lui : un vélo, une mobylette, un transistor... Revenir sans rien est un constat d'échec, procurant un sentiment de honte, vis à vis de sa famille, et des autres. Malgré les conditions de vie difficiles dans le pays d'accueil, l'issue incertaine de la migration en terme de gain, et même si certains migrants, de retour au village disent "avoir compris" et ne plus vouloir repartir, la migration demeure encore perçue comme un modèle de comportement pour nombre d'individus.

Une investigation plus poussée des attitudes et opinions des migrants revenus, des jeunes, des chefs de famille, permet de mettre en lumière d'autres causes de ce phénomène migratoire, qui interfèrent avec les précédentes.

Interrogés, les vieux, les chefs de famille se plaignent souvent du comportement de leur fils : "ils ne respectent plus les coutumes", "ils partent pour gagner l'argent, mais le gardent pour eux et pas pour aider la famille". Par contre, les jeunes répondent que "les temps ont changé", qu'ils veulent leur indépendance économique plus tôt que ne l'autorise la coutume, qu'ils "en ont marre de travailler longtemps pour leur père pour ne rien avoir après" (à son décès), qu'ils veulent choisir eux-mêmes leur(s) femme(s).

Ces réponses révèlent l'existence de conflits, entre générations, entre père et fils, dont la nature provient de l'organisation sociale et économique des sociétés concernées, accentués par la confrontation avec le système économique marchand. Pour les jeunes hommes la migration constitue aussi un moyen de résolution de ces conflits, qui portent essentiellement sur trois aspects de l'organisation socio-économique traditionnelle : l'âge de l'indépendance économique, le mariage préférentiel, l'héritage.

En effet les règles coutumières sont très contraignantes pour les jeunes hommes et porteuses de conflits déjà latents qui ont pu se développer par les effets induits de la colonisation. L'intégration au système économique marchand, l'apparition d'un système de valeur nouveau, apporte une autre dimension au phénomène migratoire historiquement lié au besoin de mobilité de la force de travail. La migration devient pour les jeunes hommes un moyen d'échapper aux contraintes des règles coutumières et un mode de résolution des conflits familiaux. Mais en retour, la mobilité des jeunes hommes, en se développant, contribue à exacerber ces conflits et marque sans doute le début d'un changement social.

Pour une compréhension de ces règles coutumières notons ce qu'en disent M. FIELOUX (1980) et D.de ROUVILLE (1981).

L'âge de l'indépendance économique

"Le don de la daba (houe) marque le passage de l'état de "dépendant" (aleha) d'une unité de production au statut qui est désigné par le terme "lé" (séparé). Le passage de l'un à l'autre donne à un homme la possibilité de pouvoir, à son tour, organiser et contrôler la production de tous ceux qui travaillent pour lui (épouses, enfants) et répartir, en fonction de certains critères, l'ensemble des biens produits en biens de consommation ou de capital et en produits commercialisés". (FIELOUX, 1980, p. 92).

"Pratiquement, il est rare qu'il (le père) donne la daba à un fils célibataire mais il doit y consentir si l'aîné de ses fils est encore célibataire lorsque son frère cadet, marié, a des enfants en âge d'effectuer des petits travaux dans les champs (surveillance, etc.) ; un homme ne peut utiliser, à plein temps, dans ses propres champs le travail fourni par les enfants de ses fils (mol) ; dans ce cas, il sépare (lé) l'aîné pour pouvoir accorder l'autonomie économique au cadet. Cependant, le mariage n'est pas considéré en lui-même comme une condition suffisante pour l'acquisition de la daba ; le statut d'un homme marié ne change pas sous prétexte que sa femme vient habiter avec lui, ou bien à la naissance de son premier ou deuxième enfant. Le nombre d'années pendant lesquelles un fils déjà adulte continue à travailler pour son père paraît lié à un ensemble de facteurs conjoncturels : main-d'oeuvre familiale disponible ; nombre et durée des migrations de travail effectuées au Ghana ou en Côte d'Ivoire ; biens ou sommes d'argent envoyés ou rapportés au père pour compenser les inconvénients de son absence (l'a-t-il ou non aidé à payer l'impôt?). (FIELOUX, 1980).

Les hommes accédaient à l'autonomie économique à un âge assez élevé, entre 30 et 40 ans (FIELOUX, 1980). Aussi, compte tenu d'une espérance de vie assez faible, le père est souvent déjà décédé, et dans ce cas, c'est l'héritier utérin du père qui possède alors le pouvoir du don de la daba.

En fait, un fils "séparé" n'est pas complètement sorti de la tutelle partenelle ; il doit rester dans le village de son père, sauf si celui-ci est décédé.

" Du vivant de son propre père, un homme "lé" doit attendre une autorisation, un conseil ou même une incitation au départ. Il ne peut partir à son insu. Le pouvoir ambivalent (protection/ malédiction) du père justifie son autorité et lui permet, par ailleurs, de maintenir dans un état de semi-dépendance celui qu'il a lui-même séparé (lé) de son unité de production. Il est admis que le fils lé lui fournisse l'aide dont il a besoin (travaux de culture...) et le laisse prendre, chaque année, un compartiment de son grenier de mil/sorgho si le restant suffit à la consommation familiale. Il est certain que le père peut profiter de ces avantages surtout s'il ne dispose pas d'une main-d'oeuvre familiale suffisante, mais il n'est pas exclu pour autant qu'il ne puisse pas lui "donner la route". (FIELOUX, 1980, p. 97).

L'héritage

A la mort du père, la transmission des biens meubles (notamment le bétail et le pécule) se fait en ligne utérine.

"L'héritier prioritaire d'un homme (ego) est l'aîné de ses frères et soeurs utérins (om biné); si l'aîné (kontin) est une fille, elle confie certains des biens (bétail, volaille, etc.) à une autre personne (oncle utérin ; frère) qui ne peut les

utiliser sans son consentement. Faute d'héritiers possibles dans le groupe des "om biné" les biens sont attribués au fils aîné de la soeur aînée de la mère d'ego, c'est-à-dire son cousin parallèle matrilineaire (nikherombiné) ; si ce dernier est trop jeune pour les prendre, ils sont confiés au "nikherom" le plus âgé, sans tenir compte de l'âge des soeurs de la mère d'ego. En troisième position, faute d'héritiers dans les groupe des "om biné" et des "nikherombiné", se trouve le fils aîné de la soeur aînée d'ego soit son "kum" (neveu)". (FIELOUX, 1980, p. 72).

Les fils n'héritent que des fétiches de leur père et des droits d'usage sur la terre, sous réserve d'avoir obtenu l'indépendance économique.

Ces règles ne sont pas en vigueur chez les dagara wilé, où c'est le fils qui hérite de tous les biens de son père ; tandis que chez les dagara lobi c'est le neveu, comme chez les lobi.

Le mariage préférentiel

"C'est le père qui choisit la future épouse de son fils alors que celui-ci a entre dix et quinze ans. Le jeune homme ne peut refuser cette femme sous peine de sanctions surnaturelles infligées par ses ancêtres agnatiques (...). Selon la coutume, un homme n'est tenu de procurer qu'une seule épouse à son fils (...).

L'épouse préférentielle est la cousine croisée patrilatérale ou une femme du sous-matriclan paternel" - (De ROUVILLE, 1981, p. 322-323).

A propos de mariage, il est à souligner que c'est l'oncle maternel qui est chargé du paiement de la dot.

. II

Seconde partie

LA NUPTIALITE

II.1 - NATURE DES DONNEES

La fiche "mariage" (annexe 3) a été remplie pour tous les hommes non célibataires au moment de l'enquête, présents ou absents, et pour les femmes veuves ou divorcées.

L'ensemble de la vie matrimoniale a été demandé aux femmes, ainsi que le nombre d'enfants pour chaque mariage. Les mêmes questions ont été posées aux hommes, avec en plus le passé matrimonial de leur(s) épouse(s) lorsqu'elle(s) avai(en)t déjà été mariée(s), de même que le nombre d'enfants issus de chaque mariage.

L'intérêt de ce type de questionnaire est de permettre une approche de la nuptialité et de la fécondité des hommes puisque le nombre d'enfants a été recueilli pour chaque mariage. L'impossibilité de relier les calendriers de la nuptialité et de la fécondité, les dates de naissance n'ont pas été recueillies, limite les possibilités d'analyse de la fécondité (infra II.8) aussi la présente analyse sera-t-elle essentiellement centrée sur la nuptialité et notamment la polygamie.

Dans les tableaux et figures, le terme "Gaoua" ne correspond pas à une ethnie mais représente l'ensemble de la population de cette ville (37 % de Lobi, 22 % de Birifor, 9 % de Dagara, 10 % de Mossi et 22 % de classés "autres"). Quand cela a été possible les résultats ont été présentés selon les cinq ethnies.

Le pourcentage de réponses non précisées est en moyenne assez faible (28 %). Cette imprécision varie selon les variables, plus élevée en général pour les variables relatives à l'âge, à la datation d'un événement, (9 % d'imprécision pour l'âge au mariage de l'homme, 7 % pour celui de la femme, 3,7 % pour l'ancienneté des mariages). L'imprécision augmente avec l'ancienneté des événements recueillis, et dépend aussi du répondant. En effet, elle s'avère particulièrement élevée quelles que soient les variables pour les "maris antérieurs" d'une femme dont le dernier mari est l'enquêté et éventuellement le répondant au questionnaire (en moyenne environ 20 % de réponses non précisées ; jusqu'à 50 % pour l'âge au mariage de l'homme).

Ceci étant, compte tenu de la faiblesse générale de la fréquence des réponses non précisées, leur exclusion de l'analyse ne saurait en altérer les résultats et les conclusions.

Par exemple, les réponses non précisées sont particulièrement fréquentes pour les renseignements concernant le mari antérieur lorsqu'ils ont été donnés par le mari actuel. Compte tenu du peu de réponses non précisées, elles ont été exclues de l'analyse.

Quant à la variable, "type de mariage", l'importance de la catégorie "autres" sera évoquée lors de l'analyse des types de mariages.

II.2 - LES TYPES DE MARIAGES

La typologie des mariages a été tirée de la classification de M. Fiéloux (1981). C'est celle en vigueur dans la société lobi :

THIKUMKHER : soit L'alliance préférentielle est celle d'ego avec sa cousine croisée patrilatérale. Lorsque pour des raisons diverses (absence de soeur, de fille de soeur, interdits...) ce type de mariage préférentiel ne peut avoir lieu, les autres types d'unions les plus fréquentes sont les suivants :

soit Une fille du même sous-matriclan (tyarléri) que le père d'ego.

KPENKI : La cousine croisée matrilatérale d'ego.

SANSAMKHER : Le troisième type d'union est le "sansamkher" signifiant la faveur ou le bien que l'on fait à quelqu'un en gage d'amitié (kuun) et en l'occurrence lui donner une fille à épouser.

MARIAGE PAR RAPT : Le rapt d'une femme s'effectue avec son consentement mais à l'insu du groupe social dont elle dépend (celui de son mari, de son père).

HERITAGE DE LA VEUVE

Trois formes principales du mariage lobi peuvent être dégagées :

- les mariages négociés, par le père ou ego lui-même, d'une part sur la base des relations de parenté (les deux premiers types), d'autre part en fonction de relations d'amitié, le "Sansamkher".

- le rapt d'une femme, mariée ou non, qui est "un acte social, valorisé, associé au prestige de l'homme" (Fiéloux 1980, p 105). Jadis à l'origine de la plupart des conflits armés, le rapt est devenu avec la planification coloniale un acte presque sans danger, mais peut entraîner une compensation plus élevée. Souvent cause de départ en migration, le rapt est une forme de mariage de plus en plus fréquente.
- l'héritage de la veuve, ou mariage par lévirat. Après le décès du mari, la veuve est en principe reprise par l'héritier utérin de son mari, dans ce cas il n'y a pas de nouvelle dot. Mais elle peut refuser et se remarier avec quelqu'un d'autre, le groupe social de son mari réclamera alors une dot ; ou bien, ce qui arrive souvent pour les veuves âgées, elles préfèrent rester vivre auprès de l'un de ses frères ou de ses fils.

Pour les Lobi, près de la moitié des réponses concernant les types de mariage ne correspondent pas aux catégories citées précédemment : 43 % sont classées dans une catégorie "autres" et 5 % "non précisées".

Une comparaison avec deux enquêtes ethnologiques (De Rouville 1981, Fiéloux 1980) donne une indication d'une répartition possible de la catégorie "autres" (tableau 15).

Tableau 15 : Répartition (p.cent) des types de mariage, par l'ensemble des mariages et le 1er mariage, chez les LOBI (villages), selon trois enquêtes.

Types de mariages	Enquête de De Rouville		Enquête Lobi Dagara		Enquête M.Fiéloux
	tous mariages	premier mariage	tous mariages	premier mariage	tous mariages
- Mariage patrilatéral avec :	22	34,8	27	36	30,8
. cousine croisée vraie	(9,6)	(15,1)	(21)	(30)	(22,5)
. femme du matrilignage du père	(7,8)	(12,1)			
. femme du matriclan du père	(4,6)	(7,6)	(6)	(6)	(8,3)
- Cousine croisée matrilatérale (vraie)	2,8	1,5	0,0	0,0	5,0
- Sansamkher (femme donnée en gage d'amitié)	11,9	10,6	1	0,0	1,7
- "Tilkher" (femme confiée à une puissance surnaturelle)	1,8	3,0	-	-	-
- mariage par rapt	53,3	50,0	21	20	54,2
- mariage par lévirat	8,2	0,0	3		8,3
- autres	-	-	43	43	-
- non précisé	-	-	5	1	-
TOTAL (Effectif)	100 (218)	100 (132)	100 (499)	100 (308)	100 (120)

Les deux enquêtes ethnologiques donnent des résultats concordants pour les mariages par rapt et par lévirat, mais différent pour les mariages par négociation.

Pour le mariage patrilatéral, les résultats de l'enquête démographique sont intermédiaires entre ceux des deux autres sources. Les pourcentages de réponses dans les autres types de mariages communs sont inférieurs, particulièrement pour le mariage par rapt, ils se retrouvent dans la catégorie "autres".

Cette sous-estimation, qui peut être attribuée à la différence de nature des enquêtes, se révèle plus importante pour les autres groupes ethniques, dont les mariages ont été appréhendés à partir de la même typologie (tableau 16).

Tableau 16 : Répartition des types de mariage tous rangs confondus selon l'ethnie (p.cent).

type de mariage \ Ethnie	Dagara	Lobi	Gaoua	Birifor	Dian	Gan	Ensemble
- Alliance préférentielle	5	21	3	11	8	22	10,4
- Fille du même sous-matriclan que le père d'ego	9	6	6	6	21	0	8,0
- Cousine croisée matrilatérale d'ego	3	0	0	5	4	0	1,7
- en "gage d'amitié"	2	1	0	8	5	0	1,7
- Rapt	2	21	3	5	1	6	7,8
- Héritage de la veuve (lévirat)	3	3	4	7	1	4	3,4
- Mariage catholique	8	0	0	0	0	0	3,1
- Autres	65	43	81	55	59	59	60,3
- Non précisés	3	5	3	3	1	9	3,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100
(Effectif)	(688)	(499)	(301)	(165)	(117)	(49)	(1819)

Le niveau total d'imprécision (autres et non précisés) est de 64 % pour l'ensemble des mariages, et atteint 84 % pour Gaoua. Lors de la codification est apparu un code supplémentaire, "mariage catholique", rencontré uniquement chez les Dagara. Ceci traduit un problème lors de la collecte, de la part des enquêteurs et/ou des enquêtés, dans la mesure où un mariage consacré par l'Eglise Catholique n'exclut pas le fait qu'il puisse s'agir, par exemple, d'un mariage négocié.

Pour toutes ces raisons, il nous semble préférable de ne pas procéder à une analyse approfondie des types de mariages (1).

(1) Le procès-verbal de la conférence des 4 et 5 janvier 1968 tenue à Gaoua (annexe 5) fournit quelques informations complémentaires sur certains aspects du mariage pour les diverses ethnies de la région : les fianciailles, les travaux imposés au fiancé, la dot, l'adultère, le sort des enfants nés hors mariage.

II.3 - CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA NUPTIALITE

De la répartition par groupe d'âges de la population masculine et féminine de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial à l'enquête : célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e) (figure 7, annexe 2.1 et 2.2) se dégagent les indications suivantes :

- la quasi-totalité des personnes finissent pas se marier : seulement 0,6 % des femmes âgées de 40 ans et plus sont célibataires, et à peine deux hommes sur 100 le sont à partir de 50 ans ;

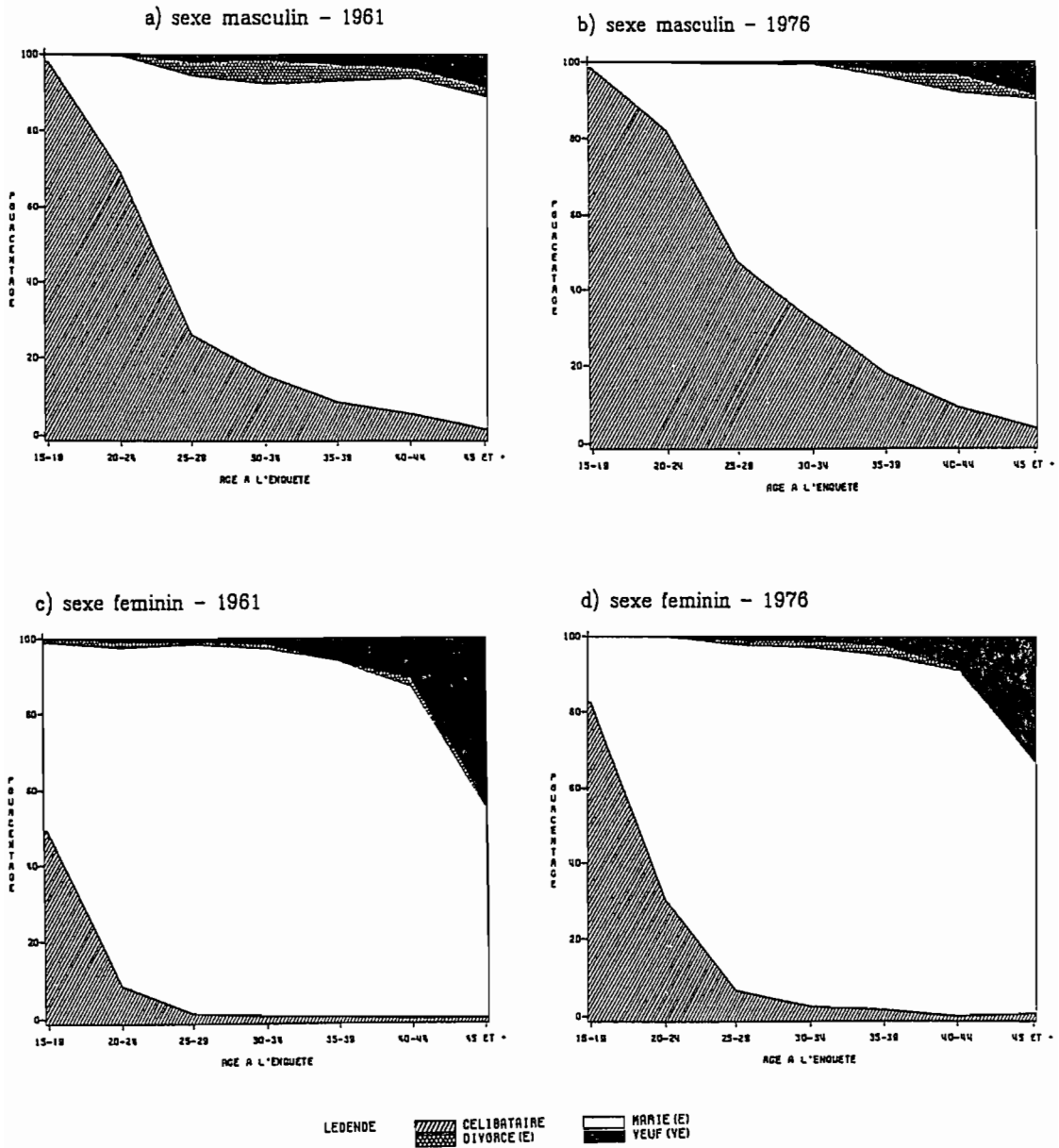
- la durée du célibat est plus longue chez les hommes que chez les femmes : parmi la population âgée de 15 ans et plus, on compte près de 3 hommes célibataires pour une femme célibataire ; une situation due à la différence d'âge au premier mariage entre les deux sexes et à la polygamie ;

- le veuvage est plus important chez les femmes que chez les hommes, particulièrement aux âges élevés. Cette situation a pour principale raison la polygamie : une épouse qui décède au sein d'un ménage polygamique ne provoque pas le veuvage du mari, tandis que le décès d'un homme polygame entraîne le veuvage de plusieurs femmes. Par ailleurs, le remariage des veuves âgées de plus de 45 ans est rare (infra II.6) ;

- la faiblesse de la catégorie des divorcés, hommes et femmes, peut apparaître surprenante. Les chiffres du recensement de 1975 pour le département du sud-ouest conduisent à un résultat proche de celui de l'enquête renouvelée : 0,4 % pour les hommes et 0,5 % pour les femmes, et pour l'enquête respectivement 0,9 % et 0,6 %. La forte intensité du remariage, constitue un élément d'explication, d'autant que le divorce concerne essentiellement les femmes jeunes (52 % des divorcées ont moins de 35 ans ; infra II 6).

Cette situation peut aussi provenir de l'interprétation de "l'état de divorcé".

FIGURE 7 : REPARTITION (P.CENT) DES HOMMES ET FEMMES AGES DE 15 ANS ET PLUS, PAR AGE



Les structures matrimoniales selon l'ethnie sont proches pour les Lobi, Birifor, Dian et Gan (annexe 2.3). Les Dagara se différencient par une plus faible proportion de célibataires chez les hommes, due à une pratique moins courante de la polygamie. La structure matrimoniale de la population de Gaouareflète les caractéristiques d'un milieu plus urbanisé : une intensité du mariage plus faible et une fréquence du divorce plus importante traduisant une assez forte mobilité féminine.

La comparaison avec les données de 1961 permet de dégager les évolutions suivantes (figure 1, annexes 2.1 et 2.2) :

- il s'est produit un net recul de l'âge au premier mariage, pour les hommes comme pour les femmes, exprimé par la proportion plus importante des célibataires. Les hommes célibataires, minoritaires par rapport aux mariés en 1961, sont devenus plus nombreux en 1976. Cette modification du calendrier de la primo-nuptialité s'accompagne d'une légère augmentation du célibat aux âges élevés : chez les hommes de 50 ans et plus seulement 0,7 % étaient célibataires en 1961 et 1,7 % en 1976, chez les femmes de 40 ans et plus on est passé d'un célibat nul en 1961 à un pourcentage de 0,6 % en 1976.

Ces chiffres traduisent une certaine tendance, qui n'apparaît pas encore significative. Le mariage continue d'être un rouage fondamental de l'organisation sociale.

- on observe une baisse d'intensité de la polygamie : le nombre moyen de femmes par homme marié est passé de 1,51 en 1961 à 1,37 en 1976.

- le recul de l'âge au premier mariage, une émigration féminine plus forte que le mouvement d'immigration et la baisse de la polygamie entraînent une diminution de la proportion des femmes mariées âgées de moins de 35 ans.

Au-delà de 45 ans, le phénomène s'inverse, mais il semble que la proportion de veuves en 1961 était surestimée. Quelles que soient les ethnies (annexes 2.3 et 2.4) la proportion de célibataire des deux sexes augmente entre 1961 et 1976, de façon plus importante pour les femmes chez les Dagara et pour les hommes chez les Lobi. Cette évolution est plus sensible à Gaoua.

II.4 - L'AGE AU 1er MARIAGE

Au terme "mariage", le démographe associe le concept de fécondité légitime, "l'évènement mariage" est retenu comme le début des rapports sexuels entre les époux, accompagné généralement de l'unité du domicile conjugal. Dans un souci d'homogénéisation des données entre les divers groupes ethniques, les instructions aux enquêteurs relatives au mariage ont porté sur le critère de résidence commune. La coutume lobi concernant le mariage avec fianciailles :

"Dès le moment où la demande (en mariage) est acceptée, les deux promis s'appellent mari et femme et le fiancé acquiert des droits de paternité (...). La jeune fille lobi même fiancée, jouit d'une grande liberté sexuelle (...) lorsque la promise tombe enceinte, quel que soit celui qui l'a "engrossée", un rite appelé "phi" est exécuté donnant au fiancé des droits sexuels exclusifs. Ce rite de première grossesse (qui) consacre véritablement le mariage (...). Dès ce moment, elle ne peut avoir de rapports sexuels avec un autre homme sinon elle commet un adultère (...), elle continue à résider chez son père (-où elle accouche-) tant que le gendre n'a pas terminé son temps de travail, si bien qu'elle peut avoir déjà deux enfants lorsqu'elle est amenée au domicile conjugal". (De Rouville 1981 p 332, 334, 335).

Le rite de première grossesse ne marque pas forcément le début des rapports sexuels.

Le mariage par rapt d'une femme célibataire, promise ou non, peut également poser quelques problèmes de dotation de l'évènement mariage. C'est un type d'union instable au devenir incertain ; comme pour les femmes mariées, une femme célibataire raptée ne devient pas forcément une épouse.

Il convient de garder à l'esprit ces remarques dans l'utilisation et la compréhension du terme mariage.

L'âge moyen au premier mariage a été estimé selon la méthode d'Hajnal (1) (Hajnal, 1953), et à partir des tables de nuptialité.

La méthode de Hajnal nécessite les hypothèses suivantes :

- la distribution de l'âge au mariage est la même pour les différentes générations d'individus.
- la mortalité et/ou les migrations entre le premier âge où l'on se marie et le dernier affectent pareillement les individus célibataires et les mariés.

Ces deux hypothèses ne sont pas vérifiées, particulièrement pour les migrations, qui affectent surtout les hommes jeunes et principalement les célibataires. Cette méthode a cependant été utilisée afin d'obtenir une indication sur l'évolution de la primo-nuptialité.

 (1) En utilisant les groupes d'âges quinquennaux, la formule est la suivante :

$$\bar{a} = \frac{5 \sum_{x=0}^n C_{x,x+4} - n C_n}{1 - C_n}$$

avec C_x la proportion de célibataires à l'âge x
 et n l'âge après lequel il n'y a plus de mariage

Les deux méthodes de calcul conduisent aux mêmes résultats : des âges identiques et un recul d'environ 3 à 4 ans pour les deux sexes (tableau 17), dû pour partie au développement des phénomènes des migrations temporaires dans les dernières années.

Tableau 17 : âge moyen au premier mariage estimé par la méthode d'Hajnal et à partir de la table de nuptialité.

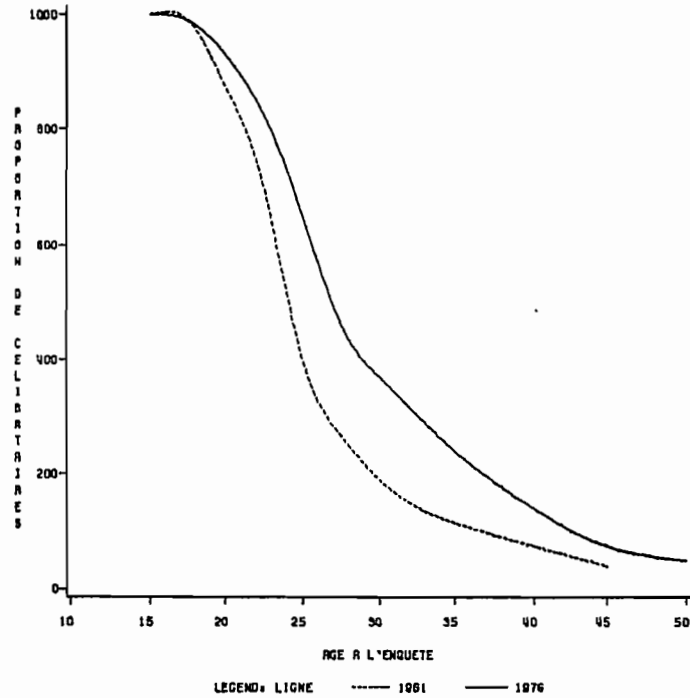
	Méthode de Hajnal		Table de nuptialité	
	1961	1976	1961	1976
Hommes	25,1	28,5	25,9	29,9
Femmes	17,8	20,9	18,4	21,2

Cette modification du calendrier de la nuptialité se trouve également illustrée par les courbes représentant les séries de proportions de célibataires (ajustées graphiquement, à partir des données par année d'âge jusqu'à 24 ans pour les femmes, et pour les hommes jusqu'à 29 ans en 1961 et 34 ans en 1976 ; puis par groupe d'âges quinquennal figure 8).

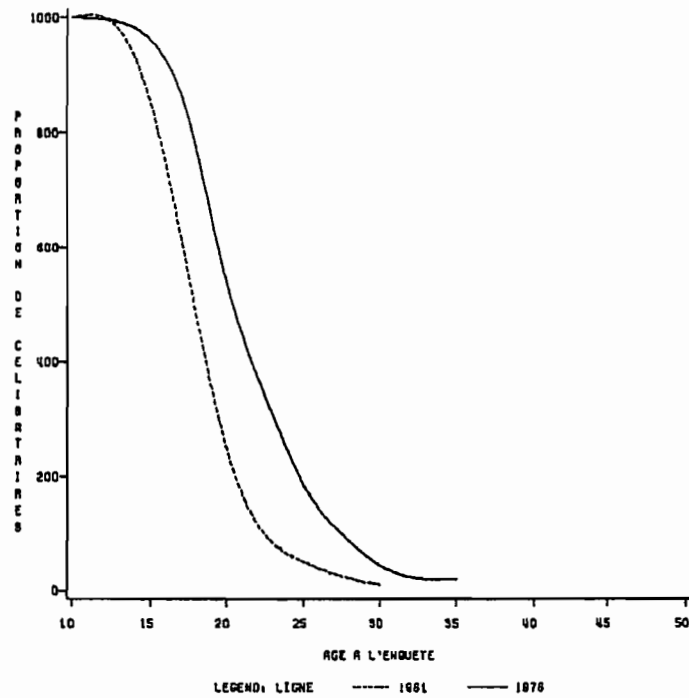
FIGURE 8 : PROPORTIONS DE CELIBATAIRES PAR AGE,
SELON LE SEXE EN 1961 ET 1976

-ajustement graphique

a) sexe masculin



b) sexe féminin



Les Dagara, quels que soient le sexe et l'époque, se marient plus tôt que les Lobi. Le recul de l'âge au premier mariage a été plus important, pour les femmes chez les Dagara, et pour les hommes chez les Lobi. (tableau 18).

Tableau 18 : Age moyen au 1er mariage selon le sexe, en 1961 et 1976, pour les Lobi et les Dagara (estimés par la méthode d'Hajnal).

	Dagara		Lobi	
	1961	1976	1961	1976
Hommes	24,1	25,7	26,4	30,0
Femmes	16,5	19,6	19,0	20,8

II.5 - NIVEAUX ET TENDANCES DE LA POLYGAMIE.

II.5.1 - Les niveaux

La répartition de la population mariée à l'enquête, selon le nombre d'épouses du mari (tableau 19), permet le calcul de divers indices de la polygamie, en terme de fréquence et d'intensité :

Tableau 19 : Répartition (p.cent) des hommes et des femmes mariées à l'enquête selon le nombre d'épouses du mari à l'enquête.

Nombre d'épouses du mari	Hommes	Femmes
1 épouse	74,6	55,5
2 épouses	18,8	27,9
3 épouses	4,7	10,5
4 épouses et +	1,9	6,1
TOTAL	100 (895)	100 (1204)

En 1976, 25,4 % des hommes mariés sont polygames et 44,5% des femmes mariées sont épouses d'un polygame.

Les hommes mariés ont en moyenne 1,35 épouses, et les polygames 2,36. Ce qui traduit une faible intensité de la polygamie, avec prédominance de la bigamie qui 74 % des hommes, 63 % des femmes).

Tableau 20 : Indices de polygamie du moment, pour les hommes et femmes mariés à l'enquête.(1)

Groupe d'âges	P_h %	N_m	N_p	P_f %
20-29	7,0	1,08	(2,06)	29,5
30-39	17,6	1,18	2,11	45,4
40-49	31,9	1,40	2,25	53,7
50-59	31,8	1,50	2,57	58,3
60-69	47,9	1,76	2,68	57,6
70 et +	47,5	1,85	-	56,2

La polygamie croît avec l'âge. Jusqu'à 40 ans, moins d'un homme sur cinq est polygame, mais à partir de 60 ans la polygamie est pratiquée par près de la moitié des hommes (tableau 20).

Les femmes sont par contre concernées beaucoup plus tôt par la polygamie. Dès l'âge de 20 ans, une femme sur quatre vit dans un ménage polygame, à partir de 35 ans, c'est une femme sur deux.

 (1) P_h - le taux de polygamie qui donne le pourcentage de polygames parmi les hommes mariés

P_f - la proportion de femmes mariées à des polygames parmi l'ensemble des femmes mariées

N_m - le nombre moyen d'épouses par homme marié

N_p - le nombre moyen d'épouses par homme polygame

Mis à part le cas du lévirat, qui se traduit en quelque sorte par une "polygamie forcée", et indépendamment des motivations qui poussent un homme à prendre une épouse supplémentaire (stérilité de l'épouse, prestige social, plaisir sexuel, puissance économique, à la demande de l'épouse...), il lui faut pour cela évidemment avoir été d'abord monogame, puis réaliser les conditions d'une nouvelle union (notamment la constitution d'une dot,...). Il est donc logique que la polygamie ne concerne les hommes qu'à partir d'un âge relativement avancé.

Pour les femmes, la situation est toute autre. La femme, est essentiellement perçue dans sa fonction de mère. Il est donc de l'intérêt d'un homme de prendre une femme jeune, afin notamment de s'assurer une descendance importante. L'âge au mariage de la femme varie assez peu avec le degré de polygamie du mari (infra II.6.1).

La mesure de la polygamie masculine à partir du nombre d'épouses à l'enquête (souvent la seule information disponible dans les enquêtes) ne rend compte qu'imparfaitement de l'importance de cette pratique. C'est une mesure à un moment donné, qui ne prend pas en compte l'histoire matrimoniale des individus. Un homme sans épouse ou monogame à l'enquête peut avoir été polygame au cours de sa vie. Et pour appréhender l'ampleur réelle de la polygamie, en tant que fait social (1), que comportement, l'information signifiante est de savoir si un homme a été au moins une fois polygame dans sa vie, combien a-t-il eu d'épouses au maximum en même temps. Pour cela il faut disposer de l'histoire matrimoniale des hommes. Ainsi, 9,3 % des hommes sans épouses ou monogames à l'enquête ont déjà été polygames (annexe 2.6). Le taux de polygamie, que l'on pourrait

(1) bien que la polygamie concerne une minorité, elle constitue le modèle de référence. Dans ces sociétés, tout homme aspire à devenir polygame.

qualifier de "rétrospectif" ou total, est alors de 30,9% au lieu de 25,4 % au moment de l'enquête. Si l'on ne considère que la population mariée à l'enquête, ce taux passe à 32 %. L'écart entre les indices de polygamie du moment et rétrospectif augmente avec l'âge (figures 9, 10 et annexe 2.7).

FIGURE 9 : INDICES DE LA NUPTIALITE MASCULINE PAR AGE
-pour les hommes mariés à l'enquête

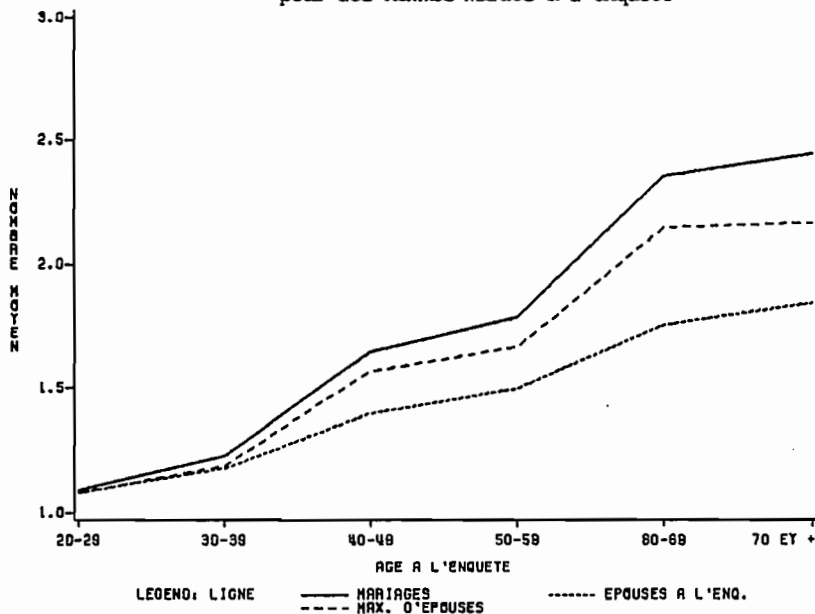
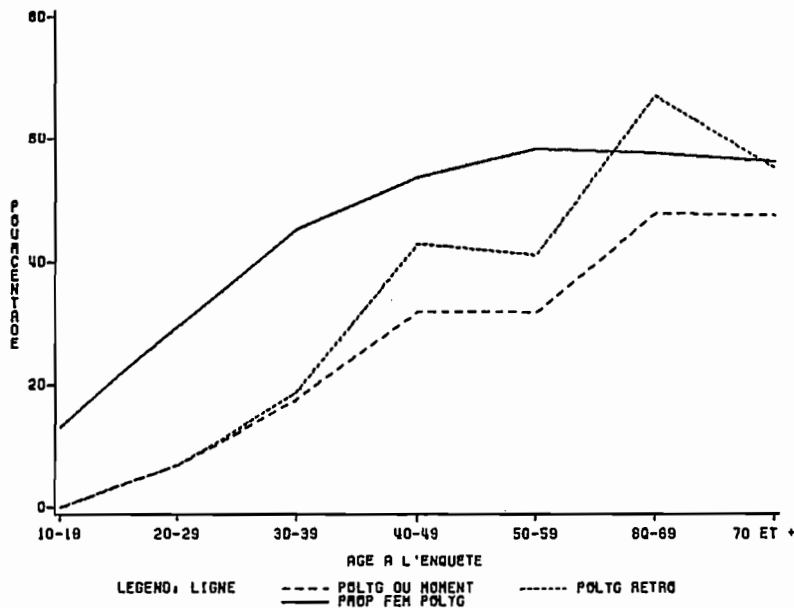


FIGURE 10 : INDICES DE POLYGAMIE PAR AGE



L'importance de la polygamie en tant que modèle de référence pour les hommes, se traduit aussi par le fort pourcentage (8,5 %) d'individus ayant été polygame parmi l'ensemble des hommes ayant contracté 2 mariages (annexe 2.8, infra II7).

L'appartenance ethnique et le statut économique révèlent des niveaux de polygamie différents.

- L'appartenance ethnique

les Dagara se différencient des autres groupes, à la fois par un nombre moyen de mariages et un nombre moyen d'épouses plus faibles (tableau 21).

Les Birifor présentent le plus faible taux de polygamie du moment mais par rapport aux Dagara, les polygames Birifor ont davantage d'épouses.

Tableau 21 : Nombre moyen de mariages, d'épouses à l'enquête, d'épouses maximum, selon l'ethnie (pour les hommes mariés à l'enquête).

Ethnie	Nombre moyen			Taux de polygamie masculine
	de mariages	d'épouses		
		à l'enquête	au maximum	
Dagara	1,39	1,23	1,32	18,2
Lobi	1,58	1,40	1,53	32,0
Gaoua	1,98	1,53	1,72	30,3
Birifor	1,58	1,26	1,47	17,6
Dian	1,62	1,47	1,59	35,9
Gan	(1,54)	(1,46)	(1,54)	30,8

Le caractère composite de la structure ethnique de Gaoua rend difficile l'interprétation du niveau plus élevé de la polygamie (1,98 femmes par homme marié, 12 % des hommes mariés ayant au moins 3 épouses).

La structure par âge de la population mariée lobi, plus vieille que celle des dagara, (nous avons vu que les Dagara se marient plus jeunes la première fois), n'explique pas leur plus forte polygamie : 32 % des hommes mariés sont polygames chez les lobi au moment de l'enquête, et seulement 18 % chez les dagara. A partir de 30 ans, le taux de polygamie masculine demeure plus élevé chez les lobi que chez les dagara (tableau 22).

Tableau 22 : Indices de polygamie du moment par âge selon l'ethnie..

Groupe d'âges	P _h		P _f	
	Dagara	Lobi	Dagara	Lobi
20-29	9,2	5,9	28,6	30,1
30-39	16,9	22,4	35,8	51,7
40-49	23,9	45,6	39,4	59,8
50-59	22,6	30,4	38,9	62,1
60 et +	-	45,5	-	60,7

P_h : taux de polygamie du moment

P_f : pourcentage de femmes mariées à des polygames parmi l'ensemble des femmes mariées.

Les femmes lobi sont-elles aussi plus touchées par la polygamie que les femmes dagara, l'écart allant croissant avec l'âge. Pour les femmes de moins de 60 ans, moins de 40% des femmes dagara sont en situation de polygamie, tandis

qu'à partir du groupe d'âges 30-39 ans, plus d'une femme lobi sur deux est dans ce cas.

La polygamie plus fréquente chez les lobi, y est également plus intense avec un nombre moyen de femmes par homme marié plus élevé à chaque groupe d'âges, (tableau 23).

Tableau 23 : Nombre moyen de mariages et indices de polygamie, par âge selon l'ethnie (hommes mariés à l'enquête).

Groupe d'âges	Nombre moyen de mariages		Nombre moyen d'épouses à l'enquête		Nombre moyen maximum d'épouses	
	Dagara	Lobi	Dagara	Lobi	Dagara	Lobi
20-29	1,11	1,09	1,10	1,09	1,10	1,09
30-39	1,24	1,24	1,18	1,22	1,19	1,22
40-49	1,58	1,72	1,34	1,53	1,51	1,65
50-59	1,62	1,80	1,34	1,48	1,51	1,70
60 et +	(2,25)	2,00	(1,55)	1,70	(2,05)	1,93

- Le statut économique

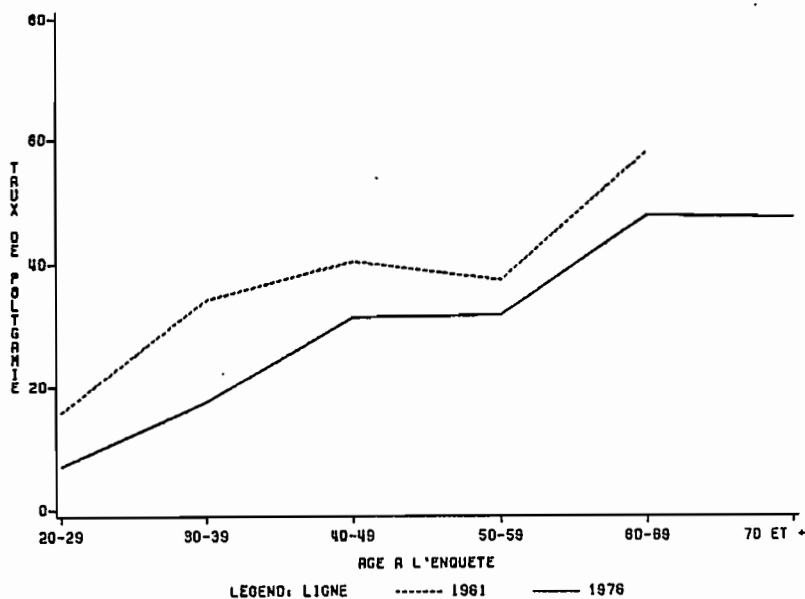
Le statut économique (et social) des hommes recueilli à l'enquête ne repose que sur la distinction entre aides familiaux, chefs d'exploitation et chefs de concession. Cette classification est évidemment corrélée avec l'âge. La différence des structures par âge ne suffit cependant pas à expliquer les différences observées entre les taux de polygamie, qui sont respectivement de 15,9 %, 20,7 % et 38,5 %. En effet, en considérant les individus de 40 ans et plus, la même hiérarchie demeure : 20,0 %, 29,4 % et 43,1 %.

La corrélation entre le degré de polygamie et l'âge des individus n'est pas de nature purement démographique, le caractère discriminant de l'appartenance ethnique et du statut économique a été mis en évidence. Cette relation reflète pour l'essentiel, la logique d'un système social, économique qui fait de l'âge un élément déterminant.

II.5.2 - Evolution de la polygamie depuis 1961

L'évolution s'est faite à la baisse, tant en fréquence qu'en intensité : une baisse de la proportion (et du nombre) des polygames qui est passée de 32,1 % en 1961 à 25,4 % en 1976, et une diminution du nombre moyen de femmes par homme marié, 1,51 en 1961 et 1,37 en 1976 (annexe 2.7, figure 11).

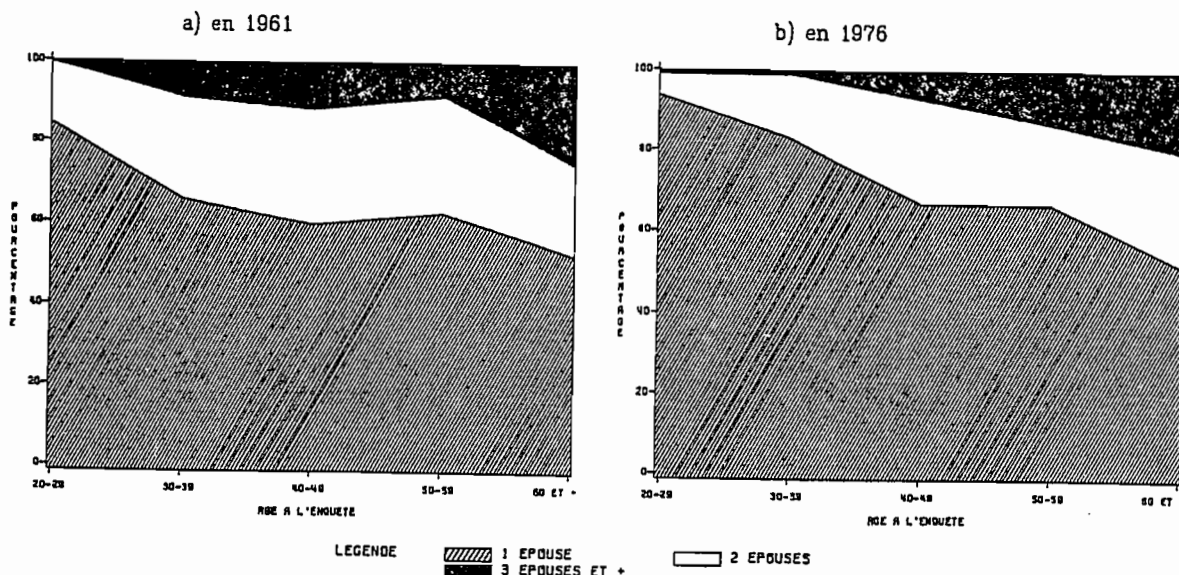
FIGURE 11 : TAUX DE POLYGAMIE PAR AGE EN 1961 ET 1976
-à partir du nombre d'épouses à l'enquête



Le taux de polygamie a surtout baissé chez les hommes âgés de moins de 40 ans. La moindre diminution aux âges élevés peut provenir du fait que la coutume du lévirat ne se serait pas relâché et que la polygamie "plus volontaire" qui concerne en moyenne des hommes plus jeunes, subit un certain désintérêt ou devient de plus en plus difficile à réaliser.

La proportion des hommes bigames et de ceux ayant au moins trois épouses a diminué dans tous les groupes d'âges, sauf chez les individus âgés d'au moins 50 ans où la proportion des bigames a augmenté (figure 12, annexe 2.9).

FIGURE 12 : REPARTITION (P.CENT) PAR AGE DES HOMMES MARIÉS SELON LE NOMBRE D'EPOUSES



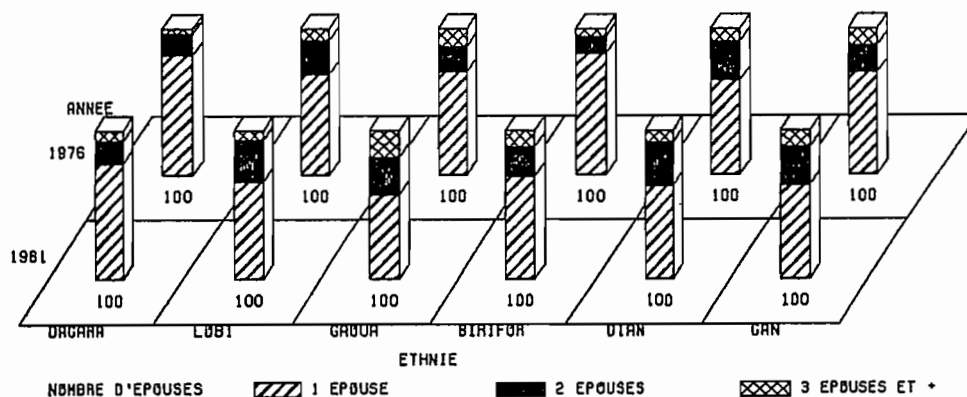
Les causes de cette tendance à la baisse de la polygamie peuvent être multiples. Le phénomène des migrations temporaires, est sans doute responsable en partie de cette baisse. Chez les hommes absents et mariés, le taux de polygamie qui était de 25 % en 1961 est passé à 11 % en 1976, alors que pour la même période ce taux est passé de 36 % à 28% chez les hommes présents.

Une autre cause possible de la modification de la pratique polygamique est d'ordre économique. la constitution de la dot chez les lobi par exemple, qu'un homme réalisait auprès de ses oncles maternels qui pouvaient être nombreux, s'avère de plus en plus difficile à cause d'un rétrécissement certain du champ de la solidarité matrilineaire ; la dot semble aussi être de plus en plus élevée. Le phénomène migration a entraîné un remplacement, de plus en plus fréquent, des prestations de travail par un paiement en boeufs. D'autre part, les femmes refusent de plus en plus la polygamie.

Ces éléments d'explication ne sont bien entendu pas exhaustifs. Nous ne disposons pas de données sur les causes, les motivations de la polygamie -ou de son refus-.

La baisse de la polygamie s'est produite dans toutes les ethnies (figure 13, annexe 2.10), en particulier chez les Birifor (le taux de polygamie est passé de 31,4 % en 1961 à 17,6 % en 1976) et à Gaoua (respectivement 43,5 % et 30,3 %).

FIGURE 13 : REPARTITION (P.CENT) DES HOMMES MARIÉS SELON LE NOMBRE D'EPOUSES A L'ENQUETE, PAR ETHNIE, EN 1961 ET 1976

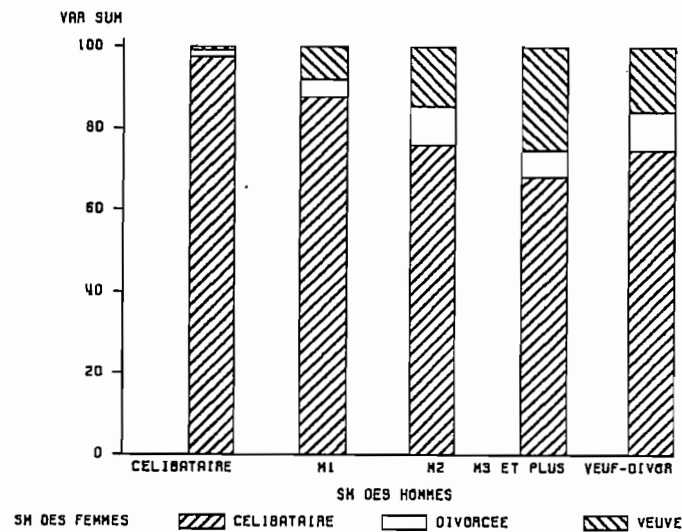


II.6 - CRITERES D'ETAT MATRIMONIAL : qui se marie ? avec qui ?

II.6.1 - L'état matrimonial au moment du mariage

La plupart des mariages (63 %) se font entre célibataires. Le célibat est l'état matrimonial d'avant mariage de 92% des femmes qui se sont mariées (annexe 2.11). Ce pourcentage est de 65 % pour les hommes, la pratique de la polygamie permettant à près du tiers d'entre eux (31 %) de prendre une épouse supplémentaire.

FIGURE 14 : REPARTITION (P.CENT) DU STATUT MATRIMONIAL DES FEMMES SELON LE STATUT MATRIMONIAL DES HOMMES AU MOMENT DU MARIAGE
-pour l'ensemble des mariages

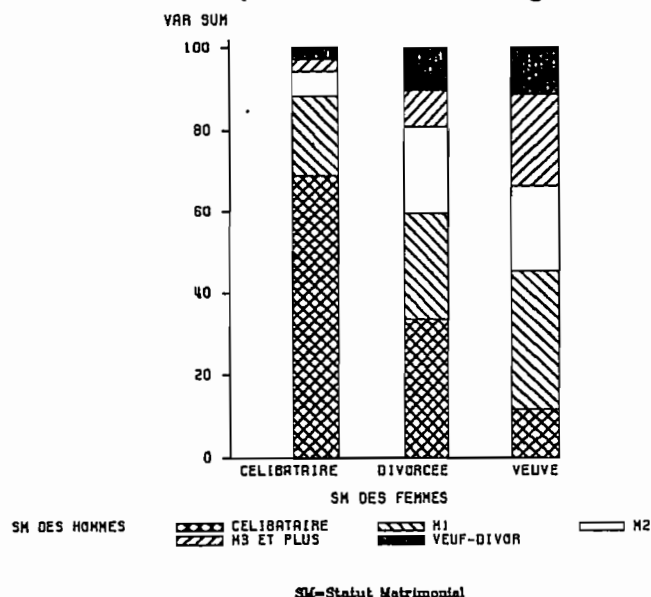


SM-Statut Matrimonial

FIGURE 15 : REPARTITION (P. CENT) DU STATUT MATRIMONIAL
DES HOMMES SELON LE STATUT MATRIMONIAL DES FEMMES

AU MOMENT DU MARIAGE

-pour l'ensemble des mariages



Le fait de ne trouver aucune femme dans la situation de "mariée" au moment du mariage est lié à l'enregistrement des mariages par rapt et à la perception de l'état de divorcée (figure 14, figure 15, annexes 2.12 et 2.13).

On constate en effet, que le remariage des femmes déclarées "divorcées" prend plus fréquemment la forme du rapt, 30% des cas et 20 % pour l'ensemble des femmes.

Une conséquence de la pratique du lévirat, qui représente 68 % des cas de remariage d'une femme veuve, est que les veuves se remarient surtout avec des hommes mariés, alimentant ainsi une partie des unions polygames.

Les femmes célibataires se marient majoritairement avec des hommes célibataires (69 %), mais plus d'un quart d'entre elles (28 %) contractent un mariage avec un homme marié, le plus fréquemment monogame.

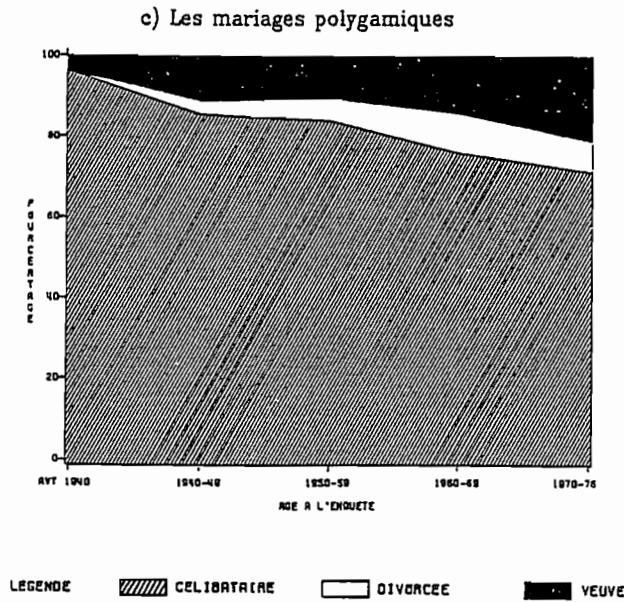
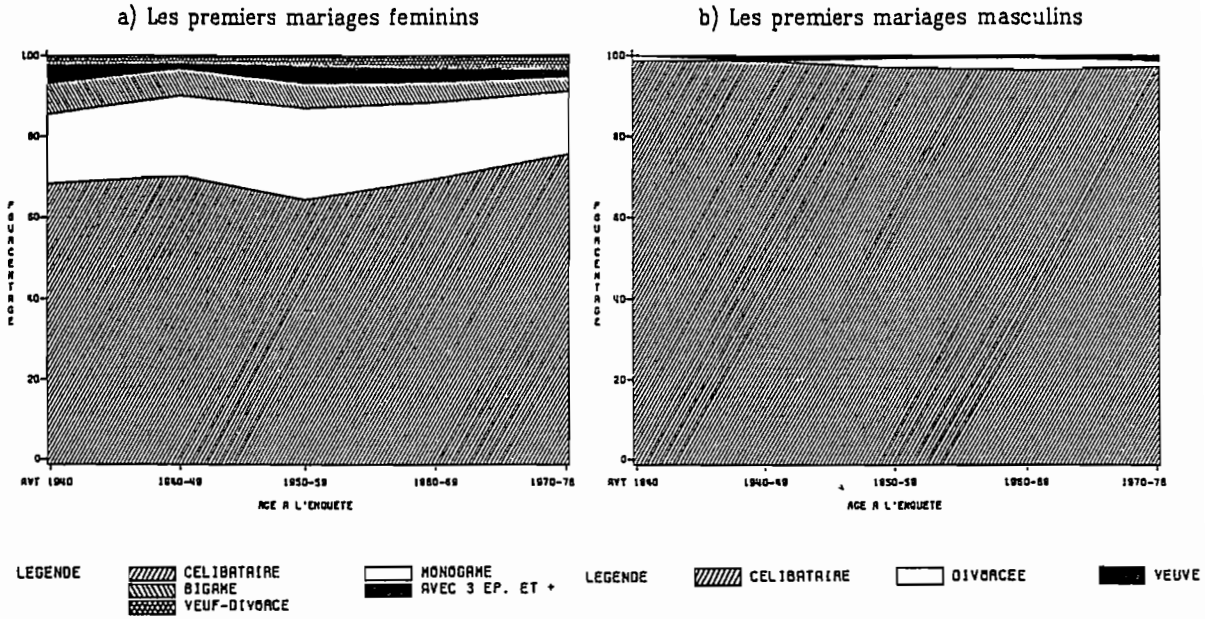
C'est principalement parmi les femmes célibataires que les hommes mariés choisissent une épouse supplémentaire, la proportion diminuant quand le rang de la femme dans le ménage augmente (87,8 % chez les monogames, 75,8 % chez les bigames, 68 % chez les hommes ayant au moins 3 épouses). Quel que soit d'ailleurs son état matrimonial avant le mariage, l'homme se marie toujours en majorité avec une femme célibataire ; et quasi-exclusivement quand il est lu-même célibataire (97,5 % des cas).

Veufs, divorcés et bigames épousent des femmes ayant le même profil matrimonial, ce qui s'explique très probablement par le fait qu'ils se remarient à peu près aux mêmes âges.

L'évolution dans le temps des critères d'état matrimonial présente les caractéristiques suivantes :

- Pour les femmes célibataires, on relève une progression des mariages avec des hommes célibataires, et dans une moindre mesure des mariages avec des veufs ou divorcés au détriment des mariages avec des hommes mariés (figure 16a, annexe 2.14a).
- Pour les hommes célibataires, le profil matrimonial des femmes qu'ils épousent est demeuré le même : il concerne quasi-exclusivement des femmes célibataires (figure 16b, annexe 2.14b).
- Pour les hommes mariés, l'évolution est particulièrement nette : bien que toujours majoritaires, les mariages avec des femmes célibataires diminuent régulièrement au profit des mariages avec les femmes veuves, et dans une moindre mesure avec les femmes divorcées (figure 16c, annexe 2.14c).

FIGURE 16 : REPARTITION (P.CENT) DE L'ETAT MATRIMONIAL DU CONJOINT PAR PROMOTION DE MARIAGES, POUR



Ces tendances confirmant l'évolution constatée, à la baisse de la polygamie. L'augmentation de la proportion des mariages d'hommes mariés avec des femmes veuves traduit un maintien de la pratique du lévirat. La baisse concerne donc essentiellement la polygamie "désirée".

II.6.2 - Dissolution des mariages et remariages

Un tiers de l'ensemble des mariages (33 %) ont été dissouts, soit par veuvage, soit par divorce (tableau 24).

Tableau 24 : Devenir de tous les mariages, selon l'ethnie.

Devenir du mariage	Dagara	Lobi	Gaoua	Birifor	Dian	Gan
Mariage non dissout	65	72	57	60	83	85
Veuvage	26	22	25	29	10	13
Divorce	9	6	18	11	7	2
TOTAL	100	100	100	100	100	100

La proportion des dissolutions par remariage (24 % pour l'ensemble) varie peu selon les différents groupes ethniques, excepté chez les Dian et les Gan.

La proportion plus importante des veuves aux âges élevés par rapport aux veufs (infra II.1), provient essentiellement de l'importance de la polygamie à ces âges. Mais cela tient également au fait que le remariage des veuves après l'âge de 50 ans est très faible (96 % des veuves remariées l'ont été avant 50 ans et pour celles qui ne se sont pas remariées on note un âge moyen au veuvage de 49 ans). A partir du moment où la femme ne peut plus assurer sa fonction de reproduction, la pression sociale pour qu'elle se remarie diminue. Il arrive souvent qu'une femme veuve âgée préfère vivre auprès de l'un de ses fils.

Un mariage sur dix a été dissout par divorce (tableau 24). L'instabilité matrimoniale caractérise surtout Gaoua, où près de deux mariages sur dix (18 %) sont rompus par divorce.

La part du divorce dans les cas de dissolution, qui est de 28 % pour l'ensemble, varie selon quelques caractéristiques des mariages et des conjoints (tableau 25).

Tableau 25 : Pourcentage des dissolutions par divorce, selon diverses variables.

Type de mariage	Mariage négocié	18
	Rapt	42
Etat matrimonial de l'homme avant la dissolution	1 épouse	26
	2 épouses	30
	3 épouses et +	31
Etat matrimonial de la femme avant le mariage	Célibataire	29
	Ayant déjà été mariée	15
Rang de mariage de l'homme	1	26
	2	26
	3 et +	34
Ensemble		28

Les mariages par rapt apparaissent particulièrement instables (42 % des dissolutions sont dûes au divorce, contre seulement 18 % pour les mariages négociés). On note également une plus forte instabilité matrimoniale pour les mariages conclus avec une femme célibataire qu'avec une femme ayant déjà été mariée. Par ailleurs, elle augmente avec le rang de la femme dans le ménage et le rang de mariage du mari.

Le divorce se rencontre principalement chez les femmes jeunes (55 % des femmes ayant divorcé avaient moins de 30 ans, 86 % moins de 40 ans), donc au commencement de la vie matrimoniale.

Le remariage des femmes divorcées intervient rapidement, puisque 60 % des divorcées remariées l'ont été avant 30 ans, 78 % avant 35 ans et 90 % avant 40 ans ; 83 % l'ont été dans l'année suivant la dissolution. Ce processus en matière de remariage est le même pour les femmes veuves et les femmes divorcées. Malgré une certaine instabilité matrimoniale, les femmes restent durant leur vie féconde, fréquemment exposées à la maternité. En effet si l'on calcule pour les femmes ayant contracté au moins 2 mariages le rapport de la durée passée en état de mariage jusqu'à 49 ans (durée d'exposition au risque de la fécondité légitime en moyenne 22,5 ans) à la durée totale de la vie féconde des femmes (en moyenne 23,5 ans), on obtient le résultat global de 95 % ; pour les trois quarts des femmes il est de 100 %. Le phénomène s'avère plus intense pour les femmes dont le premier mariage a été dissout par divorce que pour celles dont le premier mari est décédé (respectivement 98 % et 93 %).

Tableau 26 : Age moyen au mariage des hommes et femmes selon le rang de mariage, l'état matrimonial avant le mariage (à partir des âges déclarés).

Caractéristiques matrimoniales des époux	Age au mariage		Différence d'âge au mariage (H-F)
	de l'homme	de la femme	
1° mariage de l'Homme	24,8	20,0	4,8
2° mariage de l'Homme	31,7	22,7	9,0
3° mariage de l'Homme	37,9	24,1	13,3

1° mariage de la Femme	27,3	20,2	7,0
2° mariage de la Femme	40,4	32,0	8,6

H monogame au moment du mariage	31,9	22,4	9,5
H bigame au moment du mariage	38,9	24,4	14,0
H trigame au moment du mariage	44,3	26,1	16,9
H sans épouse au moment du mariage	35,8	25,3	10,4

F veuve au moment du mariage	42,8	35,7	7,1
F divorcée au moment du mariage	36,5	27,4	9,1

F cél. / H cél.	24,6	19,8	4,9
F cél. / H M1	30,6	20,7	9,7
F cél. / H M2	36,3	21,8	14,3
F cél. / H M3+	43,9	22,3	21,2
F cél. / H M0	34,2	21,7	12,2

H M1+ / F cél.	33,0	21,1	11,7
H M1+ / F veuve	44,7	35,8	8,7
H M1+ / F divorcée	39,2	27,5	11,5

H = Homme F = Femme

II.6.3 - Les âges au mariage

L'état matrimonial des époux avant le mariage est en correspondance avec l'âge au mariage (tableau 26).

- la différence d'âge au mariage augmente sensiblement avec le rang de mariage du mari, son degré de polygamie dépend de l'état matrimonial de la femme avant le mariage. La différence d'âge au mariage passe de 4,8 ans en moyenne pour le premier mariage de l'homme à 9 ans pour le deuxième mariage, puis à 13,3 ans pour le troisième.

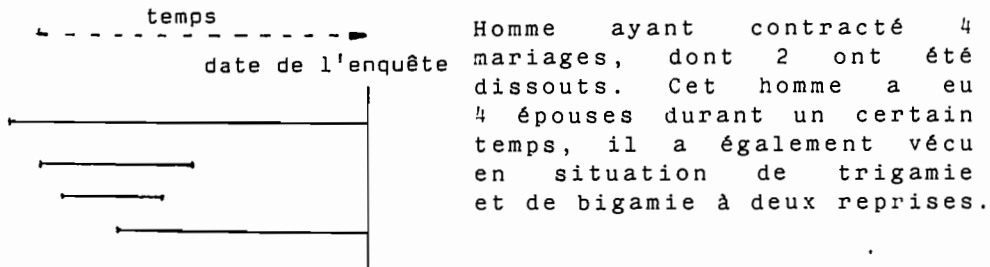
Cette augmentation est essentiellement due au système de la polygamie, qui concerne en premier lieu les femmes célibataires. Tandis que l'âge moyen au mariage de l'homme passe de 31,9 ans pour un monogame à 44,3 ans pour un homme ayant déjà 3 épouses, il est de 22,4 ans pour une femme épousant un monogame et de 26,1 ans pour le second cas. Cette différence de l'âge au mariage des femmes selon le nombre d'épouses du mari est encore plus faible pour les femmes célibataires.

Le remariage des divorcées est plus précoce que celui des veuves (27,4 ans contre 35,7 ans), mais il s'accompagne d'une différence d'âge au mariage un peu plus élevée (9,1 ans en moyenne, et 7,1 ans pour le veuvage).

Pour le remariage des veuves, dans 17 % des cas elles sont plus âgées que leur mari, alors que dans l'ensemble cette situation est rare (environ 3 %). C'est une conséquence de la pratique du lévirat.

II.7 - ESSAI DE TYPOLOGIE DES BIOGRAPHIES MATRIMONIALES

L'idée repose sur une représentation graphique des biographies matrimoniales, afin d'en permettre une visualisation synthétique. La lecture en est la suivante, à partir d'un exemple :



Cette représentation est très incomplète. L'intérêt serait d'y faire figurer le positionnement des évènements dans le temps (date et âge au mariage et à sa dissolution, de l'homme et de la femme) donc la durée relative des états matrimoniaux ; ainsi que d'autres caractéristiques comme le type de mariage, le statut socio-économique... De même, il faudrait prendre en compte l'âge à l'enquête des individus qui détermine le nombre de mariages qu'a pu contracter un individu.

La représentation individuelle de toutes les biographies ; possible sur de très petits effectifs (1) devient illisible dès que les cas se multiplient. Il faudrait alors disposer d'effectifs suffisamment importants permettant de raisonner en terme de moyenne (pour l'âge, l'ancienneté, la durée) ou de fréquence prédominante (pour les types de mariage) : mais ce n'est pas le cas ici.

En définitive, bien que cette représentation graphique s'avère appauvrie, elle peut constituer un point de départ intéressant.

(1) Nous l'avons fait pour les 14 individus ayant contracté plus de quatre mariages, en faisant figurer la date de mariage, l'âge au premier mariage (annexe 3, figures 1,2).

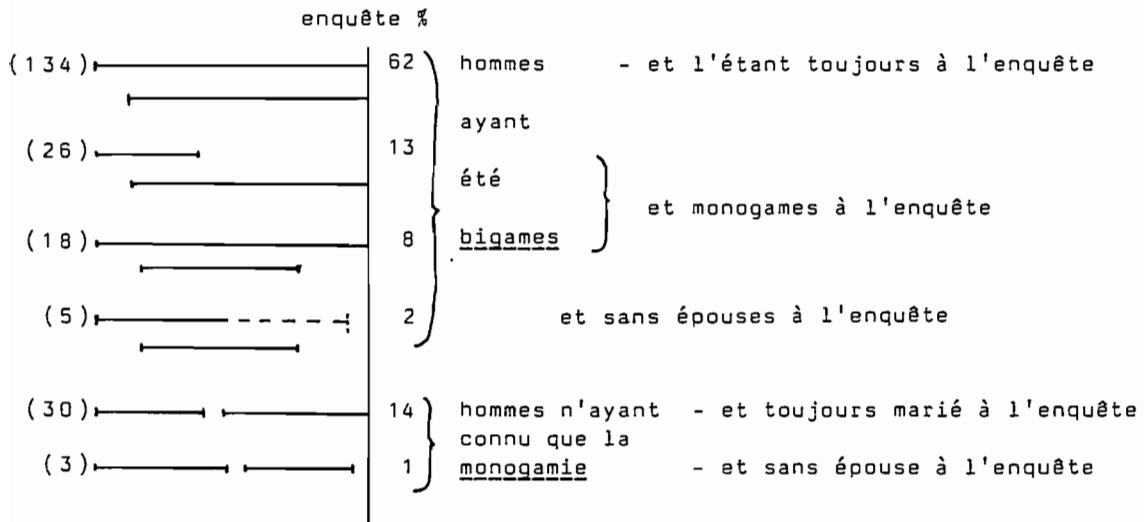
Les deux premières variables à prendre en compte, comme "filtre", sont la structure par âge des individus et l'ancienneté relative des différentes situations. Il est évident que les individus n'ayant contracté qu'un seul mariage, sont globalement plus jeunes que ceux en ayant contracté deux. De même que pour les monogames, ceux qui sont toujours mariés à l'enquête sont globalement plus jeunes que ceux ayant perdu leur épouse (60 % des premiers ont moins de 40 ans, tandis que 75 % des seconds ont 40 ans ou plus).

Hommes n'ayant contracté q'un mariage (625 individus)

Effectif	Enquête %
(578)	92 : hommes toujours mariés à l'enquête
(47)	8 : hommes sans épouse à l'enquête (dans 69 % des cas par veuvage)

Pour les hommes ayant contracté deux mariages, quelques constatations peuvent être dégagées. La structure par âge des individus montre qu'en fait les hommes qui n'ont été que monogames présentent globalement une structure plus âgée que ceux qui ont été bigames. Par ailleurs, ils sont surtout d'origine dagara (54 %), les Lobi étant plus nombreux parmi les bigames. Gaoua se présente avec une proportion plus forte de vie matrimoniale avec mariages successifs qu'avec mariages simultanés.

Les hommes chefs de concession sont proportionnellement plus nombreux parmi ceux ayant été bigames.

Hommes ayant contracté 2 mariages (216 individus)

Le fait d'avoir été polygame ne change pas l'âge au premier mariage. La bigamie intervient plus tôt (en moyenne à 32 ans) que le remariage monogamique (à 36 ans en moyenne).

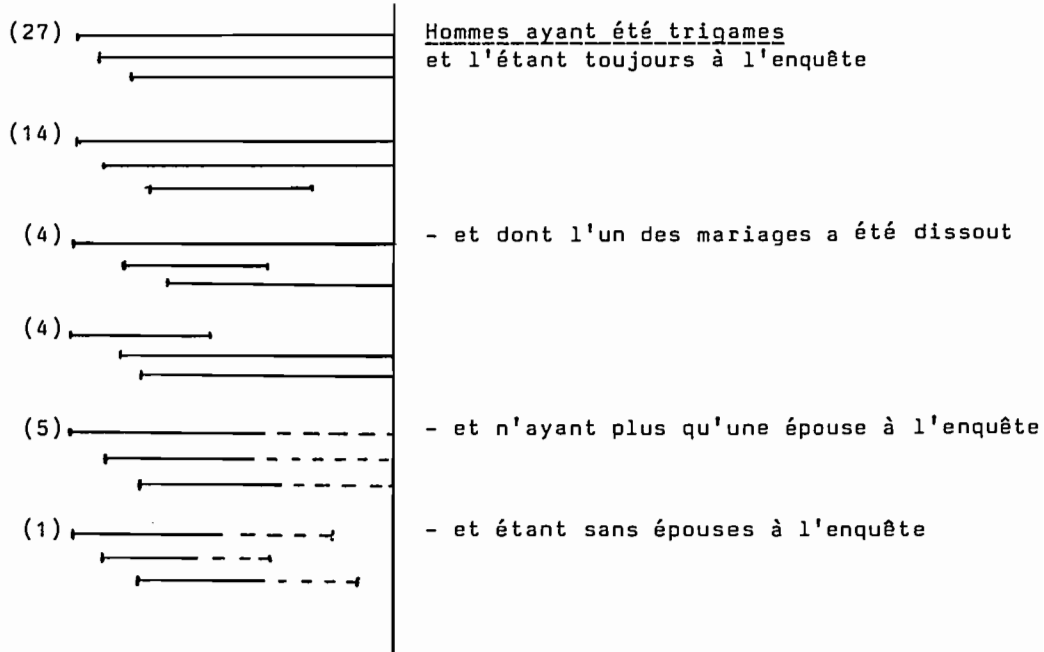
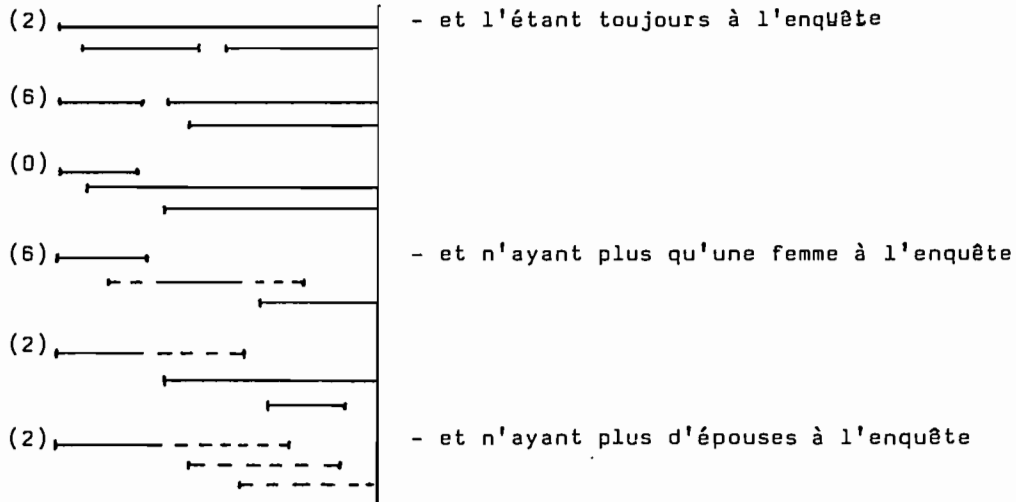
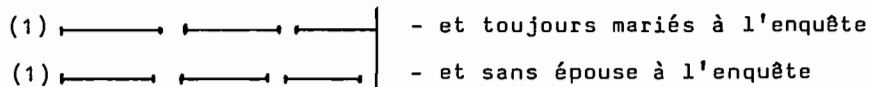
En terme de durée de mariage, la bigamie représente en moyenne 56 % de la durée totale (22,6 ans) passée en état de mariage, pour les hommes ayant été bigames. Elle est évidemment plus forte, 60 % à l'enquête, pour ceux l'étant toujours à l'enquête (60 % en moyenne et 64 % pour la moitié des individus).

Pour les hommes ayant contracté trois mariages (71 cas) on constate un âge moyen à la bigamie (au deuxième mariage, le premier n'étant pas dissout) plus faible (28,6 ans) que dans le cas précédent des individus ayant contracté deux mariages (32 ans). Pour les hommes ayant été trigames, l'âge moyen au troisième mariage est de 37,7 ans et la durée moyenne passée en état de trigamie est 13,9 ans, soit 38 % en moyenne de la durée totale de la vie matrimoniale. La durée moyenne passée en état de bigamie est de 17,3 ans.

Hommes ayant contracté 3 mariages (71 individus)

(Effectif)

Enquête

Hommes ayant été bigamesHommes n'ayant connu que la monogamie

II.8 - LA FECONDITE

La fécondité a été abordée à travers le nombre d'enfants survivants (vivant à la maison et ailleurs) et décédés, de chaque sexe, pour chaque mariage, mais sans aucune indication sur le calendrier des naissances. Ceci limite donc les possibilités d'analyse. D'autre part le fait de ne demander que le nombre d'enfants, favorise une moindre déclaration des événements, naissances et décès, par rapport à une biographie génésique. Cette sous-déclaration se révèle d'autant plus importante que le répondant lors de l'enquête n'est pas la femme mais le mari (le cas le plus fréquent, puisque le questionnaire est adressé aux hommes) ou une tierce personne.

Ces réserves sont confirmées par le calcul par groupe d'âges, du nombre moyen d'enfants nés vivants par femme, et du pourcentage de femmes sans enfants nés vivants, qui nous conduit à faire quelques réserves sur la qualité des estimations des niveaux de fécondité (figure 17, annexe 2.16).

Il convient, avant tout, de préciser que ce calcul de la fécondité rétrospective exclut de la population de référence les femmes célibataires. Pour les femmes jeunes, essentiellement de moins de 25 ans, il ne s'agit donc pas de la fécondité générale, dont les naissances seraient alors d'autant plus faibles que les femmes sont jeunes. A partir de 25 ans, la quasi-totalité des femmes sont ou ont été mariées (6,7 % de célibataires à 25-29 ans, 2,5 % à 30-34 ans), on peut alors parler de fécondité générale.

- (1) Les enquêteurs effectuaient un contrôle sur la descendance au moment de l'enquête, avec les données de la fiche collective (qui constituaient un minimum). Mais ce contrôle ne permet pas de tester l'enregistrement des naissances suivies de décès, au cours de la période 1961-76.

Cette précision est importante pour la comparaison avec les résultats de l'enquête de 1960-61 (Clairin, 1961) et de l'enquête post-censitaire de 1976 (Bigot, 1981), qui portent sur la fécondité générale. La comparaison des niveaux de fécondité de l'enquête renouvelée et de l'enquête post-censitaire est rendue difficile par le fait que les deux échantillons ne recouvrent pas les mêmes zones.

FIGURE 17 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS NES VIVANTS, SELON L'AGE ET L'ENQUETE

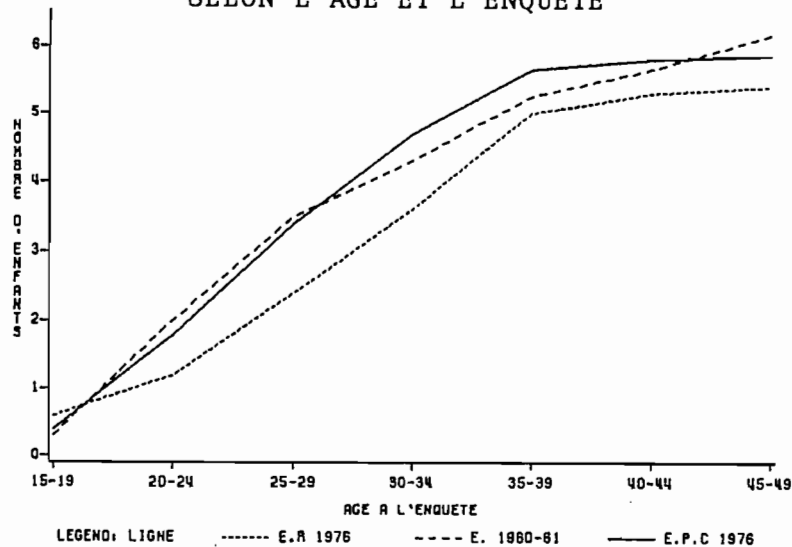
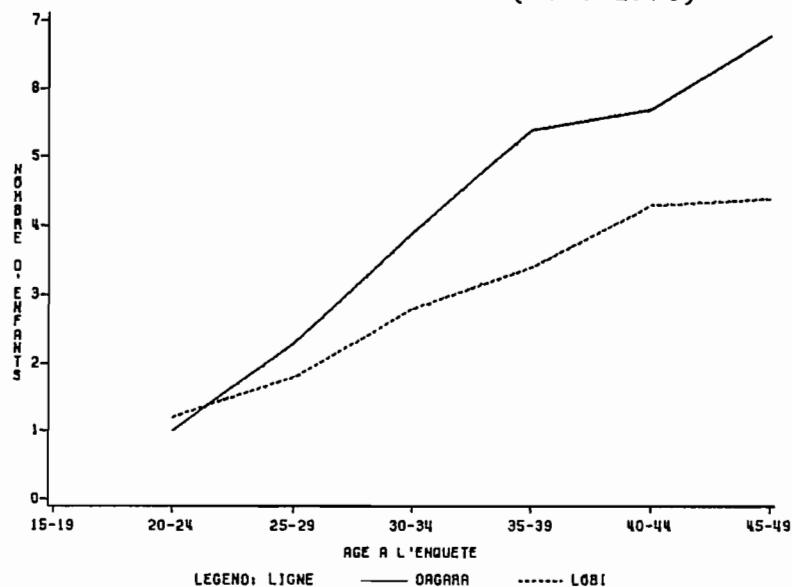


FIGURE 18 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS NES VIVANTS, SELON L'AGE ET L'ETHNIE (E.R. 1976)



Néanmoins, il semble y avoir une sous-déclaration des naissances, et/ou des erreurs sur les âges des femmes pour l'enquête de 1960-61 et l'enquête renouvelée. Le pourcentage de femmes dans le groupe d'âges 25-29 ans, sans enfants nés vivants, est quant à lui élevé, 15 % ; il n'est que de 6 % dans l'enquête post-censitaire.

Les résultats pour les Dagara et les Lobi viennent confirmer ces remarques (figure 18, annexe 2.17). Chez les Dagara la descendance totale passe de 5,7 enfants à 6,8 entre les groupes d'âges 40-44 ans et 45-49 ans ; et seulement 2 % des femmes âgées de 40 ans et plus, n'ont pas eu d'enfants nés vivants. Chez les Lobi, la descendance totale à 45-49 ans n'est que de 4,4 enfants, et plus du quart (28 %) des femmes mariées âgées de 25-29 ans, n'ont pas eu de naissances vivantes. On peut conclure à l'existence d'une forte stérilité chez les Lobi, bien que celle-ci soit certainement sur-estimée par les résultats de l'enquête. Cependant, les autres travaux de recherche effectués en région lobi n'évoquent nulle part un problème particulier de stérilité dans cette population. Une explication possible à une sous-déclaration des naissances suivies d'un décès, chez les Lobi, tient au statut de l'enfant dans la société. La cérémonie de l'initiation, le dyoro, marque réellement le passage à la vie adulte ; avant l'enfant n'est pas encore véritablement reconnu socialement.

Pour toutes ces raisons, il est possible de conclure à une modification du calendrier de la fécondité, qui se traduit par une descendance moins élevée chez les femmes âgées de moins de 35 ans, par rapport au niveau observé en 1960-61.

L'analyse de la relation entre polygamie et fécondité féminine peut se faire à partir de trois catégories de femmes : les épouses monogames, les premières épouses des polygames et les autres épouses de rang supérieur des polygames. Le calcul du nombre moyen d'enfants nés vivants a porté sur le dernier mariage, avec les conditions d'un âge au mariage inférieur à 25 ans et d'une durée de mariage d'au moins 10 ans (tableau 27).

La comparaison n'est pas totalement rigoureuse, car parmi les femmes classées comme "épouse de monogame", certaines ont sans doute vécu en situation polygamique durant ce même mariage, et pour les premières épouses d'un polygame, on ne sait pas à quel moment du mariage l'homme a pris une autre épouse. On note une fécondité féminine plus forte pour les épouses de monogames par rapport aux épouses de polygames, et d'autre part une plus faible fécondité des "petites femmes" par rapport aux premières épouses d'un ménage polygame, sauf chez les Dagara. Pour ces dernières, le différentiel de fécondité entre les différentes catégories est moins net.

Tableau 27 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme pour le dernier mariage selon le type du dernier mariage de la femme et l'ethnie.

- femmes mariées avant l'âge de 25 ans, et pendant au moins 10 ans.

Type de mariage	Ensemble	Dagara	Lobi
Epouse de monogame	5,3 (300)	5,4 (180)	4,5 (72)
1ère épouse d'un polygame	4,7 (316)	5,0 (132)	3,9 (87)
2ème épouse ou plus d'un polygame	4,4 (237)	5,3 (66)	3,7 (59)

La stérilité apparente des femmes est aussi différente selon l'appartenance à l'une des trois catégories. (tableau 28). La plus forte fréquence de femmes sans enfants, parmi les premières épouses de ménages polygames que chez les épouses de monogames -résultat couramment observé- pourrait laisser penser que l'infécondité d'un premier mariage incite l'homme à prendre une deuxième épouse.

Par contre, le pourcentage plus élevé de femmes sans enfants chez les "petites femmes" laisse supposer que la stérilité des ménages est plus souvent due à l'homme.

Tableau 28 : Répartition (p.cent) de femmes sans enfants nés vivants durant leur dernier mariage selon le type du mariage de la femme et l'ethnie. - femmes mariées avant l'âge de 25 ans et pendant au moins 10 ans.

Type de mariage	Ensemble	Dagara	Lobi
Epouse de monogame	4,3	3,1	8,1
1ère épouse de polygame	6,3	4,5	9,1
2ème épouse ou plus de polygame	10,1	3,0	11,9

La pratique de la polygamie se traduit par les hommes par une descendance plus forte (annexe 2.18). Les hommes de 50 ans et plus ont en moyenne plus de huit enfants, tandis que les femmes n'en ont que cinq.

Malgré une fécondité plus faible chez les Lobi, leur polygamie plus fréquente aboutit pour les hommes âgés de 50 ans et plus à une descendance proche de celle des Dagara (tableau 29).

Une autre conséquence de la polygamie pour la fécondité des hommes est que le nombre de naissances augmente surtout au-delà de 35 ans.

La proportion d'enfants nés vivants plus à la maison parmi la descendance survivante des hommes, augmente avec l'âge du chef de ménage (tableau 30). Les hommes jeunes ont peu

de garçons en âge de migrer et peu de filles en âge de se marier.

Les hommes âgés de 50 ans et plus ont deux tiers de leurs enfants survivants. Parmi ces enfants, un quart des garçons et la moitié des filles vivent ailleurs. Cet écart s'explique pour l'essentiel par la virilocalité du couple. On peut ainsi considérer que les filles, déclarées vivant ailleurs sont définitivement parties, tandis que pour les garçons il peut s'agir soit de migrations temporaires soit d'émigrations. C'est pour les hommes ayant eu au moins trois épouses, que le pourcentage de garçons vivant ailleurs est le plus élevé (29 % contre 21 % pour le reste).

Tableau 29 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par homme selon l'âge et l'ethnie.

	Dagara	Lobi	Gaoua	Birifor	Dian	Gan
avant 35 ans	1,8	1,7	2,1	(2,1)	-	-
35-49 ans	6,0	4,4	7,0	6,6	-	-
50 ans et plus	8,4	7,2	10,9	(8,1)	-	-
Ensemble	4,9	4,9	7,1	6,2	6,5	(3,8)

Tableau 30 : Nombre moyen d'enfants survivants par homme, selon le sexe, la résidence et le nombre d'épouses maximum.

Nombre d'épouses	avant 35 ans				35-49 ans				50 ans et plus			
	Nombre moyen d'enfants vivants				Nombre moyen d'enfants vivants				Nombre moyen d'enfants vivants			
	à la maison		ailleurs		à la maison		ailleurs		à la maison		ailleurs	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1	0,6	0,5	0,1	0,1	1,3	1,2	0,3	0,4	1,4	1,0	0,4	0,9
2	1,5	1,0	0,0	0,0	2,4	1,8	0,5	0,7	2,4	1,2	0,6	1,2
3 et +	-	-	-	-	(2,4)	(4,0)	(0,9)	(1,2)	3,2	1,7	1,3	2,0
Ensemble	0,7	0,5	0,1	0,1	1,7	1,6	0,4	0,5	2,0	1,2	0,7	1,2

Malgré un âge à l'indépendance économique assez élevé, le nombre moyen de garçons âgés de plus de 12 ans et présents dans l'exploitation de leur père, est très faible (tableau 31).

L'incidence des migrations temporaires de travail, principalement le fait d'hommes jeunes et célibataires (au départ) est importante. Alors que les tailles moyennes d'exploitations sont assez grandes, 11,5 individus par exploitation dans les villages dagara et 9 en pays lobi (Benoit et al., 1981), la part des descendants des chefs de ménage employés comme aides familiaux sur l'exploitation est minime. Les polygames, les hommes âgés de plus de 50 ans ont plus d'aide que les autres. De même les chefs d'exploitation qui sont également chef de concession ont plus de garçons âgés de

plus de 12 ans présents avec eux. Les aides familiaux, 54 % des hommes présents âgés de plus de 15 ans (Benoit et al., 1981) sont plus souvent des ascendants ou des individus périphériques que les propres fils du chef de ménage.

Tableau 31 : Nombre moyen d'enfants résidents et de garçons présents âgés de 12 ans et plus, selon certaines caractéristiques du chef de ménage.

CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE		Nombre moyen	
		Enfants résidents	Garçons de 12 ans+ présents
ETHNIE	Dagara	3,7	0,8 (192)
	Lobi (sans Gaoua)	3,0	0,9 (194)
	Gaoua	5,3	1,3 (73)
	Autres	3,4	0,9 (118)
STATUT MATRI- MONIAL	Célibataire	0	0 (53)
	Veuf, divorcé	1,8	0,7 (34)
	Marié, 1 ép.	3,2	0,8 (326)
	Marié, 2 ép.	5,1	1,3 (109)
	Marié, 3 ép. et +	7,8	1,9 (55)
AGE	Avant 35 ans	1,1	0 (100)
	35-49 ans	4,2	0,8 (229)
	50 et + ans	4,1	1,4 (248)
STATUT ECONO- MIQUE	Chef de concession et d'exploitation	3,2	1,1 (400)
	Chef d'exploitation seulement	2,6	0,4 (177)
Ensemble		3,6	0,9 (577)

CONCLUSION

Le phénomène des migrations temporaires de travail s'est accru à partir des années soixante dix, surtout chez les Lobi et Birifor.

Ces migrations se font principalement vers l'étranger, le Ghana, et surtout la Côte d'Ivoire. Les mouvements internes à la Haute Volta sont dans leur grande majorité. Le fait des fonctionnaires, et constituent un type particulier de migration de travail.

Le Sud de la Côte d'Ivoire, avec Abidjan, reçoit surtout les migrants dagara, qui deviennent souvent ouvriers, employés ou employés de maison, tandis que le nord ivoirien accueille davantage les Lobi, qui sont principalement employés comme manoeuvre. L'importance plus grande des fonctionnaires chez les Lobi et Birifor provient du poids de Gaoua, la préfecture du département, dans l'échantillon. En l'excluant les Dagara deviennent majoritaires dans cette catégorie. La plus forte scolarisation des Dagara, due en partie à l'implantation des missions catholiques dans cette ethnie, explique que ceux-ci occupent en général les emplois les plus qualifiés.

Les mouvements temporaires de travail sont principalement le fait des hommes jeunes et célibataires au départ de leurs migrations. Plus des trois quarts des premiers départs sont effectués avant l'âge de 30 ans, et à partir d'un âge voisin de 40 ans, les hommes ne migrent presque plus. Les durées d'absence sont assez longues, 4 ans en moyenne pour les migrations fermées ; la durée moyenne plus élevée des migrations ouvertes (6,2 ans) montre un allongement probable dans le temps. L'intensité du phénomène migratoire reste assez faible, avec un nombre moyen de migrations de 1,6.

Le mariage demeure la règle pour toute la population avec un célibat définitif quasi-inexistant, en 1976 comme en 1961. Mais des modifications importantes se sont produites, en ce qui concerne la primo-nuptialité et la polygamie.

L'âge moyen au premier mariage, 25 ans pour les hommes et 18 ans pour les femmes en 1961, a augmenté d'environ 3 à 4 ans sur la période. La primo-nuptialité est plus précoce chez les Dagara que chez les Lobi ; les Dagara ont connu un recul de l'âge au mariage plus important pour les femmes et par contre moins élevé pour les hommes.

Une baisse de la polygamie s'est produite, tant en fréquence qu'en intensité : en 1976, le pourcentage d'hommes polygames est moindre qu'en 1961, et les polygames ont en moyenne moins d'épouses. Une plus faible polygamie caractérise les Dagara, sans doute en raison de la religion catholique.

La pratique du lévirat continue d'alimenter une polygamie aux âges élevés, tandis que la diminution des mariages d'hommes mariés avec des femmes célibataires traduit une baisse de la polygamie "désirée".

Une évolution de la fécondité semble se faire jour dans son calendrier. Le nombre d'enfants nés vivants pour les femmes âgées de moins de 3 ans est moins élevé en 1976 qu'en 1961 ; cette modification pourrait se traduire par une faible descendance finale. Les femmes lobi présentent une fécondité beaucoup plus faible que les autres, en partie due à une stérilité importante. La fécondité des femmes épouses de monogames, est plus élevée que pour celles en ménage polygame, et dans cette dernière catégorie les "petites femmes" ont la plus faible descendance. La stérilité des couples est plus forte dans les ménages polygames, cette stérilité semble être due principalement à l'homme. La polygamie entraîne un différentiel, en intensité et dans le calendrier, entre la fécondité masculine et féminine : les hommes ont une descendance plus élevée, constituée surtout au-delà de 35 ans. Les aides familiaux ne sont pas en majorité les propres enfants des chefs de ménage, le nombre moyen de leurs fils âgés de plus de 12 ans et présents sur l'exploitation de leur père étant très faible.

Les résultats laissent entrevoir l'importance des interrelations entre le phénomène des migrations temporaires de travail et la nuptialité, sans qu'il soit toujours possible d'en préciser la nature, le mécanisme, et d'en mesurer l'intensité.

Le phénomène migratoire, essentiellement le fait des jeunes hommes célibataires, favorise un recul de l'âge au premier mariage. Par ailleurs, le départ en migration des hommes et des femmes les accompagnant, peut être un moyen d'échapper à un destin matrimonial dicté par la famille, sans s'opposer de front au père. Ainsi départ en migration et rapt de femme semblent aujourd'hui de plus en plus fréquemment liés.

Des changements sociaux et culturels, se produisent dans les sociétés concernées, et les migrations temporaires de travail se révèlent en être un vecteur essentiel.

A N N E X E 1

TABLEAUX DE LA PREMIERE PARTIE

LISTE DES TABLEAUX ANNEXES DE LA PREMIERE PARTIE
 =====

	<u>Pages</u>
Annexe 1.1. : Données nécessaires au calcul par année, du stock migratoire et des flux de départ et de retour, de 1961 jusqu'à l'enquête.	104
Annexe 1.2. : Répartition (p.cent) des hommes absents selon l'ethnie, la situation matrimoniale, et le groupe, d'âges, en 1961 et 1976.	105
Annexe 1.3. : Répartition des lieux d'absence (p.cent) selon la période de départ.	106
Annexe 1.4. : Répartition (p.cent) des lieux d'absence selon l'emploi.	107
Annexe 1.5. : Proportion (p.cent) cumulée des premiers départs avant chaque âge.	108
Annexe 1.6. : Nombre moyen de migrations, tous âges et à 35-49 ans.	109
Annexe 1.7. : Durée moyenne de vie migratoire selon l'âge à l'enquête.	109
Annexe 1.8. : Durée moyenne de vie migratoire, tous âges et à 35-49 ans, selon l'ethnie, le lieu d'absence et l'emploi.	110
Annexe 1.9. : Répartition (p.cent) du nombre de visites selon la durée des migratoires ouvertes.	110

Annexe 1.1 : Données nécessaires au calcul, par année, du stock migratoire et des flux de départ et de retour, de 1961 jusqu'à l'enquête.

Année	PRESENTS en début d'année	Hommes attei- gnant 15 ans dans l'année	Décès à 15 ans et plus	EMIGRES		IMMIGRES		RETOURS			DEPARTS		Stock d'absents début d'année	Stock d'absents milieu d'année	Pop. des PRESENTS en milieu d'année
				Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	< 15 ans en 61	Absents en 61, de 15 ans et +	Migr. fermées	Absents en 76	Migr. fermées			
1961	940	33	13	5	6	2	2	5	72	6	10	10	277	248	978
62	1016	44	28	15	15	3	2	6	49	3	6	8	219	200	1034
63	1051	44	18	18	9	3	2	7	26	5	8	5	181	172	1066
64	1080	50	17	4	2	2	2	8	30	4	15	4	163	156	1107
65	1134	30	19	10	12	5	6	1	8	1	14	8	148	155	1128
66	1122	73	24	18	17	6	6	5	16	4	21	8	161	165	1133
67	1144	90	19	13	14	6	3	5	16	6	12	2	170	166	1177
68	1210	55	18	7	11	6	5	10	7	3	19	5	162	169	1223
69	1236	85	25	13	17	3	3	8	8	4	20	6	176	183	1251
70	1266	82	32	13	21	3	2	1	7	7	18	7	190	196	1272
71	1277	78	28	12	28	4	1	9	11	5	34	3	201	212	1279
72	1280	94	28	6	28	3	2	11	8	7	28	8	222	233	1294
73	1307	76	38	9	19	5	3	3	4	7	50	5	243	265	1296
74	1284	77	20	7	26	7	5	10	2	6	55	11	287	316	1278
75	1272	77	14	6	27	5	1	7	13	11	53	5	345	362	1277
Total		988	341	156	252	63	45	96	277	79	363	95	379	396	1288
76	1281	64	12	4	9	6	1	2		17	49	1			
Enquête	1296												412		

Annexe 1. 2 : Répartition (p. cent) des hommes absents selon l'ethnie, la situation matrimoniale, et le groupe d'âges, en 1961 et 1976.

		1961 (260)	1976 (432)
Ethnie	Dagara	41	35
	Lobi-Villages	15)	24)
	Lobi-Gaoua	19)50	23)54
	Birifor	16)	7)
	Dian	7	8
	Gan	2	3
Statut Matrimonial	Célibataire	60	57
	1 épouse	30)	36)
	2 épouses	7)38	5)41
	3 épouses et plus	1)	0
	Veuf, divorcé	2	2
Groupe d'âges	15 - 19 ans	29	9
	20 - 24 ans	26	26
	25 - 29 ans	22	22
	30 - 34 ans	10	17
	35 - 39 ans	10	13
	40 ans et plus	3	13

Annexe 1.3 : Répartition des lieux d'absence (en p. cent)
selon la période de départ.

a) ENSEMBLE

Lieu d'absence	Avant 1961	1961-69	1970-76
Haute Volta	25	29	25
Côte d'Ivoire	39	61	59
Ghana	26	9	14
Autres	10	1	2
Total	100	100	100
Effectifs	143	192	305

b) DAGARA

Lieu d'absence	Avant 1961	1961-69	1970-76
Haute Volta	27	25	19
Côte d'Ivoire	42	67	63
Ghana	23	8	17
Autres	8	0	1
Total	100	100	100
Effectifs	80	85	106

c) LOBI-BIRIFOR

Lieu d'absence	Avant 1961	1961-69	1970-76
Haute Volta	21	35	27
Côte d'Ivoire	36	52	56
Ghana	35	10	13
Autres	8	3	4
Total	100	100	100
Effectifs	52	92	173

Annexe 1. 4 : Répartition (p. cent) des lieux d'absence selon l'emploi.

Lieu Emploi	Préfecture	Ouaga/Bobo	Reste HV	Non précisé	Total Haute Volta	Nord CI	Sud CI	Dont : Abidjan	Non précisé	Total CI	Total Ghana	Autres pays	Total
Manoeuvre	1	1	1	0	3	4	39	(11)	26	69	28	-	100
Ouvrier	1	9	5	1	16	2	67	(26)	5	74	9	1	100
Fonctionnaire	14	41	25	5	85	0	4	(1)	0	4	0	11	100
Employé	16	26	8	0	50	3	37	(13)	5	45	5	0	100
Employé de maison	3	9	0	0	12	0	77	(53)	2	79	9	0	100
Autres	11	6	0	1	18	6	50	(24)	12	68	6	8	100

HV : Haute Volta
 CI : Côte d'Ivoire
 GH : Ghana

Annexe 1.5. : Proportion (p.cent) cumulée de premiers départs avant chaque âge.

AGE	20	25	30	35	40	45	AGE (années)		Effectif
							MOYEN	MEDIAN	
Ethnie (Dagara (Lobi-Birifor	30	76	92	98	99	100	22,2	21,1	169
	34	66	82	93	96	98	23,6	21,3	245
Lieu (Haute-Volta (Côte d'Ivoire (Ghana	22	71	86	92	95	98	23,8	21,7	87
	37	72	87	95	98	98	22,8	21,0	288
	31	57	83	95	97	100	23,8	21,8	65
Emploi (Manoeuvre (Ouvrier (Fonctionnaire	26	62	84	94	97	99	24,0	22,8	182
	42	77	91	99	100	-	21,5	20,1	74
	11	72	91	96	100	-	24,0	21,7	53
Période de départ (Avant 1961 (1961-69 (1970-76	37	69	91	95	97	100	22,6	20,3	99
	33	70	83	90	95	97	23,6	21,5	121
	30	69	86	96	98	99	23,1	21,6	236
ENSEMBLE	33	70	86	94	97	98	23,1	21,3	456

Annexe 1. 6 : Nombre moyen de migrations, tous âges et à 35-49 ans.

		Ensemble	
		Tous âges	à 35-49 ans
Ethnie	Dagara	1,5	2,0
	Lobi-Birifor	1,2	1,3
Lieu	Haute Volta	1,6	2,0
	Côte d'Ivoire	1,1	1,4
	Ghana	1,2	-

Annexe 1. 7 : Durée moyenne de vie migratoire selon l'âge à l'enquête.

Groupe d'âge	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45et+	Ensemble
Tous individus	1,3	2,9	4,1	7,7	10,6	12,9	12,1	6,9
Sauf fonction.	1,3	2,9	3,9	7,2	10,0	11,6	10,0	6,0

Annexe 1.8 : Durée moyenne de vie migratoire, tous âges et à 35-49 ans, selon l'ethnie, le lieu d'absence et l'emploi.

		Tous individus	
		Tous âges	35-49 ans
Ethnie	Dagara	8,2	13,2
	Lobi-Birifor	6,0	10,8
Lieu d'absence	Haute Volta	9,5	14,9
	Côte d'Ivoire	6,7	10,6
	Ghana	6,1	10,6
Emploi	Manoeuvre	4,6	7,7
	Ouvrier	6,4	-
		13,6	-
	Employé	8,6	-

Annexe 1.9 : Répartition (p. cent) du nombre de visites selon la durée des migrations ouvertes.

Durée du séjour ouvert (années)	Nombre de visites			
	0	1	2 et +	Ensemble
0	97	3	0	100
1	89	6	5	100
2-4	71	11	18	100
5-9	57	14	29	100
10 et +	47	11	42	100
Ensemble	65	10	25	100

A N N E X E 2

TABLEAUX ET FIGURES DE
LA SECONDE PARTIE

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES ANNEXES
DE LA DEUXIEME PARTIE

* * *

	<u>Pages</u>
Annexe 2.1 : Répartition (p.cent) de la population selon l'état matrimonial, par âge en 1961 pour chaque sexe-population âgée de 15 ans et plus.	116
Annexe 2.2 : Répartition (p.cent) de la population selon l'état matrimonial, par âge en 1976 pour chaque sexe-population âgée de 15 ans et plus.	117
Annexe 2.3 : Répartition (p.cent) de la population âgée de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial et l'ethnie en 1976, pour chaque sexe.	118
Annexe 2.4 : Répartition (p.cent) de la population âgée de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial et l'ethnie en 1961, pour chaque sexe.	119
Annexe 2.5 : Tables de nuptialité selon le sexe, en 1961 et 1976.	120
Annexe 2.6 : Répartition des hommes selon le nombre d'épouses à l'enquête et le nombre d'épouses maximum.	121
Annexe 2.7 : Divers indices de nuptialité et de polygamie, par âge - pour les hommes mariés aux enquêtes.	121
Annexe 2.8 : Répartition des hommes, selon le nombre de mariages contractés et le nombre d'épouses maximum.	122
Annexe 2.9 : Répartition (p.cent) des hommes mariés, selon le nombre d'épouses à l'enquête, par âge, en 1961 et 1976.	123

	<u>Pages</u>
Annexe 2.10 : Répartition (p.cent) des hommes mariés, selon le nombre d'épouses à l'enquête et l'ethnie, en 1961 et 1976.	124
Annexe 2.11 : Répartition (p.cent) des mariages selon l'état matrimonial croisé des époux avant le mariage.	125
Annexe 2.12 : Répartition (p.cent) de l'état matrimonial des femmes avant le mariage selon celui de l'homme (tous mariages).	125
Annexe 2.13 : Répartition (p.cent) de l'état matrimonial des hommes avant le mariage selon celui des femmes (tous mariages).	126
Annexe 2.14 : Répartition (p.cent) de l'état matrimonial du conjoint par promotion de mariages, pour les premiers mariages féminins, les premiers mariages masculins, les mariages polygamiques.	127
Annexe 2.15 : Répartition des hommes mariés à l'enquête selon la variable composite : nombre de mariages - nombre maximum d'épouses - nombre d'épouses à l'enquête.	128
Annexe 2.16 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme, selon le groupe d'âges, et l'enquête.	129
Annexe 2.17 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme, selon l'âge et l'ethnie (Enquête renouvelée 1976).	129
Annexe 2.18 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par homme selon l'âge et le nombre d'épouses maximum.	130
Annexe 2.19 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par homme, vivant à la maison, selon l'ethnie et l'âge.	130
Annexe 2.20 : Nombre moyen d'enfants par homme, vivant à la maison, selon l'ethnie, l'âge et le statut économique.	131

Annexe 2		
figure 1 :	Typologie des vies matrimoniales des hommes ayant contracté 4 mariages.	132
Annexe 2		
figure 2 :	Typologie des vies matrimoniales des hommes ayant contracté 5 mariages.	133
Annexe 2		
figure 3 :	Typologie des vies matrimoniales des hommes ayant contracté plus de 5 mariages.	134

Annexe 2. 5 : Tables de nuptialité selon le sexe en 1961 et 1976.

a) sexe masculin

Age exact	1961			1976		
	Cx	Mx,x+4	9 _x ‰	Cx	Mx,x+4	9 _x ‰
15	1000	125	125	1000	70	70
20	875	475	542	930	280	301
25	400	210	525	650	280	431
30	190	75	394	370	130	351
35	115	40	348	240	100	417
40	75	35	466	140	65	464
45	40			75	35	466
50				40		

b) sexe féminin

Age exact	1961			1976		
	Cx	Mx,x+4	9 _x ‰	Cx	Mx,x+4	9 _x ‰
10	1000	150	150	1000	40	40
15	850	600	706	960	420	437
20	250	200	800	540	355	657
25	50	40	800	185	140	757
30	10			45	25	556
35				20		

Annexe 2. 6 : Répartition des hommes, selon le nombre d'épouse à l'enquête et le nombre d'épouses maximum.

à l'en- quête maximum	0	1	2	3	4	5	6	7	Total
	1	51	<u>609</u>						
2	7	52	<u>145</u>						204
3	1	5	20	<u>33</u>					59
4	1	2	3	9	<u>10</u>				25
5					2	<u>1</u>			3
6						<u>2</u>			2
7								1	1
8					1				1
Total	60	688	168	42	13	3	-	1	955

Annexe 2. 7 : Divers indices de nuptialité et de polygamie, par âge - pour les hommes mariés aux enquêtes.

Groupe d'âges	Nombre moyen de mariages	Nombre moyen maximum d'épouses	Taux de polygamie rétrospectif en 1976	Taux de polygamie du moment en 1961
20 - 29	1,09	1,08	7,0	15,9
30 - 39	1,23	1,19	18,8	34,2
40 - 49	1,65	1,57	43,0	40,4
50 - 59	1,79	1,67	41,1	37,4
60 - 69	2,36	2,15	67,1	58,1
70 et +	2,45	2,17	55,0	-

Annexe 2.8 : Répartition des hommes, selon le nombre de mariages contractés et le nombre maximum d'épouses.

Nombre de mariages Nombre maximum d'épouses											TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	<u>625</u>	33	2								660
2		<u>183</u>	18	1	2						204
3			<u>51</u>	7	1						59
4				<u>21</u>	3		1				25
5					2						3
6						<u>1</u>				1	2
7							1				1
8								1			1
TOTAL	625	216	71	29	9	1	2	1	1		955

Annexe 2.10 : Répartition (p.cent) des hommes mariés selon le nombre d'épouses à l'enquête et l'ethnie, en 1961 et 1976.

a) 1961

	Dagara	Lobi	Gaoua	Birifor	Dian	Gan
1 épouse	77,5	65,0	56,5	68,6	62,5	63,0*
2 épouses	15,6	28,3	25,2	20,0	29,2	25,9*
3 épouses et plus	6,9	6,7	18,3	11,4	8,3	11,1*
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* effectif de base inférieur à 30.

b) 1976

	Dagara	Lobi	Gaoua	Birifor	Dian	Gan
1 épouse	81,8	68,0	69,7	82,4	64,1	69,2*
2 épouses	14,4	23,8	18,0	12,2	26,6	19,2*
3 épouses et plus	3,8	8,2	12,3	5,4	9,3	11,6*
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* effectif de base inférieur à 30.

Annexe 2.11 : Répartition (p.cent) des mariages selon l'état matrimonial des époux avant le mariage.

Etat matrimonial de la femme	Etat matrimonial de l'homme					TOTAL
	Célibataire	marié 1 épouse	marié 2 épouses	marié 3 épouse et +	veuf- divorcé	
Célibataire	63,4	17,6	5,3	2,9	2,7	91,9
Veuve	0,6	1,6	1,0	1,1	0,6	4,9
Divorcée	1,1	0,8	0,7	0,3	0,3	3,2
TOTAL	65,1	20,0	7,0	4,3	3,6	100,0

Annexe 2.12 : Répartition (p.cent) de l'état matrimonial des femmes avant le mariage selon celui de l'homme (tous mariages).

Femmes \ Hommes	Célibataire	M1	M2	M3 et +	veuf- divorcé
Célibataire	97,5	87,8	75,8	68,0	74,6
Veuve	0,9	8,1	14,5	25,3	15,9
Divorcée	1,6	4,1	9,7	6,7	9,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Annexe 2.13 : Répartition (p.cent) de l'état matrimonial des hommes avant le mariage selon celui de la femme (tous mariages).

Hommes \ Femmes	Célibataire	Veuve	Divorcée
Célibataire	69,0	11,6	33,3
M1	19,2	33,8	26,3
M2	5,8	20,9	21,1
M3 et plus	3,1	22,1	8,8
Veuf-divorcé	2,9	11,6	10,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Annexe 2.14 : Répartition (p.cent) de l'état matrimonial du conjoint par promotion de mariages, pour :

a) Les 1ers mariages féminins

Etat matrimonial du mari	Avt 1940	1940-49	1950-59	1960-69	1970-76
Célibataire	68,4	70,2	64,3	69,4	75,5
M1	17,0	19,7	22,5	18,8	15,4
M2	7,7	6,8	6,1	5,1	3,7
M3	4,5	1,3	4,4	3,2	1,8
Veuf-divorcé	2,4	2,0	2,7	3,5	3,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

b) Les 1ers mariages masculins

Etat matrimonial de la femme	Avt 1940	1940-49	1950-59	1960-69	1970-76
Célibataire	98,8	98,6	97,0	96,3	97,2
Divorcée	1,2	0,0	2,2	3,0	1,4
Veuve	0,0	1,4	0,7	0,7	1,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

c) Les mariages polygamiques

Etat matrimonial de la femme	Avt 1940	1940-49	1950-59	1960-69	1970-76
Célibataire	96,0	85,6	83,9	75,9	71,3
Divorcée	0,0	3,1	5,6	9,8	8,7
Veuve	4,0	11,3	10,6	14,3	20,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Annexe 2.15 : Répartition des hommes mariés à l'enquête selon la variable composite : nombre de mariages/ nombre maximum d'épouses/nombre d'épouses à l'enquête.

Nombre de mariages	Nombre max d'épouses	Nombre d'épouses à l'enquête	Effectif	Pourcentage
1	1	0	47)	4,9
	1	1	578) 625	60,5
2	1	0	3)	0,3
	1	1	30)	3,1
	2	0	5) 216	0,5
	2	1	44)	4,6
	2	2	134)	14,0
3	1	0	1)	0,1
	1	1	1)	0,1
	2	0	2)	0,2
	2	1	8)	0,8
	2	2	8) 71	0,8
	3	0	1)	0,1
	3	1	5)	0,5
	3	2	18)	1,9
	3	3	27)	2,8
4	2	2	1)	0,1
	3	2	2)	0,2
	3	3	5)	0,5
	4	0	1) 29	0,1
	4	1	2)	0,2
	4	2	2)	0,2
	4	3	8)	0,8
	4	4	8)	0,8
5	2	2	2)	0,2
	3	3	1)	0,1
	4	2	1)	0,1
	4	3	1) 9	0,1
	4	4	1)	0,1
	5	4	2)	0,2
	5	5	1)	0,1
6	6	5	1)	0,1
8	4	4	1)	0,1
	7	7	1) 5	0,1
9	8	4	1)	0,1
10	6	5	1)	0,1
TOTAL			955	100,0

Annexe 2.16 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme, selon le groupe d'âges et l'enquête.

Groupe d'âges	Enquête renouvelée en 1976	Enquête 1960-61	Enquête post censitaire 1976
15-19	0,6	0,3	0,4
20-24	1,2	2,0	1,8
25-29	2,4	3,5	3,4
30-34	3,6	4,3	4,7
35-39	5,0	5,2	5,6
40-44	5,3	5,7	5,8
45-49	5,4	6,2	5,9

Annexe 2.17 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme selon l'âge et l'ethnie (E.R. 1976).

Groupe d'âges	Dagara	Lobi
20-24	1,0	1,2
25-29	2,3	1,8
30-34	3,9	2,8
35-39	5,4	3,4
40-44	5,7	4,3
45-49	6,8	4,4

Annexe 2.18 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par homme, selon l'âge et le nombre d'épouses maximum.

Nombre d'épouses	Groupes d'âges		
	moins de 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
1	1,6	4,4	5,3
2	(3,9)	7,4	8,5
3 et plus	-	(13,9)	15,0
Ensemble	1,9	5,8	8,2

() effectif inférieur à 30 et supérieur à 20.

Annexe 2.19 : Nombre moyen d'enfants par homme, vivants à la maison selon l'ethnie et l'âge.

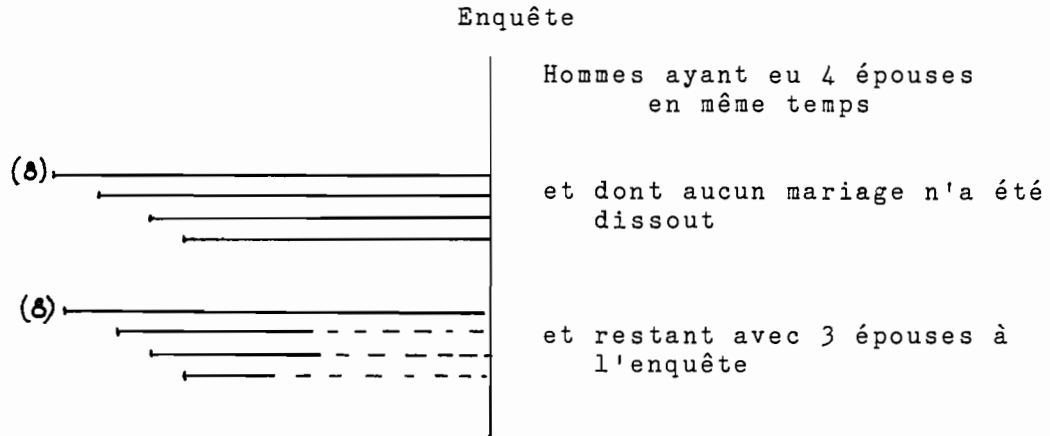
Ethnie Age	Dagara	Lobi	Gaoua	Birifor	Dian	Gan
35 ans	1,2	1,3	0,9	(1,6)	-	-
35-49 ans	3,6	2,5	3,3	3,4	-	-
50 ans et +	3,4	2,8	4,3	(2,5)	-	-
Ensemble	2,6	2,4	3,0	2,7	3,2	(2,2)

() effectif inférieur à 30 et supérieur à 20.

Annexe 2.20 : Nombre moyen d'enfants par homme, vivants à la maison selon l'ethnie, l'âge et le statut économique.

Groupe d'âges	Dagara		Lobi	
	Chef de concession		Chef de concession	
	oui	non	oui	non
Tous âges	3,8	2,3	2,9	1,4
35-49 ans	4,4	3,4	3,0	1,4

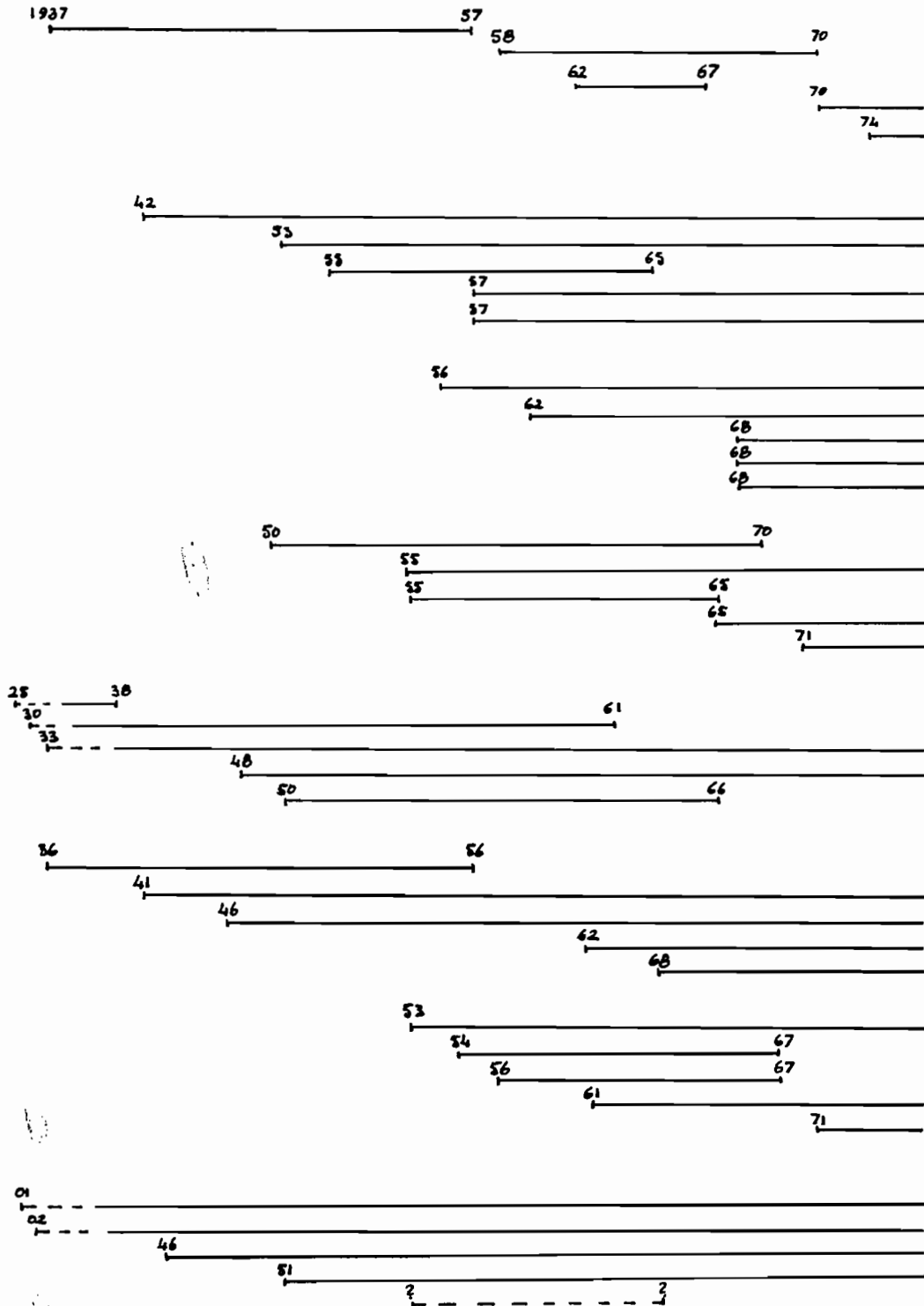
Annexe 2 figure 1 : Typologie des vies matrimoniales des hommes ayant contracté 4 mariages (29 individus)



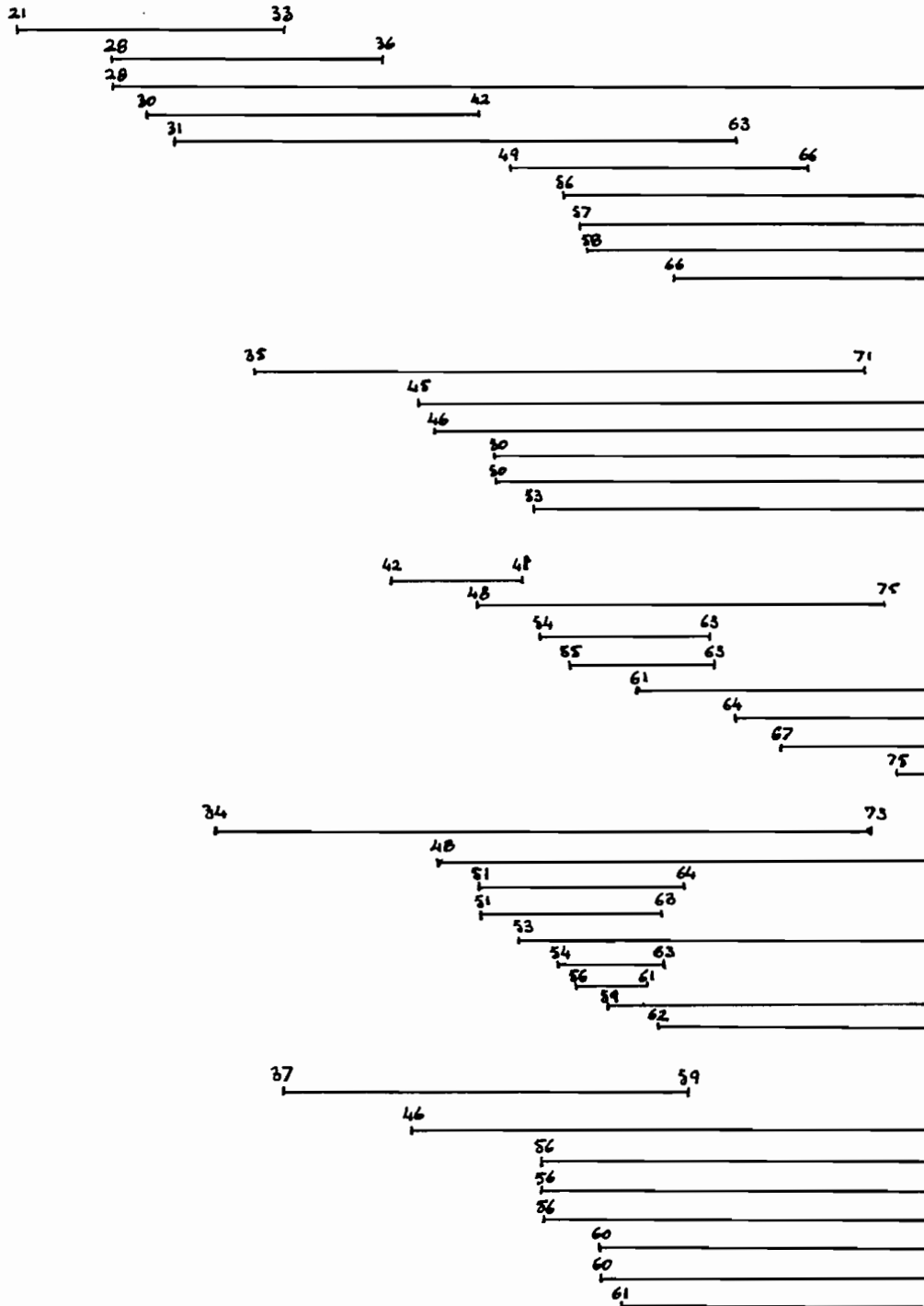
Nous n'avons représenté ici que les deux cas de figure les plus fréquents.

Annexe 2 figure 2 : Typologie des vies matrimoniales des hommes ayant contracté 5 mariages.

(21 ans)



Annexe 2 figure 3 : Typologie des vies matrimoniales des hommes ayant contracté plus de cinq mariages.



A N N E X E 3

QUESTIONNAIRE "MIGRATION"

A N N E X E 4

QUESTIONNAIRE "MARIAGE"

A N N E X E 5

PROCES VERBAL DE LA CONFERENCE
DES 4 ET 5 JANVIER 1968
SUR CERTAINS ASPECTS DU MARIAGE

S.A.A.

REPUBLIQUE DE HAUTE VOLTA

Unité - Travail - Justice

-:-:-:-

CERCLE DE G A O U A

PROCES-VERBAL DE LA CONFERENCE DES 4 ET 5 JANVIER 1968

=====

L'an mil neuf cent soixante huit, les quatre et cinq janvier, se sont réunis à Gaoua pour une conférence sur le problème du mariage, de la dot, du divorce et de l'adultère, Monsieur l'Administrateur, Commandant le Cercle, son Adjoint, Messieurs les Chefs de Subdivision de Kampti, Batié, Nako, une délégation féminine, les Présidents des Associations des Anciens Combattants, les Membres des délégations Spéciales, les Notabilités, les Représentants des diverses ethnies, les jeunes, les Fonctionnaires.

Le Commandant de Cercle qui présidait à cette conférence devait déclarer dans son discours d'ouverture que "les nombreuses difficultés que rencontrent les Tribunaux du premier et deuxième degré dans le règlement des litiges matrimoniaux l'ont amené à provoquer cette rencontre afin d'étudier avec toutes les couches sociales du pays Lobi ces différents problèmes dans le contexte coutumier. Il s'agit donc d'un retour aux sources de nos coutumes pour examiner comment nos ancêtres concevaient et mettaient en pratiques ces divers problèmes. A l'issue de cet examen nous devons arrêter certaines dispositions, prendre une ligne de conduite pour faire face aux abus que nous vivons journellement et qui affichent la course à des intérêts prêts sordides, la rancoeur et la vengeance. Des esprits chagrins, toujours prêts à la controverse, poursuit-il, trouveront et clameront peut être que notre entreprise est trop hardie et qu'elle constitue une entorse aux coutumes du pays Lobi. A ceux-là nous répondrons que nous accordons encore à nos coutumes tout le respect qui les entourent, et pour cela nous tenons à mettre un terme à certaines pratiques et exigence qui se greffent à ces coutumes, au point de les ridiculiser et d'en faire perdre tout le sens.

Nous demandons donc aux Vieux, aux Représentants coutumiers ici présents de nous faire un exposé objectif de nos coutumes concernant les questions suivantes de notre ordre du jour, à savoir :

- les fiançailles
- les travaux imposés au fiancé
- la dot
- l'adultère
- le sort des enfants nés hors mariage.

Messieurs MOMO Dikoé Alexandre, Directeur d'Ecole et KAMBOU Philippe, A.T.S. en retraite se sont offerts spontanément pour traduire aux différentes ethnies en présence le discours de Monsieur le Président et les questions qui leur sont posées et tout d'abord les fiançailles.

I. FIANCAILLES

Elles commencent chez les Lobis, Birifors et Tounis souvent quand la fille est encore dans le berceau, parfois entre 7 et 12 ans rarement pendant sa puberté.

Son oncle maternel en accord avec ses parents lui propose un fiancé généralement plus âgé qu'elle. Pour sceller les fiançailles cet oncle offre à ses parents 20 cauris et des fibres, les cauris pour l'entretien de bébé-fiancé, les fibres (ou un pagne dans notre société moderne) pour cacher sa nudité.

La jeune fille Dagari est libre dans le choix de son fiancé son consentement seul constitue la validité des fiançailles et éventuellement du mariage.

GANS et DOGOSES donnent la fille en fiançailles quand elle a l'âge de raison. Seul est requis pour marquer les fiançailles le consentement de ses parents et celui du Chef de Terre "le Ganmassa". Les fiançailles une fois requises imposent au fiancé des travaux.

II. LES TRAVAUX

Ces travaux, sorte de prestations sont effectués au compte des beaux-parents et ils consistent à une ou deux cultures dans l'année, à des constructions de cases ou greniers, à la coupe et au transport de bois de chauffe ou de construction. Les Lobis et Birifors exécutent ces travaux dès les fiançailles jusqu'au mariage proprement dit. Les frais (préparation dolo, nourriture) sont généralement à la charge des beaux-parents. Pour les cultures notamment le fiancé doit se faire aider par le plus de monde possible, ce, chaque fois que le beau-père est en mesure d'en supporter les frais.

Le délai des travaux est plus marqué chez les Dagaris qui pour exploiter à fond le fiancé, font durer le plus possible les fiançailles.

Facultatifs avec les Gans ils sont exigés chez les Dogossés même si les fiançailles n'interviennent qu'à l'âge de puberté de la jeune fille.

Les Dogossés pour clore les fiançailles demandent au fiancé d'organiser une grande culture à laquelle doivent participer environ 200 personnes, aussi de construire une belle case pour la belle-mère.

Le délai des travaux est de 3 ans chez les Tounis. La 4ème année est consacrée au défrichage d'un nouveau champ et ceci met un terme à ces travaux. Après les travaux, le mariage et auparavant la dot.

III. LA DOT

Par définition la dot ici représente les cadeaux coutumiers que doit verser le fiancé au moment du mariage, et non selon son vrai sens l'apport en argent ou en matériel que la jeune fille reçoit de ses parents. C'est une question importante, car il se révèle qu'en réalité pour certains la dot n'est qu'un marché de la femme Lobi où le mari dans le cas de divorce se montre souvent cupide, un terrain d'action pour assouvir sa haine et satisfaire sa vengeance.

La coutume prescrit une dot :

- pour la jeune fille qui se marie.
- pour la femme divorcée qui se remarie.
- pour la veuve qui se remarie.

Après des fiançailles normales et à l'issue des travaux les Lobis et les Birifors ne réclament pas de dot au moment du mariage. Si les beaux-parents exigent en plus des travaux soit un mouton, soit 3 ou 4 boeufs, ceci est une preuve qu'ils désapprecient les services du fiancé. Pour la célébration du mariage, le fiancé doit apporter 1 coq, 1 poule, 1 mouton, 1 daba et des cauris.

Pour la jeune fille qui se marie et pour laquelle le fiancé n'a pas effectué des travaux, le fiancé doit verser comme dot un ou deux boeufs, jamais plus de 5, quelques moutons ou bien une dot identique à celle qu'a versée le beau-père quand il se mariait à la belle-mère.

Le fiancé malchanceux reçoit pour ses travaux une sorte d'indemnité qui consiste à la remise d'un certain nombre de boeufs par le beau-père ou le nouveau candidat.

Les Dagaris qui accordent la liberté à la jeune fille dans le choix de son fiancé fixent comme dot 3 boeufs généralement, 1 mouton, 1 cabri, des poulets et des cauris. Si mal en prend à Mademoiselle de refuser le mariage, ses parents retournent au fiancé les cadeaux ou bien ils lui remettent des boeufs tenu de l'estimation en espèces des travaux effectués.

Les Gans ne demandent pas de dot, ils jugent suffisants les cadeaux du fiancé, c'est à dire les cadeaux d'igname, de viande, le matériel chirurgical pour l'excision de la fille. Si elle renonce au mariage, son acte est considéré comme un péché et sanctionné en conséquence par le sacrifice d'un boeuf, d'un mouton, de 15 ou 20 poulets fournis par ses parents.

Les Dogossés n'exigent pas non plus de dot. Pour la célébration du mariage ils réclament au fiancé 1 poule, 1 coq, 3 poussins et 2 canaris de dolo.

Du moment qu'il n'y a pas de dot, le candidat malheureux ne peut pas s'attendre à un quelconque remboursement.

Que se passe-t-il en cas de décès du fiancé ?

Le décès de la fille est une perte pour tous, et personne ne s'attend à être dédommagé.

Quant au fiancé qui meurt les avis sont partagés.

Pour le fiancé qui meurt il est de coutume pour toutes les ethnies en présence que la fiancée doit se marier à un membre de la famille du défunt. Si celle-ci se marie dans un autre clan les avis sont partagés. Les Lobis et Birifors réclament au nouveau fiancé un certain nombre de boeufs qu'ils répartissent entre la famille de la fiancée et du fiancé défunt.

Les Dagaris, Gans et Dogossés ne demandent rien au nouveau fiancé.

Les Tounis exigent du nouveau fiancé le remboursement des cadeaux du fiancé défunt.

Dans le cas de divorce qui intervient très souvent à la suite d'abandon de domicile conjugal et pour la veuve, s'il y a remariage il y a remboursement de dot. Le nombre de boeufs à remettre par le nouveau mari à l'ancien mari de la femme divorcée ou à la famille de la veuve varie de 3 à 10 boeufs ou bien est identique à celui de la dot initiale. Une certaine bienveillance est réservée au nouveau mari qui a eu la courtoisie de saisir l'ancien mari ou la famille du mari défunt de son intention d'épouser la divorcée ou la veuve. Ceci se passe chez les Lobis, Birifors,

Dagaris. Chez les Dagaris de Nandoli le nombre de boeufs est plus important pour les personnes âgées.

Pour les Gans et les Dogossés il n'y a pas de remboursement de dot, puisqu'ils ne versent pas de dot.

Après ces différentes étapes qui nous ont conduits au mariage, il reste à savoir qui a le pouvoir de marier la fille ?

Ce privilège revient, comme pour les fiançailles à l'oncle maternel en accord avec les parents de la fille.

Les Gans et les Dogossés requièrent en plus l'avis du Chef de terre : "GAN-MASSA" ou celui de Chef de groupement.

IV. L'ADULTERE

L'adultère interdit à la femme l'accès au foyer conjugal qu'elle ne peut réintégrer qu'après des sacrifices expiatoires. Aussi l'homme qui a commis l'adultère sacrifie aux dieux, 1 cabri, 1 coq, 1 poule et les cauris, même 1 boeuf.

En plus pour les initiés au Dioro et pour les fétiches que vénère le mari, fétiche macé notamment, d'autres animaux comme boeufs, moutons, poussins. Les Gans exigent en plus pour le fétiche macés la couverture et la natte qui ont servi à l'adultère.

V. CAS DES ENFANTS NES HORS MARIAGE

Il s'agit de savoir à qui appartient l'enfant né hors mariage. Il est reconnu par les différentes ethnies :

- 1°) - que l'enfant adultérin né d'une fille appartient :
 - au père de la fille si celle-ci n'est pas fiancée.
 - au fiancé si l'incident a eu lieu pendant les fiançailles mais à condition que le fiancé sacrifie aux fétiches 1 coq, 1 poule et 500 cauris.
- 2°) - que l'enfant adultérin né d'une femme appartient au mari.
- 3°) - que l'enfant né d'une veuve non remariée appartient aux parents du mari défunt.
- 4°) - que les enfants issus d'un mariage dissout et dont la dot n'a pas été versée, appartient :
 - soit au père de la fille si le fiancé n'a pas effectué les travaux ou n'a pas commencé à verser la dot.
 - soit au fiancé s'il a exécuté les travaux et commencé le paiement de la dot.

En règle générale les enfants issus d'un mariage régulier appartiennent au mari ou à ses parents. Cependant chez les Gans il y a partage des enfants en cas de séparation définitive. Les garçons appartiennent au père et les filles à leur mère.

Après examen de ces différents problèmes sur le plan coutumier, la Conférence tout en respectant la coutume, mais aussi en procédant à l'élimination de certains détails, a adopté les résolutions suivantes :

- Abolition du mariage des filles en bas âge.
- Les fiançailles sont fixées à 14 ans pour la fille.
- Plus de travaux pendant les fiançailles, sauf pour les Dagaris et dans la limite de 3 ans. A titre transitoire les fiancés malchanceux pourront réclamer aux parents de la fille des dommages et intérêts pour les travaux effectués, à raison de 500 francs par année de travail effectif.
- La dot est fixée à 3 boeufs, 2 génisses et 1 taureau à verser en une seule fois. Il est permis à certains clans de verser la part de la dot qui revient aux fétiches, cabri, cauris, poulets etc...
- Suppression du boeuf pour les sacrifices expiatoires dans le cas d'adultère.
- N'est pas sanctionné, l'adultère provoqué par le mari, qui met sa femme hors du domicile conjugal contre le gré de celle-ci l'exposant ainsi à l'adultère.
- Le cas de séparation définitive est classée en 2 catégories :

1ère catégorie : REPUDIATION SIMPLE

- a) Pour la femme divorcée et pour laquelle le mari n'avait pas payé de dot, pas de remboursement de dot.
- b) Pour la femme divorcée et pour laquelle a été remise une dot, il est remboursé les 2/3 de la dot.

Ainsi pour une dot de :

15 boeufs	il est remboursé.....	10 boeufs
14 "	" " " "	9 "
13 "	" " " "	8 "
12 "	" " " "	8 "
11 "	" " " "	7 "
10 "	" " " "	6 "
9 "	" " " "	6 "
8 "	" " " "	5 "
7 "	" " " "	5 "
6 "	" " " "	4 "
5 "	" " " "	3 "
4 "	" " " "	2 "
2 "	" " " "	2 "

2ème Catégorie : REPUDIATION ABUSIVE

L'abandon du domicile conjugal provoqué par la femme qui peut se remarier mais qui ne se décide pas à le faire dans le but de priver son mari de la dot est sanctionné par le remboursement intégral de la dot.

- Pas de remboursement de dot dans les autres cas de répudiation abusive : mauvais traitements de la femme ayant motivé l'abandon du domicile conjugal - femme considérée comme sorcière et expulsée du domicile conjugal, etc...

- Le cas de la femme répudiée parce qu'elle fréquente un amant qui ne veut pas l'épouser est réglé par la justice.

Fait à Gaoua les jours, mois et an ci-dessus.

LE PRESIDENT

E. OUEDRAOGO

Administrateur de 2ème classe 4° échelon

LE SECRETAIRE

E. KINDA

Secrétaire Administratif Principal

B I B L I O G R A P H I E

=====

- 1) BENOIT (D.), LEVI (P.), PAPAIL (J.), SODTER (F.) - 1981 -
Enquête démographique en pays Lobi-Dagara (Haute-Volta - 1976). ORSTOM Paris Document de travail n°13.
- 2) BENOIT (D.), LACOMBE (B.), LEVI (P.), LIVENAIS (P.)
SODTER (F.) - 1982 - Mariatang. Enquête de sources
complémentaires en pays Dagara (Haute-Volta)
ORSTOM Paris Document de travail n° 16.
- 3) BIGOT (C.) - 1981 - "La fécondité en Haute-Volta. Enquête
post-censitaire de 1976"
Mémoire de DESS - Institut de Démographie de
Paris.
- 4) BOUTILLIER (J.L.) - 1964 - Les structures foncières
Haute-Volta. Etudes voltaïques, 5.
- 5) BOUTILLIER (J.L.), CAUSE (J.) - 1961 - Une enquête de
ménage en pays Lobi (Haute Volta) - 1956-57.
Paris-INSEE, 24 p. multigr.
- 6) Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
- documents d'archives coloniales concernant
le pays Lobi.
- 7) CLAIRIN (R.) - 1961 - Enquête démographique par sondage
en république de Haute Volta - 1960-61.
INSEE. Paris. Tomes I,II.
- 8) DA (M.B.) - 1975 - Les Lobi. Essai géographique d'une
ethnie de Haute Volta. Thèse de 3e cycle. 1974-75.
Nice.
- 9) DE ROUVILLE (C.) - 1981 - Organisation sociale des Lobi.
Une société bilinéaire de Haute Volta, Côte d'Ivoire.
Thèse de 3e cycle. Paris V.
- 10) FIELOUX (M.) - 1974 - Les sentiers de la nuit. Les
migrations rurales des Lobi de Haute Volta vers
la Côte d'Ivoire. ORSTOM. Paris Travaux et docu-
ments n° 110.
- 11) HAJNAL (J.) - 1953 - Age at marriage and proportions
marrying. Population studies, vol VII, n° 2,
pp. 111-136.
- 12) HOLAS (B.) - 1948 - Le divorce chez les Dagara. Notes
africaines, n° 39, pp 1-2.

- 13) Institut National de la Statistique et de la Démographie
- 1978 - Recensement général de la population
de 1975. Résultats définitifs, vol II : les données
départementales. Ministère du Plan et de la Coopé-
ration.
- 14) LABOURET (H.) - 1958 - Nouvelles notes sur les tribus
du rameau Lobi. Leurs migrations, leur évolution,
leurs parlers et ceux de leurs voisins. Mémoire
de l'IFAN. Dakar. n° 54.
- 15) NGONDO a PITSHANDENGE (I.) - 1982 - "De la nuptialité
et fécondité des polygames". Le cas des Yaka
de Popokabaka (Zaire). Musée royal de l'Afrique
Centrale. Tervuren. Belgique. Annales - série
in - 8. Sciences Humaines n° 109.
- 16) QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.) - 1975 - Les mouvements
de population mossi, Démographie et migration.
Dans "les migrations de travail mossi". ORSTOM
II, fascicule 1, Ouagadougou.
- 17) PERE (M.) - 1978 - Les deux bouches. La société lobi
entre la tradition et le changement.
Thèse de 3e cycle. Paris I.
- 18) PRADEAU (C.) - 1970 - Kokokibou (Haute Volta) ou le
pays dagari vu à travers un terroir. Etudes
rurales 1970.
- 19) SAVONNET (G.) - 1962 - La colonisation du pays Koulango
(Haute Côte d'Ivoire) par les Lobi de Haute-Volta.
ORSTOM. Cahier des Sciences Humaines vol XV,
pp. 25-46.
- 20) " - 1970 - Pina. Etude d'un terroir de front pionnier
en pays dagari (Haute-Volta). Atlas des structures
agraires au sud du Sahara. 4 Paris. ORSTOM
- 21) SOME (B.B.) - 1969 - "Organisation politico-sociale
traditionnelle des Dagara". Notes et documents
voltaïques II,2.
- 22) Service Départemental de la Planification et de la
Statistique du Sud-Ouest - 1982 - III, données humaines,
le peuplement - IV, les secteurs économiques.
Gaoua. Ministère de l'Economie et du Plan.
- 23) TABUTIN (D.), VALLIN (J.) - 1977 - La nuptialité. dans
sources et analyse des données démographiques.
3e partie, Analyse des données, Tome 2, III,
p. 5-56. INED - INSEE. Ministère de la Coopération
ORSTOM.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
I. <u>Première partie</u> : <u>LES MIGRATIONS TEMPORAIRES DE TRAVAIL</u>	9
I.1 - Nature des données	11
I.2 - Les flux et stocks migratoires sur la période 1961-1976 et caractéristiques générales des absents.	13
I.3 - Les lieux d'absence et les emplois exercés	17
1.3.1. - les lieux d'absence	17
1.3.2. - l'emploi durant la migration	23
I.4 - La vie migratoire	29
1.4.1. - l'âge au départ, le nombre et la durée des migrations, l'intervalle entre migration, la durée de vie migratoire.	29
1.4.2. - autres aspects de la vie migratoire : les relations avec la famille, l'accompagnement de l'épouse, l'utilisation du train.	37
I.5 - A propos des causes de migrations	41
II. <u>Seconde partie</u> : <u>LA NUPTIALITE</u>	47
II. 1 - Nature des données	49
II. 2 - Les types de mariage	51
II. 3 - Caractéristiques générales de la nuptialité	56
II. 4 - L'âge au premier mariage	60

II. 5 - Niveaux et tendances de la polygamie	65
II.5.1 - les niveaux	65
II.5.2 - Evolution de la polygamie	72
II. 6 - Critères d'état matrimonial et d'âge : qui se marie avec qui ?	75
II.6.1. - l'état matrimonial au moment du mariage	75
II.6.2. - dissolution des mariages et remariage	79
II.6.3. - les âges au mariage	83
II. 7 - Essai de typologie des biographies matrimoniales	84
II. 8 - La fécondité	88
 CONCLUSION	 97
 ANNEXE 1 : tableaux annexes de la première partie	 103
ANNEXE 2 : tableaux et graphiques annexes de la seconde partie	113
ANNEXE 3 : questionnaire "migration"	135
ANNEXE 4 : questionnaire "mariage"	139
ANNEXE 5 : procès-verbal de la conférence des 4 et 5 janvier 1968 à Gaoua concernant le problème du mariage	143
 BIBLIOGRAPHIE	 153

LISTE DES TABLEAUX APPARAISSANT DANS LE TEXTE

=====

	<u>Pages</u>
<u>Première partie :</u>	
Tableau 1 : Evolution des stocks migratoires et des flux de départs et de retours exprimés en %, en milieu d'année, par rapport à la population présente.	14
Tableau 2 : Proportions d'absents en 1961 et 1976 selon l'ethnie et la situation matrimoniale (par rapport à la population présente).	16
Tableau 3 : Répartition (%) des lieux d'absence selon l'ethnie et la région de départ.	22
Tableau 4 : Répartition (%) des emplois exercés selon la période de départ.	24
Tableau 5 : Répartition (%) des emplois déclarés, selon le lieu d'absence, l'ethnie et le statut matrimonial au départ.	27
Tableau 6 : Proportion cumulée des deuxièmes départs en migration avant chaque âge (%).	31
Tableau 7 : Répartition (%) des migrants selon le nombre de migrations, par groupe d'âges.	31
Tableau 8 : Nombre moyen de migrations selon l'âge à l'enquête.	32
Tableau 9 : Distribution des intervalles entre migrations successives selon leur durée (en années).	33
Tableau 10 : Distribution des durées de migrations (%).	34
Tableau 11 : Durée moyenne et médiane de migration selon différentes variables - pour des durées inférieures à 15 ans.	35
Tableau 12 : Proportion de migrations (fermées) avec au moins une visite.	38

Tableau 13 : Proportion (%) des hommes mariés ayant migré avec leur épouse.	39
Tableau 14 : Proportion de migrants ayant utilisé le train au départ d'une migration.	40
<u>Deuxième partie :</u>	
Tableau 15 : Répartition (%) des types de mariage, pour l'ensemble des mariages et pour le premier mariage chez les Lobi (villages), selon trois enquêtes.	53
Tableau 16 : Répartition (%) des types de mariages, tous rangs confondus, selon l'ethnie.	54
Tableau 17 : Age moyen au premier mariage, estimé par la méthode d'Hajnal et à partir de la table de nuptialité.	62
Tableau 18 : Age moyen au premier mariage, selon le sexe en 1961 et 1976 pour les Dagara et les Lobi (estimés par la méthode d'Hajnal).	64
Tableau 19 : Répartition (%) des hommes et des femmes mariés à l'enquête, selon le nombre d'épouses du mari à l'enquête.	65
Tableau 20 : Indices de polygamie du moment, pour les hommes et les femmes mariés à l'enquête.	66
Tableau 21 : Nombre moyen de mariages, d'épouses à l'enquête, et d'épouses maximum, selon l'ethnie (pour les hommes mariés à l'enquête).	69
Tableau 22 : Indices de polygamie du moment, par âge, selon l'ethnie.	70
Tableau 23 : Nombre moyen de mariages et indices de polygamie, par âge, selon l'ethnie (hommes mariés à l'enquête).	71
Tableau 24 : Devenir de tous les mariages, pour l'ensemble et selon l'ethnie.	79

Tableau 25 : Pourcentage des dissolutions par divorce, selon diverses variables.	80
Tableau 26 : Age moyen au mariage des hommes et des femmes, selon le rang de mariage et l'état matrimonial avant le mariage (à partir des âges déclarés).	82
Tableau 27 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme pour le dernier mariage, selon le type du dernier mariage de la femme et l'ethnie - femmes mariées avant l'âge de 25 ans et pendant au moins 10 ans.	91
Tableau 28 : Répartition (%) de femmes sans enfants nés vivants durant leur dernier mariage, selon le type du mariage de la femme et l'ethnie - femmes toutes mariées avant l'âge de 25 ans et pendant au moins 10 ans.	92
Tableau 29 : Nombre moyen d'enfants nés vivants par homme, selon l'âge et l'ethnie.	93
Tableau 30 : Nombre moyen d'enfants survivants par homme, selon le sexe, la résidence et le nombre d'épouses maximum.	94
Tableau 31 : Nombre moyen d'enfants résidents et de garçons âgés de 12 ans et plus, selon certaines caractéristiques du chef de ménage.	95

LISTE DES FIGURES APPARAISSANT DANS LE TEXTE

=====

	<u>Pages</u>
Figure 1 : Localisation géographique de la zone d'enquête.	6
 <u>Première partie :</u>	
Figure 2 : Répartition (%) des lieux d'absence, selon la période de départ et l'ethnie.	17
Figure 3 : Répartition (%) des lieux d'absence - pour l'ensemble des flux de départ.	20
Figure 4 : Répartition (%) des emplois selon le lieu d'absence - pour l'ensemble des flux de départ.	26
Figure 5 : Proportion (%) cumulée des premiers départs avant chaque âge.	30
Figure 6 : Durée moyenne de vie migratoire (en années) selon l'âge à l'enquête - tous individus et sauf les fonctionnaires.	36
 <u>Deuxième partie :</u>	
Figure 7 : Répartition (%) des hommes et femmes âgés de 15 ans et plus, par âge.	57
Figure 8 : Proportions de célibataires par âge, selon le sexe, en 1961 et 1976 - ajustement graphique.	63
Figure 9 : Indices de la nuptialité masculine par âge - pour les hommes mariés à l'enquête.	68
Figure 10 : Indices de polygamie par âge.	68
Figure 11 : Taux de polygamie par âge en 1961 et 1976 - à partir du nombre d'épouses à l'enquête.	72

	<u>Pages</u>
Figure 12 : Répartition (%) par âge des hommes mariés selon le nombre d'épouses.	73
Figure 13 : Répartition (%) des hommes mariés selon le nombre d'épouses à l'enquête, par ethnie en 1961 et 1976.	74
Figure 14 : Répartition (%) du statut matrimonial des femmes selon le statut matrimonial des hommes au moment du mariage - pour l'ensemble des mariages.	75
Figure 15 : Répartition (%) du statut matrimonial des hommes selon le statut matrimonial des femmes au moment du mariage - pour l'ensemble des mariages.	76
Figure 16 : Répartition (%) de l'état matrimonial du conjoint par promotion de mariages.	78
Figure 17 : Nombre moyen d'enfants nés vivants, selon l'âge et l'enquête.	89
Figure 18 : Nombre moyen d'enfants nés vivants, selon l'âge et l'ethnie (Enquête renouvelée 1976).	89

ORSTOM Éditeur
Dépôt légal : 2^e trim. 1986
Impression
ORSTOM BONDY

RÉSUMÉ :

Cette étude issue de l'analyse de questionnaires spécifiques, migration et nuptialité, d'une enquête renouvelée réalisée en 1976 dans le sud ouest de la Haute Volta où sont principalement représentées les ethnies Lobi et Dagara apporte des précisions sur les caractéristiques des migrations temporaires ainsi que sur les pratiques matrimoniales et la fécondité. Les migrations temporaires de travail se font surtout vers l'étranger (Côte d'Ivoire et Ghana), sont le fait d'hommes jeunes et célibataires. Si les durées d'absence sont assez longues (4 ans), l'intensité du phénomène reste faible (1,6).

Le mariage demeure la règle pour toute la population avec un célibat définitif quasi inexistant. Mais des modifications importantes se sont produites : l'âge moyen au premier mariage a augmenté entre 1961 et 1976 (de 3 à 4 ans) la polygamie a baissé, tant en fréquence qu'en intensité. Quant à la fécondité, son calendrier s'est retardé.

MOTS CLÉS :

Migration, migrations temporaires, flux migratoires, stocks migratoires.

Nuptialité, âge du mariage, polygamie.

Fécondité masculine, fécondité féminine, stérilité.

Afrique de l'Ouest, Haute Volta, Dagara, Lobi.